

Programme d'actions

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (26)



Référence : 2019.1098 E09 H

Juin 2024

Révisé en décembre 2024

Rédigé par : O. GUEIDAN, M. COTA et M.
TRINQUET

Elue référente : C. RUYSSCHAERT

SOMMAIRE

PREFACE	3
Introduction.....	4
Une démarche coconstruite	5
Les ateliers des 25 et 26 mai 2021	5
Outils de communication : visuels sous forme de fresque	6
Les ateliers dans le cadre de la démarche TACCT	9
Temporalité du plan d'actions	11
Dispositif de suivi et d'évaluation.....	12
Instances de pilotage durant la réalisation du PCAET	12
Indicateurs de suivi, une évaluation de la mise en œuvre du PCAET	12
Une gouvernance rigoureuse	12
Clé de lecture des fiches actions.....	14
Glossaire.....	16
Vue d'ensemble du programme d'actions	17
AXE I.....	24
Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) liées à cet axe	39
AXE II.....	40
Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) liées à cet axe	89
AXE III.....	90
Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) liées à cet axe	117
AXE IV.....	118
Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) liées à cet axe	145
AXE V	146
Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) liées à cet axe	173
AXE VI.....	174
Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) liées à cet axe	213
AXE VII.....	214
Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) liées à cet axe	249
AXE VIII.....	250
Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) liées à cet axe	277

PREFACE

Au travers du PCAET, la CCBDP souhaite engager le territoire et l'ensemble des acteurs et des habitants dans **une dynamique territoriale et partagée de transition** vers une société plus écologique et solidaire. Ainsi, ce plan d'action est le reflet à la fois de ce que le territoire réalise déjà, mais aussi de ce que nous souhaitons engager, ensemble, à horizon 2030. Le rôle de la Communauté de Communes dans ce plan n'est pas d'assurer elle-même la réalisation de toutes les actions, mais bien, en plus de porter des actions ambitieuses dans son champs de compétence, de **déclencher une forme d'engagement de toutes et tous** et de permettre à chacun et chacune de le comprendre, d'y contribuer et d'en être fier. Ainsi, il relève de la Communauté de Communes de **fédérer avec elle les communes, les entreprises, les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les citoyens** dans la mise en œuvre des actions par une animation territoriale étoffée et adaptée. L'intercommunalité sera également **facilitatrice auprès des partenaires** dans la mise en œuvre des différents projets. La richesse et l'abondance de fiches actions contenues dans ce document démontrent que la transition est en route et qu'elle mérite un soutien et un engagement ferme et solide de l'ensemble des élus. La démarche "Climat Baronnies" vient coordonner cette dynamique territoriale de transition écologique, grâce notamment au programme Territoire Engagé pour la Transition écologique de l'ADEME dans lequel la CCBDP s'engage à partir de 2025.

Alors, semons des sourires, cultivons l'avenir !

INTRODUCTION

Les **changements climatiques et environnementaux** que nous connaissons ont des **impacts directs** sur notre société au niveau **économique, social et environnemental**. Le dernier rapport du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) est sans appel : les **émissions anthropiques (résultant de l'activité humaine) de gaz à effet de serre (GES)** sont la cause principale/majeure du réchauffement de l'atmosphère, des océans, et des terres. Pour produire, se nourrir, se chauffer, se déplacer... les humains et leurs activités engendrent une accumulation de plus en plus importante de GES dans l'atmosphère.

La Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) indique que l'hypothèse d'un réchauffement mondial supérieur à 2 °C d'ici la fin du siècle ne peut pas être exclue. En effet, les engagements pris à ce jour par les États lors des COP climat, bien qu'ils se renforcent régulièrement, nous conduisent vers un réchauffement mondial de l'ordre de 3°C. Sur les continents et en particulier en Europe, le réchauffement constaté est plus important que la moyenne mondiale. **En France métropolitaine, le réchauffement est environ 50 % plus élevé et le pays devrait connaître un réchauffement de 4°C d'ici 2100**. Ces degrés sont calculés par rapport à la température moyenne durant l'ère préindustrielle, entre 1850 et 1900 (*source : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires*). Quand bien même l'objectif de 2°C serait atteint, les impacts du changement climatique resteront significatifs et, globalement, ce réchauffement a d'ores-et-déjà des **conséquences dramatiques** : perte de la biodiversité, augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, sécheresses, émergence de maladies, déplacements de populations, etc.

Les territoires doivent donc s'emparer de ces enjeux : comprendre les risques associés à ce changement climatique, les conséquences associées, définir une stratégie globale puis mettre en place des actions afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et adapter le territoire et sa population au changement climatique.

La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale a donc choisi de s'engager dans l'élaboration d'un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**, véritable outil de coordination et d'animation de la **transition écologique et énergétique**. Après une phase de diagnostic du territoire, et de définition d'objectifs stratégiques, la communauté de communes a abouti à un **programme d'actions** concret, adapté aux enjeux du territoire, et concerté avec l'ensemble des acteurs.

Ce PCAET a notamment pour objectif **d'engager le territoire et l'ensemble des acteurs et des habitants et habitantes** autour de la transition écologique. Le PCAET a vocation à coordonner l'ensemble des thématiques liées à l'atténuation des émissions de GES et l'adaptation au changement climatique. Parallèlement, la CCBDP s'est également engagée dans la **démarche TACCT** (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires), un programme de l'ADEME dédié aux collectivités qui permet d'élaborer une politique d'adaptation au changement climatique de « A à Z », du diagnostic de vulnérabilité jusqu'au suivi des mesures et à l'évaluation de la stratégie. Le diagnostic a été rendu à l'ADEME en juin 2023. La stratégie a été finalisée fin 2023 et intégrée au PCAET. Le plan d'action viendra compléter celui du PCAET et est en cours de construction dans le cadre d'ateliers thématiques.

Les objectifs réglementaires ont été pris en compte et le territoire a fait le choix de s'en rapprocher au maximum, tout en restant cohérent et réaliste avec les enjeux et les possibilités du territoire. La co-construction du programme d'actions a impliqué les différents partenaires et services de la CCBDP.

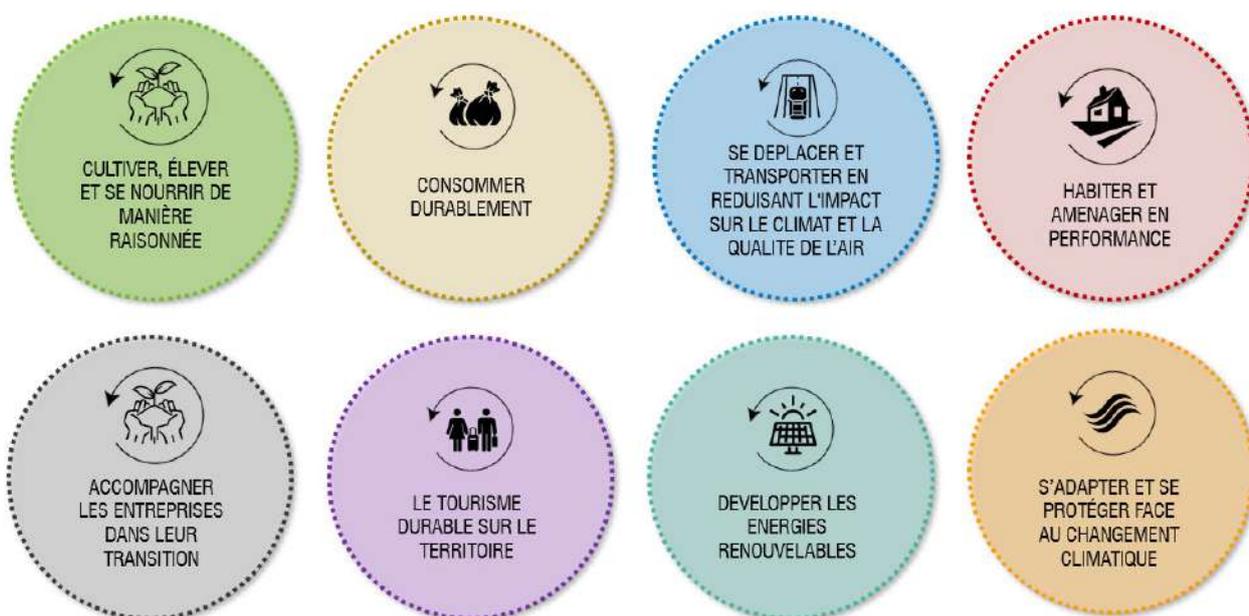
8 axes de travail ont été définis, reprenant les thématiques suivantes : **habitat, mobilité, agriculture, économie circulaire et déchets, économie durable, aménagement, énergies renouvelables, etc.**

Chaque action est définie par une fiche qui présente l'axe stratégique et l'objectif opérationnel duquel l'action découle, une description de l'action, des indications sur son état initial ainsi que sur ses échéances, les acteurs et instances associés, les moyens mis en œuvre et les indicateurs de suivi et/ou d'impact.

Une démarche coconstruite

Plusieurs étapes de concertation ont permis à la CCBDP d'affirmer et de partager son rôle de coordonnateur de la transition écologique sur son territoire. Ces temps d'échanges avaient vocation à communiquer et sensibiliser partenaires, agents, élus ou encore habitants sur la démarche de PCAET en elle-même tout comme ils visaient à engager une dynamique d'intégration de ces publics dans la construction du PCAET. Qu'il s'agisse d'événements dédiés au PCAET ou d'événements contribuant à sa construction, la volonté à travailler en intelligence collective a permis la création d'un PCAET partagé et fort de nombreuses contributions.

Il est à noter que les réflexions menées dans le cadre de la production du PCAET ont fait continuellement évoluer celui-ci. La phase de stratégie a abouti à des objectifs qui ont ensuite été affinés en actions opérationnelles au sein du programme d'actions. Les différents documents du PCAET gardent ainsi une trace concrète de cette réflexion et de l'aboutissement progressif du projet. Ainsi, pour rappel, les axes retenus à l'issue de la phase de stratégie étaient les suivants :



La poursuite des échanges avec les partenaires du territoire et la plongée dans la déclinaison concrète de ces axes stratégiques en axes d'actions opérationnelles ont fait évoluer la structure de ces thématiques, les enjeux prioritaires sont restés les mêmes et ont été véhiculés et concrétisés d'un document à un autre.

Par ailleurs, les travaux réalisés en concertation ont permis d'identifier des pistes d'actions qui ont-elles-mêmes contribué à déterminer les objectifs retenus en phase stratégie. Le programme d'actions vise à reprendre, compléter et approfondir ces pistes d'actions (et donc les objectifs stratégiques retenus) dans un document complet et opérationnel. Ainsi, le programme d'actions devient la pierre angulaire du PCAET, véritable aboutissement du travail partenarial réalisé et construit pour décliner les objectifs construits par la CCBDP et ses partenaires, en réponse aux enjeux territoriaux.

Les ateliers des 25 et 26 mai 2021

Ces ateliers avaient vocation à fixer le partenariat que la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale entend établir avec les acteurs du territoire durant l'élaboration et la mise en œuvre de son PCAET.

Ces journées d'ateliers avaient pour finalité de mieux **appréhender les projets existants** sur le territoire et de **mobiliser les acteurs sur la démarche de PCAET** dans un temps court et un espace de co-construction. L'objectif

principal était de **faire un état de l'existant sur les actions déjà menées**, les raisons de leur réussite ou échec. Ensuite, les modifications ou suites éventuelles à donner à ces actions ont été abordées ainsi que les **nouvelles actions à lancer**.

Les ateliers ont été un outil de contribution au diagnostic du territoire. Ils sont venus compléter le travail d'analyse du prestataire et enrichir les réflexions d'une approche pragmatique pour la suite de la mission.

Huit ateliers ont été organisés sur chacun des deux jours :

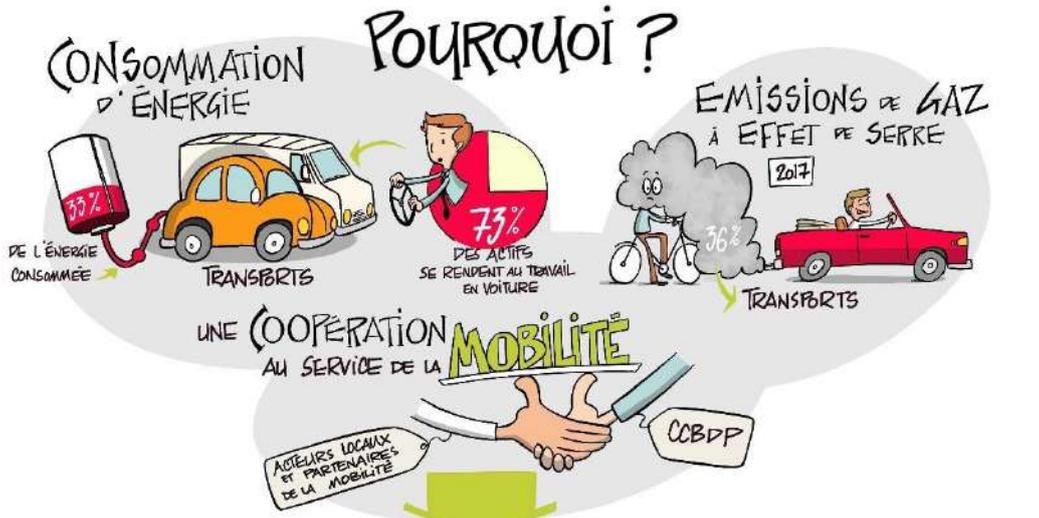
- Accompagner les entreprises dans la transition
- Le tourisme durable sur le territoire
- Habiter et aménager
- Se déplacer et transporter
- Les énergies renouvelables
- Cultiver, élever, se nourrir
- S'adapter et se protéger
- Consommer durablement

Outils de communication : visuels sous forme de fresque

La **fresque de l'engagement politique pour la transition écologique** est un outil de communication à destination du grand public pour les événements sur le climat au sein de la CCBDP. Elle a été déclinée sur les volets habitat et mobilité. Ces deux kakemonos permettent d'utiliser un support visuel spécifique sur des événements ciblés et d'entrer davantage dans le détail.

PERMETTRE L'ACCÈS À DES MOBILITÉS DURABLES ET SOLIDAIRES

La Communauté de Commune des Baronnies en Drôme Provençale s'engage



COMMENT ?

PERMETTRE L'ACCÈS À DES SOLUTIONS DE MOBILITÉS DURABLES ET SOLIDAIRES

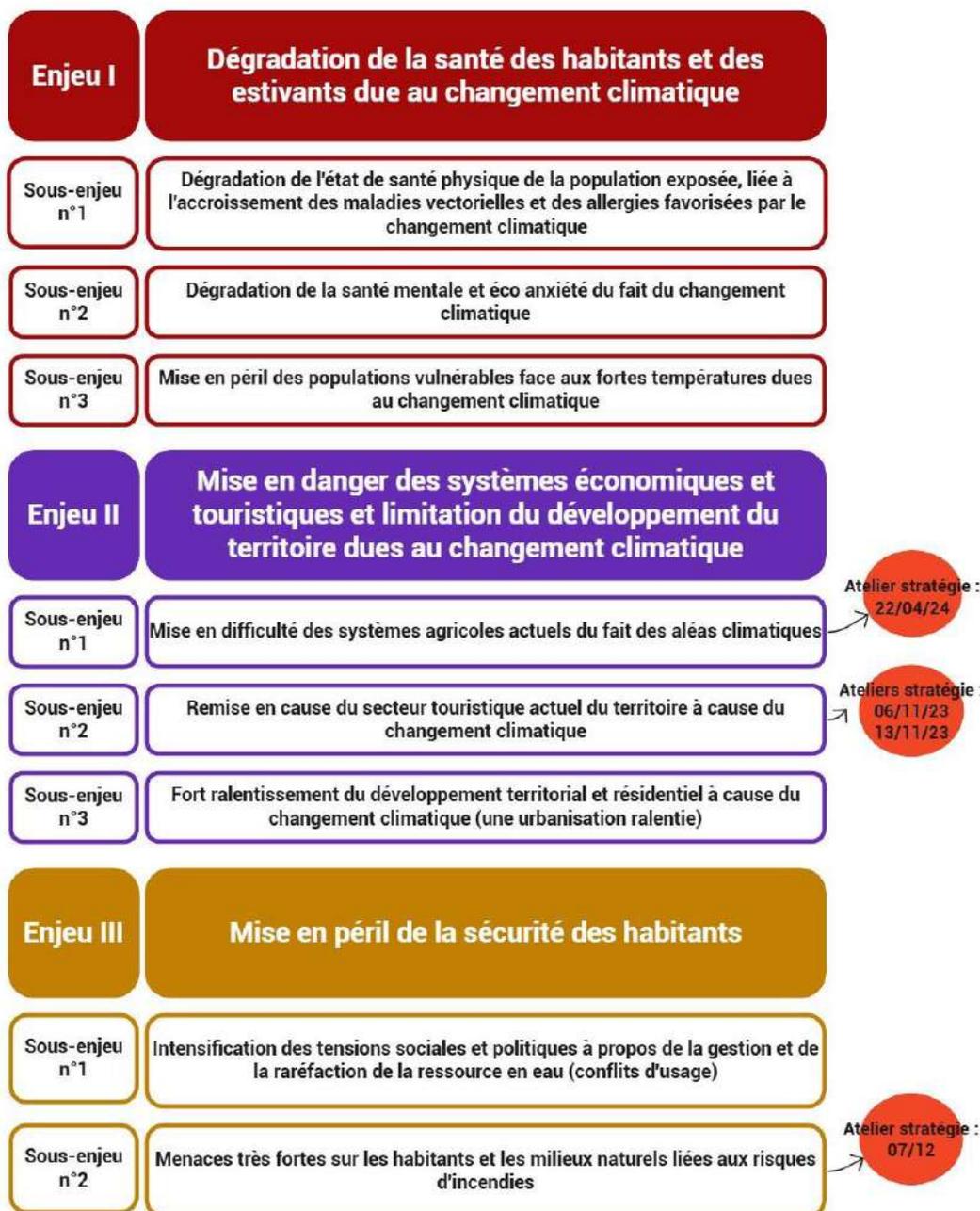


Kakémono créé pour les mobilités durables

Les ateliers dans le cadre de la démarche TACCT

Dans le cadre du programme TACCT, des ateliers ont été menés sur différents enjeux d'adaptation au changement climatique du territoire (tourisme, incendie, agriculture, etc.) afin de déterminer des **actions pour limiter la vulnérabilité du territoire face au dérèglement climatique**.

Enjeux d'adaptation au changement climatique issus du diagnostic de vulnérabilité de la CCBDP



Synthèse des enjeux identifiés lors du diagnostic TACCT

Ces ateliers ont été menés en deux temps :

- Un temps de préparation et de rédaction des niveaux d'impact du changement climatique, sur la base du diagnostic de vulnérabilité et avec l'aide essentielle de nos partenaires privilégiés (PNR des Baronnies provençales, Office de Tourisme, Chambre d'agriculture),
- Les ateliers avec les acteurs socio-professionnels des thématiques abordées.



Ateliers réalisés dans le cadre de la co-construction de la démarche TACCT

Temporalité du plan d'actions

La stratégie du PCAET a permis de dessiner des objectifs stratégiques à horizon 2050 (*voir rapport de stratégie*). Ces objectifs ont été définis sur l'ensemble des secteurs d'activités du territoire (résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, industrie) et pour l'ensemble des enjeux visés dans le cadre du PCAET (consommation d'énergie, production d'énergies renouvelables, émissions de Gaz à Effet de Serre, polluants atmosphériques, séquestration carbone et autonomie en énergie renouvelable). Ces éléments sont consultables dans le rapport de stratégie (p. 71).

Ces axes stratégiques ont ensuite été déclinés en objectifs opérationnels, clefs de voûte du plan d'actions du PCAET. Le plan d'action du PCAET se décline en 8 axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 : Habiter des logements plus performants
- Axe stratégique 2 : Se déplacer autrement et transporter mieux
- Axe stratégique 3 : Cultiver, élever et se nourrir de manière raisonnée
- Axe stratégique 4 : Favoriser l'économie circulaire et traiter plus durablement nos déchets
- Axe stratégique 5 : Accompagner les acteurs du secteur touristique et économique dans leur transition
- Axe stratégique 6 : Développer les énergies renouvelables et tendre vers la sobriété énergétique
- Axe stratégique 7 : Aménager le territoire plus durablement
- Axe stratégique 8 : Se protéger face au changement climatique

Ainsi, les axes stratégiques du PCAET se déclinent en plusieurs objectifs opérationnels, eux-même déclinés en de nombreuses actions. Ces actions ont été construites à horizon 2030, dans une logique de visibilité pour la collectivité et afin de correspondre à l'échéance finale de ce premier PCAET (6 ans). Le calendrier prévisionnel de chaque action (année de début et année de fin) est présent sur la fiche correspondante.

Dispositif de suivi et d'évaluation

Instances de pilotage durant la réalisation du PCAET

Durant l'ensemble de sa réalisation, la progression du PCAET a été observée, discutée et validée au travers d'instances décisionnelles. Ces instances ont pris la forme de deux comités : le Comité Technique et le Comité de Pilotage. Le premier visait à réunir les agents de la collectivité, la Vice-présidente à la transition écologique et énergétique et les partenaires techniques afin de faire une première lecture des résultats à chaque phase et d'apporter leurs remarques. Les éléments, ajustés grâce à ce premier regard, étaient ensuite présentés en Comité de Pilotage, qui réunissait le comité exécutif et les membres du COTECH. Ce comité avait vocation à valider les éléments présentés à chaque phase et à lancer la phase suivante.

C'est au travers de ces temps d'échanges et de concertations entre les différents acteurs impliqués dans la démarche que le PCAET s'est construit pas à pas et en accord avec les ambitions politiques locales et celles des partenaires locaux.

Indicateurs de suivi, une évaluation de la mise en œuvre du PCAET

Les indicateurs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PCAET ont été identifiés grâce à l'application PROSPER ACTIONS, une application web collaborative au service des politiques locales climat-air-énergie pour dessiner la stratégie de Développement Durable d'un territoire. Au fur et à mesure de la construction des fiches-actions (et de leur intégration dans l'application), les indicateurs ont été progressivement ajoutés. Leur sélection s'est faite en s'appuyant sur la base de données proposée par PROSPER ACTIONS. Ce sont avant tout des indicateurs de moyens, construit sur la base de la phase stratégie.

Cette dernière met à disposition des indicateurs « standards », par secteur (résidentiel, tertiaire, transports, etc.) ou par enjeu (consommation énergétique, lutte contre la précarité énergétique, etc.) et des indicateurs « libres ». Ces derniers peuvent être à renseigner soi-même d'autres ressources (en l'occurrence, retours d'expériences de VIZEA, indicateurs renseignés par la CCBDP ou encore par les partenaires) ou à récupérer du catalogue d'indicateurs de PROSPER ACTIONS, constamment alimenté par les différentes contributions à l'application. Chaque indicateur comporte :

- Un intitulé précis, afin d'identifier facilement la donnée recherchée
- Une unité, afin de reporter le même type de donnée d'une année sur l'autre et de comprendre rapidement ce qui est comptabilisé

Les indicateurs sont très variés, adaptés à l'action auquel ils correspondent (consommation d'énergie d'un type de bâtiments en GWh/an, nombre de personnes sensibilisées durant un temps de concertation, nombre de ménages accompagnés dans des démarches de rénovation de leur logement, etc.).

Le suivi des actions se fait annuellement, ce qui permet de garder en mémoire les objectifs et d'ajuster l'ampleur des actions chemin faisant.

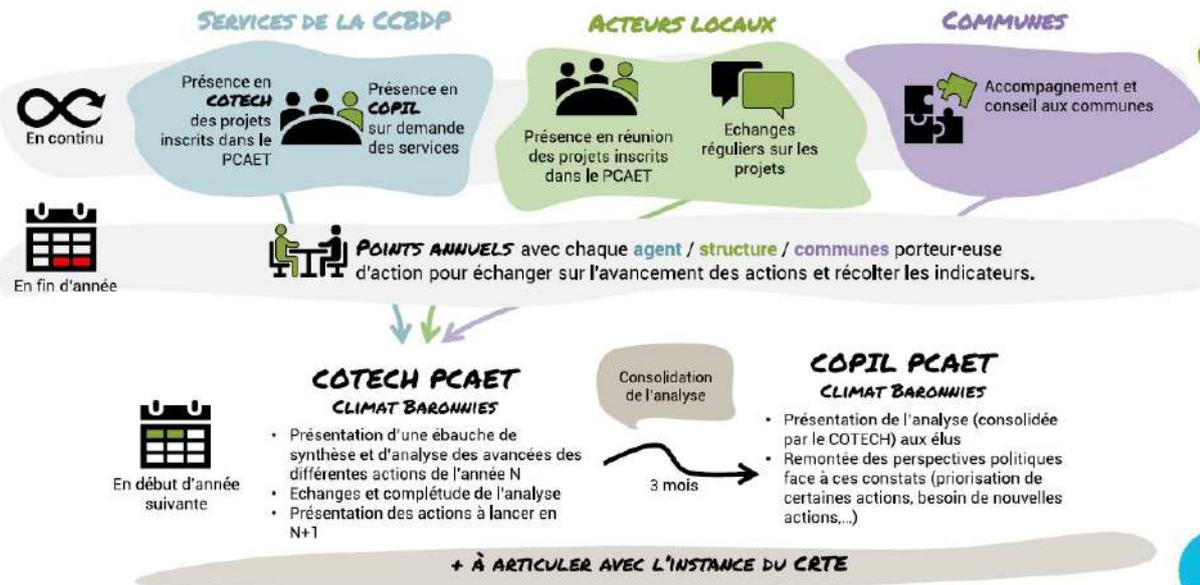
Les indicateurs EES, intégrés dans l'Evaluation Environnementale Stratégique, seront suivis au même titre que les autres indicateurs des fiches-actions.

Une gouvernance rigoureuse

Le PCAET sera suivi par la chargée Transition écologique de la CCBDP. La gouvernance prévue permettra un suivi rigoureux des actions du PCAET et des impacts de ces actions. C'est également au travers de cette gouvernance que seront évalués les critères et moyens d'actualisation des actions et stratégies du PCAET.

Cette gouvernance se décline comme suit :

PHASE DE MISE EN ŒUVRE



Clé de lecture des fiches actions

Les fiches-actions du PCAET de la CCBDP ont été construites, tout comme la stratégie, sur PROSPER ACTIONS. Aboutissement d'un partenariat entre le SIEL et Energies Demain, dans le développement comme dans l'animation, l'outil sert de support à l'élaboration et au suivi des documents de planification variés. Ainsi, les fiches ont été réalisées sur un format identique, facile à prendre en main et permettant une bonne compréhension de chaque action intégrée au PCAET.

Voici un descriptif du contenu de chaque fiche-action :

The diagram shows a sample action sheet from the PCAET 2024-2030 of the CCBDP. The sheet is titled 'Plan d'action PCAET Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale PCAET 2024-2030'. The main action is 'DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOCATION DE VAE LONGUE DURÉE À DESTINATION D'UN PUBLIC AYANT DES DIFFICULTÉS DE DÉPLACEMENT'. The strategic axis is 'AXE 2 - SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX'. The operational objective is '5. Promouvoir le développement des mobilités actives sur le territoire'. The initial evaluation table shows the start year 2023, end year 2030, and the current state 'En cours'. The actors section lists the CCBDP as the main actor, with various partners and funding sources.

Annotations:

- Intitulé de l'action:** Points to the main title of the action.
- Intitulé l'axe (objectif) stratégique correspondant:** Points to the strategic axis title.
- Etat initial (thématiques en jeu, difficultés) et échéance de l'action:** Points to the 'EVALUATION INITIALE' section.
- Acteurs et instances en charge du portage de l'action et partenaires associés:** Points to the 'ACTEURS' section.
- Objectif opérationnel, déclinaison de l'objectif stratégique correspondant, et descriptif de l'action:** Points to the 'Objectif opérationnel' and 'Descriptif' sections.

Moyens mis en œuvre pour la réalisation de l'action

MOYENS NÉCESSAIRES		
Investissements	67331 €	Frais de fonctionnement 96150 €/an
Subventions	DREETS - AMI Mobilité solidaire : 49000 € (Acquise) ANCT - France Mobilité : 47386 € (Acquise)	
Moyens matériels		

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

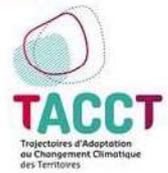
Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) : Atténuation

Articulation de l'action avec le programme TACCT

Indicateurs de suivi de l'action (à consulter sur la fiche et à renseigner dans l'application PROSPER)

INDICATEUR(S) DE SUIVI		
Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Contrats réalisés pour la location solidaires de VAE (nombre de contrat)	17	77
Trajets en voiture évités (milliers de voyageurs.km)	0	1953



Plan Climat-Air-Energie Territorial des Baronnies en Drôme Provençale
Réalisé avec l'appui de VIZEA

Glossaire

AAP : Appel à projet

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AEP : Alimentation en eau potable

ANAH : Agence nationale de l'habitat

BV : Bassins versants

CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CAUE : Conseil architecture urbanisme environnement

CCAS : Centre communal d'action sociale

CCBDP : Communauté de Communes des Baronniees en Drôme Provençale

CCI : Chambre de commerce et de l'industrie

CDH : Carrefour Des Habitants du Nyonsais (association)

CEDER : Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables (association)

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CO2e / eqCO2 : Dioxyde de carbone équivalent

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

DGS : Directeur général des services

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local

EnR : Énergies Renouvelables

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

ETP : Équivalent temps plein

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER : Fonds européen de développement régional

FFB : Fédération française du Bâtiment

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

GES : Gaz à effet de serre

GnV : Gaz naturel pour véhicules

GRDF : Gaz réseau distribution France

LEADER : Liaison entre action de développement de l'économie rurale

OFB : Office français de la biodiversité

ONF : Office national des Forêts

OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PLUi-H : Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat

PNR : Parc Naturel Régional

PPI : Plan pluriannuel d'investissement

PV : Photovoltaïque

PVD : Petite ville de demain

RGE : Reconnu garant de l'environnement

REX : Retour d'expérience

RTE : Réseau de Transport d'Electricité français

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

SCoT : Schéma de cohérence territoriale

SDIS : Service départemental d'incendie et de secours

SOLIHA : Solidaire pour l'habitat

TAD : Transport à la demande

VAE : Vélo à assistance électrique

ZA/ZI : Zones d'activités/d'industrie

ZAN : Zéro artificialisation nette

ZH : Zone humide

VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME D' ACTIONS

AXE I – Habiter des logements plus performants

OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : Accompagner propriétaires et bailleurs sociaux sur leurs opérations de construction et de rénovation et communiquer sur les aides techniques et financières disponibles

- Action A1-001.1 Mettre en place un Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)
- Action A1-001.2 Organiser des retours d'expérience par des architectes sur la rénovation et la construction vertueuse

OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : Sensibiliser habitants et acteurs publics en développant les démarches de concertations autour de la performance énergétique

- Action A1-002.1 Organiser des animations sur la rénovation énergétique et d'habitat durable

OBJECTIF OPERATIONNEL 3 : Engager la réhabilitation thermique des bâtiments tertiaires

- Action A1-003.1 Réaliser et mettre en oeuvre un SDIE pour le patrimoine de la CCBDP
- Action A1-003.2 Rénover énergétiquement les bâtiments municipaux et les logements sociaux

OBJECTIF OPERATIONNEL 4 : Lutter contre l'habitat indigne au travers des documents réglementaires, notamment via le PLH

- Action A1-004.1 Réaliser une étude pré-opérationnelle et mettre en œuvre une Opération Programmée pour l'amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale
- Action A1-004.2 Réaliser un Programme Local de l'Habitat (PLH)

AXE II – Se déplacer autrement et transporter mieux

OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : Maintenir, développer et valoriser les transports en commun existants

- Action A2-001.1 Renforcer la couverture et les liaisons de TC et TS entre les Régions AURA et PACA
- Action A2-001.2 Améliorer la couverture de transport (TC, TS et TAD) et améliorer la lisibilité des offres et leur accessibilité intermodale
- Action A2-001.3 Mettre en place une navette "NyonsBus" 100% électrique

OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : Encourager le déploiement des mobilités partagées et solidaires

- Action A2-002.1 Etudier et mettre en place des lignes de covoiturage et d'auto-stop organisé
- Action A2-002.2 Mettre en place des voitures en autopartage sur le territoire
- Action A2-002.3 Encourager la mobilité solidaire pour les déplacements de RDV médicaux comme le dispositif Mobisol en Baronnies

OBJECTIF OPERATIONNEL 3 : Favoriser les opportunités d'intermodalité comme alternatives à l'autosolisme

- Action A2-003.1 Aménager des espaces facilitant l'intermodalité, et en particulier le covoiturage
- Action A2-003.2 Favoriser l'intermodalité vers des pôles de correspondances des gares TGV proches
- Action A2-003.3 Réaliser et diffuser des vidéos présentant les différentes solutions d'écomobilité du territoire

- Action A2-003.4 Animer des temps sur la mobilité auprès des habitants
- Action A2-003.5 Concevoir un projet d'une centrale des mobilités

OBJECTIF OPERATIONNEL 4 : Renforcer l'offre de formations et de services de proximité (santé, coworking, campus connecté) sur le territoire de la CCBDP afin de rationaliser les déplacements

- Action A2-004.1 Renforcer l'offre de formation adaptés aux besoins sur le territoire
- Action A2-004.2 Favoriser la relocalisation des services de santé pour rationaliser les déplacements hors du territoire
- Action A2-004.3 Etendre le service de portage de repas et privilégier le transport durable des repas
- Action A2-004.4 Développer l'offre de coworking en fonction des besoins et des capacités du réseau numérique

OBJECTIF OPERATIONNEL 5 : Promouvoir le développement des mobilités actives sur le territoire

- Action A2-005.1 Développer une offre de location de VAE longue durée à destination d'un public ayant des difficultés de déplacement
- Action A2-005.2 Mettre en place un prêt « découverte » gratuit de VAE pluriannuellement
- Action A2-005.3 Implanter plusieurs abris vélos sécurisés sur le territoire intercommunal
- Action A2-005.4 Encourager les mobilités douces dans les centres-bourgs
- Action A2-005.5 Mise en place d'une aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique
- Action A2-005.6 Déploiement du programme Savoir Rouler à Vélo sur le territoire
- Action A2-005.7 Aménager des itinéraires cyclables au quotidien et en cyclotourisme

OBJECTIF OPERATIONNEL 6 : Promouvoir le développement des mobilités actives sur le territoire

- Action A2-006.1 Electrifier les flottes de véhicules des organismes du territoire
- Action A2-006.2 Installer des bornes de recharge de véhicules électriques

AXE III – Cultiver, élever et se nourrir de manière raisonnée

OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : Mobiliser les volets réglementaires et administratifs pour valoriser et préserver l'agriculture

- Action A3-001.1 Maintenir les espaces agricoles par l'identification et la priorisation foncière
- Action A3-001.2 Animer un réseau de veille foncière agricole locale

OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : Amorcer la transition écologique de l'agriculture par l'évolution des pratiques agricoles (diversification, bio) et de vente

- Action A3-002.1 Accompagner les agriculteurs dans la diversification de leurs cultures
- Action A3-002.2 Accompagner les agriculteurs au changement de modèle agricole
- Action A3-002.3 Coordonner la transition agricole sur le territoire
- Action A3-002.4 Monter un lieu de transformation collectif
- Action A3-002.5 Impulser et accompagner l'expérimentation d'un espace de maraîchage à proximité de la station d'épuration de Nyons

- Action A3-002.6 Mettre en réseau des exploitations agricoles qui souhaitent faire évoluer leurs pratiques et sortir de l'isolement
- Action A3-002.7 Mettre en réseau afin de faciliter les pratiques apicoles et encourager à l'élevage d'abeilles

OBJECTIF OPERATIONNEL 3 : Préserver la ressource en eau pour l'agriculture

- Action A3-003.1 Coordonner et organiser la préservation de la ressource en eau sur le territoire

OBJECTIF OPERATIONNEL 4 : Faire évoluer les pratiques en matière d'alimentation (scolaires, achat en circuit court)

- Action A3-004.1 Sensibiliser les acteurs, habitants et usagers du territoire sur l'alimentation durable
- Action A3-004.2 Communiquer autour des données et de l'évolution du réseau de cantines et du plan d'actions mis en place
- Action A3-004.3 Valoriser les circuits courts et les renforcer

AXE IV – Favoriser l'économie circulaire et traiter plus durablement nos déchets

OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : Poursuivre la création et la gestion de structures dédiées à la valorisation et au tri des déchets

- Action A4-001.1 Gérer les 3 déchèteries et améliorer le service rendu aux habitants
- Action A4-001.2 Créer une déchèterie pour les entreprises
- Action A4-001.3 Réaliser une étude d'harmonisation et d'optimisation du service publique de prévention et de gestion des déchets

OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : Cadrer et encourager la valorisation des biodéchets et déchets verts, auprès des professionnels comme des particuliers

- Action A4-002.1 Gérer en proximité les biodéchets en massifiant la diffusion et la maîtrise des composteurs
- Action A4-002.2 Distribuer gratuitement biannuellement du compost auprès des particuliers du territoire
- Action A4-002.3 Cadrer et encourager le broyage et le réemploi des déchets verts in situ
- Action A4-002.4 Faciliter le tri et le compostage des biodéchets des écoles et structures petite-enfance/enfance/jeunesse
- Action A4-002.5 Faciliter le tri et le compostage des biodéchets des professionnels

OBJECTIF OPERATIONNEL 3 : Structurer l'économie circulaire par la limitation de la production de déchets et développement du réemploi

- Action A4-003.1 Etendre les projets de ressourcerie (notamment à proximité des déchetteries)
- Action A4-003.2 Favoriser les démarches Zéro Déchet
- Action A4-003.3 Réduire les emballages et contenants jetables pour les portages de repas
- Action A4-003.4 Favoriser le recyclage des dispositifs numériques
- Action A4-003.5 Récupérer et reconditionner des ruches en bois

AXE V – Accompagner les acteurs du secteur touristique et économique dans leur transition

OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : Soutenir et valoriser la transition écologique des entreprises pour l'attractivité économique du territoire

- Action A5-001.1 Soutenir l'élaboration de plans mobilité employeur

- Action A5-001.2 Accompagner au développement de l'autoconsommation énergétique et à la baisse de la consommation d'énergie des entreprises du territoire
- Action A5-001.3 Créer une attractivité du territoire pour les entreprises en faveur de la transition écologique

OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : Développer une démarche territoriale partagée de tourisme durable et de proximité

- Action A5-002.1 Développer une offre de tourisme durable
- Action A5-002.2 Maintenir la qualité de l'air du territoire dans une démarche d'attractivité touristique et résidentielle
- Action A5-002.3 Faire émerger des actions pour limiter l'impact du changement climatique sur le tourisme
- Action A5-002.4 Sensibiliser le grand public par des actions d'éducation à l'environnement, pour une animation territoriale destinée aux touristes
- Action A5-002.5 Encourager les pratiques touristiques respectueuses de l'environnement dans les sites naturels
- Action A5-002.6 Développer des stratégies pour offrir des alternatives à la voiture pour les touristes
- Action A5-002.7 Elaborer un Plan de circulation et de stationnement pour les sites hyper-fréquentés et fragiles

OBJECTIF OPERATIONNEL 3 : Développer une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins du territoire et en faveur de la transition écologique

- Action A5-003.1 Construire des parcours de formation autour des métiers du vivant
- Action A5-003.2 Créer une école de la transition écologique pour les jeunes du territoire
- Action A5-003.3 Créer à Nyons et à Buis-les-Baronnies des "campus numériques" basés sur les cours en ligne (MOOC)

AXE VI – Développer les énergies renouvelables et tendre vers la sobriété énergétique

OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : Viser l'exemplarité en matière de consommation d'énergie et de production d'EnR

- Action A6-001.1 Elaborer un plan de paysage et résilience
- Action A6-001.2 Développer des projets de Centrales Villageoises
- Action A6-001.3 Elaborer une maîtrise d'usage pour améliorer le suivi d'exploitation des équipements intercommunaux
- Action A6-001.4 Installer des panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation collective public/privé
- Action A6-001.5 Créer un référentiel énergie et paysage

OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : Réfléchir la production d'énergie renouvelable en lien avec le bois et la méthanisation

- Action A6-002.1 Elaborer une stratégie forestière à l'échelle du PNR des Baronnies Provençales
- Action A6-002.2 Réfléchir à une gestion communale du patrimoine forestier pour le chauffage des bâtiments municipaux
- Action A6-002.3 Elaborer une réflexion autour du potentiel de valorisation énergétique des déchets agricoles

OBJECTIF OPERATIONNEL 3 : Capitaliser de manière ambitieuse et raisonnée sur le potentiel de production d'énergies renouvelables

Action A6-003.1	Elaborer un Schéma Directeur des Energies
Action A6-003.2	Désamianter et optimiser les EnR de toitures bien exposées
Action A6-003.3	Améliorer les réseaux électriques pour l'autoconsommation énergétique
Action A6-003.4	Installer des ombrières photovoltaïques sur certains parkings
Action A6-003.5	Développer la production d'ENR solaire thermique
Action A6-003.6	Encourager l'autoconsommation des particuliers
Action A6-003.7	Suivre les projets diffus ou de petite taille de production d'ENR

OBJECTIF OPERATIONNEL 4 : Tendre vers la sobriété énergétique

Action A6-004.1	Tendre vers une baisse de la consommation d'énergie des communes lié à l'éclairage public
Action A6-004.2	Réorganiser les usages et rénover des bâtiments communaux
Action A6-004.3	Animer la cellule de travail "économie d'énergie" à Nyons
Action A6-004.4	Organiser l'information auprès du grand public sur la sobriété énergétique

AXE VII – Aménager le territoire plus durablement

OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : Adapter la stratégie territoriale en matière d'aménagement et d'urbanisme aux contextes futur

Action A7-001.1	Construire une charte intercommunale d'aménagement durable et résiliente
Action A7-001.2	Désimperméabiliser et végétaliser les centres bourgs et les écoles
Action A7-001.3	Accompagner les projets d'Aménagement durable (ZAC, etc.)

OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : Placer la préservation de la biodiversité comme enjeu prioritaire dans les réflexions sur l'aménagement du territoire

Action A7-002.1	Renforcer la présence de réservoirs de biodiversité ainsi que les trames vertes, bleues, brunes et noires
Action A7-002.2	Préserver et restaurer les ripisylves au sein des corridors fluviaux
Action A7-002.3	Eviter toute nouvelle dégradation des zones humides
Action A7-002.4	Proposer une formation aux élus sur le rôle de la biodiversité en lien avec le réchauffement climatique
Action A7-002.5	Favoriser une gestion durable des espaces verts communaux et intercommunaux
Action A7-002.6	Aider les pollinisateurs à faire face au changement climatique et à maintenir leur population
Action A7-002.7	Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communaux (ABC), voire intercommunal

OBJECTIF OPERATIONNEL 3 : Mettre en œuvre une stratégie pour limiter l'impact du changement climatique sur l'urbanisme

Action A7-003.1	Faire émerger des actions pour limiter l'impact du changement climatique sur l'urbanisme
-----------------	--

OBJECTIF OPERATIONNEL 4 : Sensibiliser, communiquer et accompagner les acteurs locaux et le grand public dans la mise en œuvre du PCAET

Action A7-004.1	Réaliser une exposition publique pour la finalisation du PCAET
-----------------	--

- Action A7-004.2 Soutenir, développer et animer des réseaux d'acteurs favorisent l'acculturation sur les enjeux d'atténuation et d'adaptation
- Action A7-004.3 Organiser l'évènement pluriannuel de la foire éco-bio de Nyons
- Action A7-004.4 Créer et animer un collectif de citoyens et élus autour des enjeux de la transition écologique ("Les Rendez-vous de la transition")
- Action A7-004.5 Soutenir l'engagement et les initiatives des jeunes en faveur de la transition écologique
- Action A7-004.6 Sensibiliser le grand public aux enjeux de préservation de la biodiversité et de transition écologique

AXE VIII – Se protéger face au changement climatique

OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : Sensibiliser la population aux problématiques d'adaptation au changement climatique et aux risques naturels

- Action A8-001.1 Créer et diffuser un carnet des effets du changement climatique dans les Baronnies provençales
- Action A8-001.2 Faire émerger une culture commune de l'adaptation au changement climatique

OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : Mettre en place une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique

- Action A8-002.1 Former les élus et les secrétaires de mairie sur l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde
- Action A8-002.2 Mettre en place un Plan de massif DFCI par un groupement de communes
- Action A8-002.3 Coconstruire un plan d'action d'adaptation au changement climatique
- Action A8-002.4 Installer des postes de relevage pour des groupes électrogènes
- Action A8-002.5 Coconstruire un plan d'action d'adaptation au changement climatique
- Action A8-002.6 Implanter et déplacer des équipements et autres constructions hors des zones à risques
- Action A8-002.7 Elaborer un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS)

OBJECTIF OPERATIONNEL 3 : Préserver et encadrer l'utilisation de la ressource en eau sur le long terme

- Action A8-003.1 Elaborer et mettre en œuvre un PTGE (Projet territorial de gestion de l'eau)
- Action A8-003.2 Sensibiliser les habitants du territoire à la préservation de la ressource en eau
- Action A8-003.3 Soutenir les communes face aux usages illégaux de l'eau en période de restriction d'eau
- Action A8-003.4 Améliorer la gestion de l'eau au sein des communes (infrastructures, gestion individuelle)

AXE I

Habiter des logements plus performants



A1-001.1

METTRE EN PLACE UN SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT (SPRH)

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 1 – HABITER DES LOGEMENTS PLUS PERFORMANTS



Secteurs concernés Résidentiel -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

1. Accompagner propriétaires et bailleurs sociaux sur leurs opérations de construction et de rénovation et communiquer sur les aides techniques et financières disponibles

Descriptif :

Mise en place du guichet unique et démarches d'accompagnements auprès des particuliers dans la réalisation de leurs travaux de rénovation thermique

Cible(s)

Propriétaires bailleurs, propriétaires occupants, locataires dont la résidence principale est située sur la CCBDP

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le projet de territoire : proposer un dispositif d'accompagnement de la rénovation de l'habitat pour les administrés de la collectivité

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP (groupement avec CAMA)

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission B : Politique du logement et du cadre de vie – PLH- Architecture conseil - ADS - Archives

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Programme CEE SARE (Financier) - Région AURA (Financier) - ANAH (Financier)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2021 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Précarité énergétique -

Difficultés identifiées

Le territoire se caractérise par un habitat ancien avec une problématique de détérioration des logements (problèmes sanitaires, thermiques, acoustiques) et par un manque d'attractivité.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 350000 €/an

Subventions

Moyens matériels

Fonctionnement : 350 000 €/an, dont 20 000€ pour la CCBDP

Accueil de permanences aux publics (site de Nyons et Buis)

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Année lancement 2021

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Accompagnements des ménages (nombre)	427	3227
Informations délivrées (nombre)	495	3295
Accompagnements renforcés des ménages (nombre)	43	393
Personnes ayant participé à une action d'information (nombre)	100	800

A1-001.2

ORGANISER DES RETOURS D'EXPÉRIENCE PAR DES ARCHITECTES SUR LA RÉNOVATION ET LA CONSTRUCTION VERTUEUSE

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 1 – HABITER DES LOGEMENTS PLUS PERFORMANTS



Secteurs concernés Résidentiel -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

1. Accompagner propriétaires et bailleurs sociaux sur leurs opérations de construction et de rénovation et communiquer sur les aides techniques et financières disponibles

Descriptif de l'action :

Dans la convention avec la CAUE et la mission de l'architecte conseil de la CCBDP, une acculturation pour lancer des dynamiques de réhabilitation/rénovation/construction vertueuses. Intégrer des bailleurs sociaux aux réflexions sur l'habitat durable. La question de la pose de panneaux photovoltaïque sur toiture peut être introduite, avec une dimension paysagère. Sensibiliser au coût de la rénovation en s'appuyant davantage sur les initiatives exemplaires.

En parallèle, les élus pourront être formés à cet enjeu de rénovation et de construction vertueuse.

Cible(s)

Habitants propriétaires de l'intercommunalité, bailleurs sociaux, communes et entreprises

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le projet de territoire : nécessité des communes et de l'intercommunalité d'informer et de communiquer auprès de la population, afin de faire connaître les services publics, les équipements, les aides et les accompagnements disponibles et possibles pour réduire les impacts environnementaux.

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP, CAUE

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique Commission B : Politique du logement et du cadre de vie – PLH- Architecture conseil - ADS - Archives

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Notaires, artisans, architectes, bailleurs sociaux, associations (Autre)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Précarité énergétique -

Difficultés identifiées

Cette action sera redéfinie dans le cadre de l'OPAH intercommunale

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 6000 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Convention CAUE : 2021-2024

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Public sensibilisé (personnes)	0	175

A1-002.1

ORGANISER DES ANIMATIONS SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET D'HABITAT DURABLE

dernière modification au 2024-12-02



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 1 – HABITER DES LOGEMENTS PLUS PERFORMANTS

Secteurs concernés Résidentiel -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Sensibiliser habitants et acteurs publics en développant les démarches de concertations autour de la performance énergétique

Descriptif :

Sensibiliser les ménages à adopter d'autres comportements, afin de réduire en 1er lieu, leur facture énergétique, dans le cadre du SPEEH (jusqu'en 2024). Action probablement reconduite après 2025 dans le cadre du SPRH.

Organiser des conférences sur la performance énergétique.

Cible(s)

Habitants propriétaires et locataires de l'intercommunalité, bailleurs sociaux, communes, entreprises...

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CEDER + CCBDP

Typologie de porteur Association/Groupement citoyen

Rôle de l'EPCI Incitateur

Commission thématique Commission B : Politique du logement et du cadre de vie – PLH- Architecture conseil - ADS - Archives

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2022 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Précarité énergétique -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

2121,60 € (budget SPEEH dédié aux animations)

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

SPEEH : Années 2021-2024.

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Public sensibilisé (personnes)	49	900
Professionnels sensibilisés (nombre)	0	400

A1-003.1

RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE UN SDIE POUR LE PATRIMOINE DE LA CCBDP

dernière modification au 2024-12-02



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 1 - HABITER DES LOGEMENTS PLUS PERFORMANTS

Secteurs concernés Tertiaire -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

3. Engager la réhabilitation thermique des bâtiments tertiaires

Descriptif :

SDIE = Schéma Directeur Immobilier et Énergétique. Permet d'initier des projets d'efficacité énergétique des bâtiments publics tertiaires. L'élaboration d'un schéma directeur immobilier énergétique permettra d'introduire des travaux d'amélioration de la performance énergétique notamment dans le cadre du dispositif éco-énergie tertiaire et de tirer parti des externalités liées à l'amélioration de la valeur patrimoniale. Le décret tertiaire concerne l'unité foncière du siège de la CCBDP ainsi que le gymnase de Buis-les-Baronnies. Les autres bâtiments intercommunaux ne sont pas concernés par le décret tertiaire mais entrent tout de même en compte dans le SDIE.

Réponse à un Appel A Projet, réalisation d'un DPE avant le SDIE.

L'expérience de la CCBDP pourra ensuite lui permettre de soutenir les communes qui souhaitent mener la même démarche. L'accompagnement des communes est un service à mutualiser et pourra se faire jusqu'en 2030.

Cible(s)

CCBDP

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission M

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

programme CEE CHENE (Schem'Acte) (Financier)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Précarité énergétique - Émissions de GES - Adaptation -

Difficultés identifiées

Mise en œuvre à définir à l'issue de l'étude (dépôt d'un 2ème dossier SCHEM'ACTEE pour la maîtrise d'œuvre) avec un prévisionnel de 2M€ de travaux estimés.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 248800 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions Programme CEE CHENE (Schem'Acte) : 151400 € (En cours d'acquisition)

Moyens matériels

Montant indiqué pour le volet RH, outils, études et AMO.

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Réalisation du SDIE : jusqu'à 2024.

Accompagnement des communes : à horizon 2030.

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Consommation de fioul économisé (FOD)	0	0
Emissions de GES évitées (kteqCO2/an)	0	0,335
Consommation d'électricité économisée (GWh/an)	0	0
Consommation de gaz naturel économisée (GWh/an)	0	0
Bâtiments d'action sociale rénovés BBC (milliers de m2)	0	0,8
Autres bâtiments publics locaux rénovés BBC (milliers de m2)	0	2,4
Bâtiments d'administration rénovés BBC (milliers de m2)	0	1,208
Consommation d'énergie non détaillée économisée (GWh/an)	0	0

A1-003.2

RÉNOVER ÉNERGÉTIQUEMENT LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET LES LOGEMENTS SOCIAUX

dernière modification au 2024-12-02



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 1 – HABITER DES LOGEMENTS PLUS PERFORMANTS

Secteurs concernés Résidentiel - Tertiaire -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

3. Engager la réhabilitation thermique des bâtiments tertiaires

Descriptif :

Rénovation par des communes de la CCBDP de certains de leurs bâtiments municipaux.

Les opérations de rénovation prévus dans les années proches sont :

- Projets de DAH :

- à Nyons : école de la Sauve

- à Buis-les-Baronnies :

* Centre des services techniques (2026) - à confirmer

* Cloître des dominicains (après 2030) - à confirmer

* Ecoles maternelles et primaires (avant 2026) - financements sollicités

* Salle des fêtes de La Palun (avant 2030) - à confirmer

* Ancienne pharmacie (2026-2030) - engagé

* Dauphin RDC (avant 2026) - engagé / étage (avant 2030) - à confirmer

* Foyer des jeunes (au delà de 2030) - à confirmer

* Maison de l'escalade - à confirmer

* OT / Maison des plantes - financements sollicités

* Ursulines Médiathèque, archives, intervalle - à confirmer

* Maison de l'enfance / centre social (avant 2026) - à confirmer

Cible(s)

Communes

Articulation avec les démarches de planification locales

Schéma Directeur Immobilier Energie (SDIE)

ACTEURS

Porteur de l'action Communes

Typologie de porteur Commune

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique Commission B : Politique du logement et du cadre de vie – PLH- Architecture conseil - ADS - Archives

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Bâtiments d'administration rénovés BBC (milliers de m2)	0	1,4
Consommation d'électricité économisée (GWh/an)	0	0
Consommation de gaz naturel économisée (GWh/an)	0	0
Consommation d'énergie non détaillée économisée (GWh/an)	0	8,7
Autres bâtiments publics locaux rénovés BBC (milliers de m2)	0	0
Bâtiments d'action sociale rénovés BBC (milliers de m2)	0	0
Bâtiments d'enseignement rénovés BBC (milliers de m2)	0	0,7
Logements HLM rénovés BBC (logements)	0	200

A1-004.1

RÉALISER UNE ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE ET METTRE EN ŒUVRE UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) INTERCOMMUNALE

dernière modification au 2024-12-02



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 1 – HABITER DES LOGEMENTS PLUS PERFORMANTS

Secteurs concernés Résidentiel -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

4. Lutter contre l'habitat indigne au travers des documents réglementaires, notamment via le PLH

Descriptif :

Réaliser une étude pré-opérationnelle d'OPAH et la mettre en œuvre. Actions de prévention et de coercition en faveur de la réhabilitation du parc de logements privés sur le territoire intercommunal.

OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Cible(s)

Habitants propriétaires, locataire de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le projet de territoire : proposer un cadre stratégique d'action sur l'habitat et le logement, décliné dans un document d'urbanisme d'échelle intercommunal.

En lien avec les dispositifs existants : SLIME, PIG LHII, SPEEH.

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission B : Politique du logement et du cadre de vie – PLH- Architecture conseil - ADS - Archives

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Banque des territoires (Financier) - Structures sociales (Technique) - ADIL (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2022 Année d'échéance 2027 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Précarité énergétique -

Difficultés identifiées

Le territoire se caractérise par un habitat ancien avec une problématique de détérioration des logements (problèmes sanitaires, thermiques, acoustiques) et par un manque d'attractivité.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 3223275 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions ANAH : 28351 € (Acquise)
CD26 : 17010 € (Acquise)

Moyens matériels

Mise à disposition de bureaux + salle de permanence

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :
Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Part des bâtiments de classe F ou G pour l'énergie (%)	0	0
Nombre de bâtiments ayant fait l'objet d'un diagnostic (bâtiments)	0	0
Part des bâtiments de classe F ou G pour les GES (%)	0	0
Ménages en précarité énergétique aidés (ménages)	0	0
Logements collectifs rénovés BBC (logements)	0	190
Maisons individuelles rénovées BBC (logements)	0	410
Consommation d'énergie non détaillée économisée (GWh/an)	0	24

A1-004.2

RÉALISER UN PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

dernière modification au

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 1 – HABITER DES LOGEMENTS PLUS PERFORMANTS



Secteurs concernés Résidentiel -

Descriptif de l'action

Oobjectif opérationnel :

4. Lutter contre l'habitat indigne au travers des documents réglementaires, notamment via le PLH

Descriptif :

Compléter le diagnostic de l'étude préoprérationnelle, et réaliser un PLH (démarche volontariste et non réglementaire)

Cible(s)

Habitants propriétaires, locataire de l'intercommunalité, parc public,

Articulation avec les démarches de planification locales

Mise en œuvre de l'OPAH 2024-2026

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP et Communes

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission B : Politique du logement et du cadre de vie – PLH- Architecture conseil - ADS - Archives

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2026 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Précarité énergétique - Émissions de GES - Adaptation -

Difficultés identifiées

Le territoire se caractérise par un habitat ancien avec une problématique de détérioration des logements (problèmes sanitaires, thermiques, acoustiques) et par un manque d'attractivité.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

2024 - 2026 : Réalisation du PLH

2026-2032 : Mise en œuvre du PLH

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

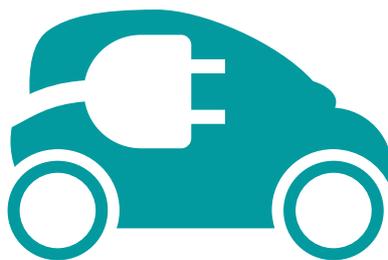
Objectif à
échéance

Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) liées à cet axe

Objectif	Action prévue	Critère environnemental concerné	Impact potentiel décelé
<p>Axe 1 : Habiter des logements plus performants</p>	<p>1. Accompagner propriétaires et bailleurs sociaux sur leurs opérations de construction et de rénovation et communiquer sur les aides techniques et financières disponibles</p>	<p>Paysage et patrimoine</p>	<p>Potentiel impact paysager des panneaux PV sur toiture et la localisation du site d'implantation</p>
	<p>Mesures à prendre</p>		
	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures sur le développement des EnR sont détaillées dans l'axe 6. • Mesures d'accompagnement en cas de chantier : Stocker les dépôts de matériaux sur des aires prévues et réutiliser au maximum les déblais sur les sites (pour les aménagements paysagers par exemple) ; Balisage et mise en défens du site de chantier, éviter d'abattre les vieux arbres à cavités (potentiels gîtes à chiroptères et avifaune cavicole) ; Mise en place de bacs de rétention, création de fossés autour des aires de stationnement ; Traitement des eaux du chantier avant rejet ; Adaptation des conditions de circulation des engins, favoriser les travaux en dehors de la période estivale pour limiter les nuages de poussière, bâchage des camions, interdiction de brûlage, etc. • Mesures d'accompagnement générales : Végétaliser les façades et les toitures en « prairies fleuries » propices aux insectes et base de la chaîne alimentaire ; Isolation, ventilation et inertie thermique performantes ; Favoriser la réutilisation des eaux grises (eaux usées domestiques faiblement polluées issues d'évacuations d'une douche, d'un lavabo, d'un lave-linge et d'un lave-vaisselle) ; Réaliser des campagnes de communication sur les bonnes pratiques du chauffage au bois : bois de qualité (sec : < 23 % d'humidité, feuillus durs, résineux et petit bois, ni traités, ni peints, ni souillés), choix d'un appareil performant labellisé « Flamme verte », allumage inversé (par le haut), ramonage des conduits et de préférence non chimique, etc. 		

AXE II

Se déplacer autrement et transporter mieux



A2-001.1

RENFORCER LA COUVERTURE ET LES LIAISONS DE TC ET TS ENTRE LES RÉGIONS AURA ET PACA

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

1. Maintenir, développer et valoriser les transports en commun existants

Descriptif :

En lien avec le bassin de mobilité Montélimar Sud Drôme, et la convention de coopération en matière de mobilité, il est prévu un axe de travail spécifique pour améliorer la ligne régulière 39, permettant d'organiser des correspondances avec Avignon gare, via Vaison-la-Romaine. Cette action est sous pilotage de la Région AURA, avec la Région PACA.

" Amélioration de la ligne régulière 39. sur la portion Buis les Baronnies > Vaison la Romaine, avec la prise en compte du cadencement entre Vaison > Avignon Gare

TGV, en accord avec le CC Vaison-Ventoux et la Région PACA dans un objectif de cohérence pour les horaires de correspondance. Une expérimentation d'un nouveau tracé d'une année, prise en charge à 100% par la Région puis à 50% si les services relèvent de la mobilité local et maintenu à 100% à vocation régionale."

Renforcer les liaisons de transport en commun entre AURA et PACA est une ambition portée par la CCBDP, au-delà de cette convention de coopération qui porte entre 2023 et 2027.

Cible(s)

Habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

Schéma des mobilités durables

SCoT Rhône-Provence-Baronnies

SRADDET

ACTEURS

Porteur de l'action Régions AURA

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique

Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CC Vaison Ventoux (Technique) - Régions AURA et PACA (Autre)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

Partenariat avec les régions AURA et PACA.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

2024 : Lancement de la ligne Valréas > Nyons > Vaison > Avignon TGV

2024-2025 : Renforcement L39 en amont Séderon > Buis puis Buis > Vaison.

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Emissions de GES évitées (kteqCO2/an)	0	1,686
Consommation d'énergie non détaillée économisée (GWh/an)	0	15720
Trajets en voiture évités (milliers de voyageurs.km)	0	2345
Longueur de ligne de bus classique créées (km de ligne)	82	103

A2-001.2

AMÉLIORER LA COUVERTURE DE TRANSPORT (TC, TS ET TAD) ET AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DES OFFRES ET LEUR ACCESSIBILITÉ INTERMODALE

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

1. Maintenir, développer et valoriser les transports en commun existants

Descriptif :

A partir d'un maillage de lignes de transport en commun structurant, un suivi par un COPIL avec la Région dans le cadre de la convention de coopération est mis en œuvre pour améliorer les services existants tels que du TC, TS et TAD. La question de la fréquence sur certaines lignes sont envisagées via une expérimentation d'un an. Un travail sur la lisibilité des offres existantes et prioritaire pour inciter l'usage de ces transports. Le projet de centrale des mobilités doit répondre à ces enjeux tout en permettant une intermodalité facilitée. Le transport scolaire, compétence de la Région, rencontre des difficultés sur certains secteurs peu peuplés. La contrainte de 6 élèves minimum et la gratuité du service jusqu'à 16 ans à maintenir sont des enjeux que la CCBDP souhaite garantir.

Cible(s)

Habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le Projet de Territoire : La mobilité peut être réfléchi à l'échelle d'un bassin de vie.

Schéma des mobilités

SCoT RPB

ACTEURS

Porteur de l'action Région AURA

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique

Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CCBDP (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

Compétence relevant seulement de la Région. Gratuité du TS mis en péril. Une offre existante trop peu lisible.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

1 COPIL /an. 14/09/2023.

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Elèves touchés (élèves)	0	0
Longueur de ligne de bus classique créées (km de ligne)	0	0
Trajets en voiture évités (milliers de voyageurs.km)	0	1365

A2-001.3

METTRE EN PLACE UNE NAVETTE "NYONSBUS" 100% ÉLECTRIQUE

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

1. Maintenir, développer et valoriser les transports en commun existants

Descriptif :

Inauguration de la navette en avril 2023

Cible(s)

Habitants et usagers de Nyons

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action Commune de Nyons

Typologie de porteur Commune

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CCBDP (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2019 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Trajets en voiture évités (milliers de voyageurs.km)	0	588
Courses effectuées par la navette (nombre /an)	12870	84870
Voyages effectués par la navette (en nombre / an)	69399	429399
Emissions de GES évitées (kteqCO2/an)	0	0

A2-002.1

ETUDIER ET METTRE EN PLACE DES LIGNES DE COVOITURAGE ET D'AUTO-STOP ORGANISÉ

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Encourager le déploiement des mobilités partagées et solidaires

Descriptif :

Il s'agit de définir au travers d'une étude de covoiturabilité, le potentiel de fréquentation et d'usagers sur quelques itinéraires ciblés. Ces lignes existent en complémentarité du TC ou TAD existants.

Cible(s)

Habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Région AURA (Financier) - Communes (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2025 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 15000 €/an

Subventions Fond Vert Covoiturage : 6000 € (Incertaine)

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Etude : 2025-2026

Mise en place : 2026-2030

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Lignes de covoiturage créées (nombre)	0	5
Lignes de covoiturage créées (km)	0	0
Covoitureurs (nombre/an)	0	25000
Trajets enregistrés (nombre)	0	1250
Emissions de GES évitées (kteqCO2/an)	0	0
Trajets en voiture évités (milliers de voyageurs.km)	0	1674

A2-002.2

METTRE EN PLACE DES VOITURES EN AUTOPARTAGE SUR LE TERRITOIRE

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Encourager le déploiement des mobilités partagées et solidaires

Descriptif :

Grâce à son partenaire DROMOLIB, la CCBDP participe à et bénéficie d'une étude sur l'autopartage en Drôme. A la suite de cette étude, la CCBDP pourra être force de proposition auprès des communes pour faire émerger un ou des projets d'autopartage. Le format, le modèle et les parties prenantes seront déterminées selon le contexte, les opportunités et les conclusions de l'étude.

Projet de la ville de Nyons d'installer 1 à 2 voitures en autopartage.

Cible(s)

Habitants et usagers de Nyons

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action Commune de Nyons

Typologie de porteur Commune

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

DROMOLIB - CITIZ - Olivier Dodinot (habitant ambassadeur CITIZ)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2025 Année d'échéance 2026 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Véhicules en autopartage (véhicules)	0	0
Public touché (personnes)	0	600
Kilomètres parcourus par les voitures en autopartages (kilomètres)	0	0
Trajets en voiture évités (milliers de voyageurs.km)	0	278

A2-002.3

ENCOURAGER LA MOBILITÉ SOLIDAIRE POUR LES DÉPLACEMENTS DE RDV MÉDICAUX COMME LE DISPOSITIF MOBISOL EN BARONNIES

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Encourager le déploiement des mobilités partagées et solidaires

Descriptif :

La mobilité solidaire, ce sont des conducteurs et conductrices qui s'engagent pour la mobilité de toutes et tous. La mobilité solidaire est une forme de mobilité partagée pour laquelle les conducteurs souhaitent proposer davantage qu'un simple covoiturage. On parle de covoiturage solidaire lorsqu'un conducteur propose un covoiturage concernant un trajet prévu sans indiquer de date précise. Le conducteur solidaire peut ainsi indiquer qu'il est prêt à proposer un accompagnement spécifique, tel qu'attendre un demandeur pendant un rendez-vous médical par exemple. On parle de transport solidaire lorsque ces conducteurs se proposent d'accompagner un demandeur de façon bénévole sans lien avec des trajets qu'ils auraient déjà prévus. Ce type de solidarité vise ainsi à donner accès à la mobilité à des personnes dont l'offre de transport actuelle ne peut pas couvrir les besoins (par exemple des personnes sans véhicule personnel dans un territoire rural).

L'intérêt écologique de ce dispositif réside dans la réduction du nombre de véhicules en circulation pour un même service, limitant ainsi les émissions de gaz à effet de serre. En optimisant les trajets, la mobilité solidaire permet de mutualiser les déplacements et de réduire le recours à des transports individuels supplémentaires, souvent plus polluants. De plus, en favorisant le recours à des trajets partagés, elle participe à la lutte contre l'isolement social et à la cohésion territoriale, tout en répondant à des besoins spécifiques non couverts par les transports publics traditionnels.

Essaimage à réfléchir et mettre en œuvre sur les bassins de vie non couverts actuellement par le dispositif.

Cible(s)

Habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

Contrat Local de Santé de la CCBDP

ACTEURS

Porteur de l'action Carrefour des Habitants

Typologie de porteur Association/Groupement citoyen

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique

Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CD26 (Technique) - Mobicoop (Technique) - PNR des Baronnies Provençales (Technique) - Carrefour des habitants (Technique) - Dromolib

EVALUATION INITIALE

Année de début

2022

Année d'échéance

2026

État

En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

La problématique du déplacement provoque l'abandon des soins nécessaires

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements

0 €

Frais de fonctionnement

0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :
Atténuation et adaptation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Nombre de trajets solidaires réalisés (nombre)	259	1575
Bénévoles actifs (nombre)	20	120
Animations réalisées (nombre)	25	145
Bénéficiaires des trajets solidaires (nombre)	100	650

A2-003.1

AMÉNAGER DES ESPACES FACILITANT L'INTERMODALITÉ, ET EN PARTICULIER LE COVOITURAGE

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

3. Favoriser les opportunités d'intermodalité comme alternatives à l'autosolisme

Descriptif :

Cf schéma des mobilités durables.

Grandes aires (20 places) et petites aires (5 places)

Cible(s)

Habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

Schéma des mobilités durables (p.17)

ACTEURS

Porteur de l'action CCPDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Région AURA (Technique) - Communes (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 125000 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Aires de covoiturage créés (nombre)	0	15
Trajets en voiture évités (milliers de voyageurs.km)	0	973

A2-003.2

FAVORISER L'INTERMODALITÉ VERS DES PÔLES DE CORRESPONDANCES DES GARES TGV PROCHES

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action

Objectif Opérationnel :

3. Favoriser les opportunités d'intermodalité comme alternatives à l'autosolisme

Descriptif :

Engagement d'une Convention de coopération avec la Région AURA permettant la mise en œuvre de tous les partenariats et les politiques mobilités nécessaires à la promotion de l'intermodalité entre les réseaux via les délégations de compétences des mobilités actives et mobilités partagées.

Cible(s)

Habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

Schéma des mobilités durables

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Incitateur

Commission thématique

Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CCBDP, Régions AURA et PACA, Dromolib

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Trajets intermodaux par année (nombre)	0	0
Fréquence TAD de correspondances vers gares TGV (nombre de voyages)	0	0
Trajets Mobisol26 pour un accès à une gare (nombre de trajets)	0	0

A2-003.3

RÉALISER ET DIFFUSER DES VIDÉOS PRÉSENTANT LES DIFFÉRENTES SOLUTIONS D'ÉCOMOBILITÉ DU TERRITOIRE

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

3. Favoriser les opportunités d'intermodalité comme alternatives à l'autosolisme

Descriptif :

Réalisation et diffusion sur les canaux de la CCBDP de vidéos présentant les différentes solutions d'écomobilités sur le territoire.

A venir : diffusion dans les cinémas de Nyons et Buis les Baronnies.

Cible(s)

Habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ADEME (Financier), Carrefour des Habitants, Le Coin du Vélo, Dromolib

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2026 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

Existant pour les vélos (2023), à proposer pour les autres modes

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Vues de la vidéo mobilité la plus vue sur Youtube (nombre de vues)	87	400
Vidéos diffusées (nombre)	5	10
Types de mobilités présentées en vidéo (nombre)	3	3

A2-003.4

ANIMER DES TEMPS SUR LA MOBILITÉ AUPRÈS DES HABITANTS

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

3. Favoriser les opportunités d'intermodalité comme alternatives à l'autosolisme

Descriptif :

Mobilisation sur le territoire de l'association DROMOLIB avec : Bus de la mobilité, sensibilisation aux différentes solutions d'éco-mobilité, réparation de vélos, ateliers thématiques, vélo-écoles...

Cible(s)

Habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

Schéma des mobilités durables

ACTEURS

Porteur de l'action Dromolib

Typologie de porteur Association/Groupement citoyen

Rôle de l'EPCI Incitateur

Commission thématique

Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CCBDP (Technique) - Communes (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2022 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

Étendre le projet à l'ensemble du territoire de la CCBDP (partenariat à identifier sur Montbrun / Sederon)

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 6580 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Moments de sensibilisation/formations réalisés (événements)	9	16
Public sensibilisé (personnes)	75	95
Communes visitées par le bus de la mobilité (nombre de communes)	7	10

A2-003.5

CONCEVOIR UN PROJET D'UNE CENTRALE DES MOBILITÉS

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

3. Favoriser les opportunités d'intermodalité comme alternatives à l'autosolisme

Descriptif :

Réflexion et conception de projet d'une centrale des mobilités ayant pour but de rendre visible l'offre de mobilité par communes mais également d'aller plus loin en prenant en compte les enjeux d'attractivité et de santé du territoire.

A l'échelle drômoise. La CCBDP est territoire pilote de cette centrale.

Cible(s)

Habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

Schéma des mobilités durables. Schéma d'attractivité. Etude Habitat. Projet de territoire. SCoT RPB.

ACTEURS

Porteur de l'action Dromolib

Typologie de porteur Association/Groupement citoyen

Rôle de l'EPCI Autre

Commission thématique

Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ANCT, Fonds Vert, CCBDP, FEDER

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

Projet multi-partenarial et production en projet tuteuré sur commande réelle.

Projet couteux, en attente d'optimisation financière.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 182278 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

1 COPIL/an. Le dernier le 02/02/2024

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Consommation d'énergie non détaillée économisée (GWh/an)	0	50

A2-004.1

RENFORCER L'OFFRE DE FORMATION ADAPTÉS AUX BESOINS SUR LE TERRITOIRE

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

4. Renforcer l'offre de formations et de services de proximité (santé, coworking, campus connecté) sur le territoire de la CCBDP afin de rationaliser les déplacements

Descriptif :

Se référer à l'axe 5 - objectif opérationnel n°3 ("Développer une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins du territoire et en faveur de la transition écologique").

Dans le cadre de l'AAP Deffinov.

Objectif de rationaliser les déplacements grâce à une offre de formation locale.

Lien avec le réseau "Innover en Baronnie" du PNR.

Cible(s)

Habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

Schéma des mobilités durables

ACTEURS

Porteur de l'action Contortium

Typologie de porteur Association/Groupement citoyen

Rôle de l'EPCI Autre

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Cédille Formation, 8 fablab Drôme, ASOFT, Prima Terra, Le moulin digital, Les Tracols, PNR des Baronnie Provençales, CCBDP, Communes

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Formations dispensées en ligne (nombre)	0	0
Public touché (personnes)	0	4550
Emissions de GES évitées (kteqCO2/an)	0	0
Trajets en voiture évités (milliers de voyageurs.km)	0	1365

A2-004.2

FAVORISER LA RELOCALISATION DES SERVICES DE SANTÉ POUR RATIONALISER LES DÉPLACEMENTS HORS DU TERRITOIRE

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action

Objectif Opérationnel :

4. Renforcer l'offre de formations et de services de proximité (santé, coworking, campus connecté) sur le territoire de la CCBDP afin de rationaliser les déplacements

Descriptif :

Développement de la télémédecine.

Action en lien avec le Contrat Local de Santé (CLS).

Action en lien avec l'étude POPSU de PNR sur la problématique de désertification médicale et la mission du CLS et de la démarche Smart Community de la CCBDP.

Cible(s)

Habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le Projet de Territoire :

Volonté des élus de s'affranchir des contraintes de distances à parcourir en développant des services itinérants, les circuits-courts- et la dématérialisation des démarches administratives. Cela pourra être mis en œuvre à condition qu'il y ait une bonne couverture numérique et routière.

Contrat local de Santé

Schéma des mobilités durables

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CD26 pour l'accueil de nouveaux médecins ARS pour l'aide au logement des nouveaux médecins CCBDP (Financier) - PNR des Baronnies Provençales (Technique) - CD26 (Technique) - ADRETS (Smart Community) (Technique) - ARS (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Trajets en voiture évités (milliers de voyageurs.km)	0	1365
Services relocalisés sur le territoire de la CCBDP (services)	0	0
RDV médicaux réalisés en télémedecine (RDV)	0	0
Emissions de GES évitées (kteqCO2/an)	0	0

A2-004.3

ÉTENDRE LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS ET PRIVILÉGIER LE TRANSPORT DURABLE DES REPAS

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

4. Renforcer l'offre de formations et de services de proximité (santé, coworking, campus connecté) sur le territoire de la CCBDP afin de rationaliser les déplacements

Descriptif :

Pour le maintien des personnes âgées à domicile.

Formaliser le réseau de portage des repas et mettre en place des véhicules électriques et/ou via une mobilité active (vélo cargo?) pour les livraisons.

La solution du vélo-cargo est à explorer sur le secteur de Buis-les-Baronnies. Un véhicule motorisé électrique est plus adapté au secteur des Hautes Baronnies.

Cible(s)

Séniors

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action Prestataire

Typologie de porteur Acteur privé

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ORSAC/ATRIR (Technique) - Restaurateurs locaux (Technique) - Hopital (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Réseaux énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Repas livrés (nombre)	0	0
Proportion des repas livrés grâce à une mobilité durable (nombre de repas)	0	0
Emissions de GES évitées (kteqCO2/an)	0	0
Trajets en voiture évités (milliers de voyageurs.km)	0	588

A2-004.4

DÉVELOPPER L'OFFRE DE COWORKING EN FONCTION DES BESOINS ET DES CAPACITÉS DU RÉSEAU NUMÉRIQUE

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

4. Renforcer l'offre de formations et de services de proximité (santé, coworking, campus connecté) sur le territoire de la CCBDP afin de rationaliser les déplacements

Descriptif :

En lien avec le déploiement de la fibre.

Réseau Cédille AURA/PACA, quelques projets existants (Le Repère et ASOFT à Nyons).

Faciliter la mise en relation des entreprises, pour mettre en réseau celles éligibles au télétravail et pour leur permettre de trouver des solutions mutualisées (mobilité, espaces de coworking, partage de démarches vertueuses et de bonnes pratiques, etc.), communiquer auprès de toutes les entreprises sur les projets de mutualisation. Soutenir et développer les projets qui comportent un espace de coworking, des salles de réunion, du matériel informatique, une restauration, un espace de télétravail à destination des entreprises locales et des indépendants.

Projet en cours de construction en 2024 par le collectif du Grand Tilleul (projet Agraf).

Projet de tiers-lieu économique à Buis-les-Baronnies.

Cible(s)

Habitants de l'intercommunalité avec une attention spécifique auprès des entreprises

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action Communes et porteurs de projets

Typologie de porteur Commune

Rôle de l'EPCI Incitateur

Commission thématique Commission D : Économie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et Programmes de développement

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

AAP pour le TL (Financier) - Réseau Cédille (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Réseaux énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

Appui en ingénierie de la part de la CCBDP

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Entreprises engagées (entreprises)	0	10
Postes / places en coworking créés (nombre)	0	10
Trajets en voiture évités (milliers de voyageurs.km)	0	1169

A2-005.1

DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOCATION DE VAE LONGUE DURÉE À DESTINATION D'UN PUBLIC AYANT DES DIFFICULTÉS DE DÉPLACEMENT

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

5. Promouvoir le développement des mobilités actives sur le territoire

Descriptif :

Projet Vélo Pour Tous

Cible(s)

Habitants et travailleurs de l'intercommunalité en situation précaire

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

PNR des Baronnies Provençales (Financier) - ANCT (Financier) - DREETS (Financier) - AASHN (Technique) - Maison Constantin (Technique) - AFB (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

Étendre le projet à l'ensemble du territoire CCBDP (partenariat à identifier sur Montbrun / Sederon)

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 67331 € Frais de fonctionnement 96150 €/an

Subventions
DREETS - AMI Mobilité solidaire : 49000 € (Acquise)
ANCT - France Mobilité : 47386 € (Acquise)
Région AURA - Contrat Parc : 34398 € (Acquise)

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :
Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Contrats réalisés pour la location solidaires de VAE (nombre de contrat)	17	77
Trajets en voiture évités (milliers de voyageurs.km)	0	1953

A2-005.2

METTRE EN PLACE UN PRÊT DÉCOUVERTE GRATUIT DE VAE PLURIANNUELLEMENT

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

5. Promouvoir le développement des mobilités actives sur le territoire

Descriptif :

Proposition pluriannuelle de location gratuite de vélo à assistance électrique durant 1 à 2 journées pour les particuliers et 1 semaine pour les entreprises (hors weekend) pour essayer ce nouveau mode de déplacement au quotidien. Projet Eco-mobilité - Testez gratuitement un vélo à assistance électrique (programme activé pendant 1 mois chaque automne)

Cible(s)

Habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ANCT (Financier) - ADEME (Financier) - Le coin du Vélo (Technique) - Albion Cycles (Technique) - E-cyclo (Technique) - Vélo Buis (Technique) - La Buisicyclette (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2021 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 8000 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
VAE mis à disposition (nombre)	32	130
Réservations de VAE par des particuliers (nombre)	159	680
Kilomètres parcourus en moyenne par les VAE (kilomètres)	5000	6000
Réservations de VAE par des professionnels (nombre)	6	80
Public touché (personnes)	0	0

A2-005.3

IMPLANTER PLUSIEURS ABRIS VÉLOS SÉCURISÉS SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

5. Promouvoir le développement des mobilités actives sur le territoire

Descriptif :

Il s'agit de proposer des places de stationnement sécurisé pour des VAE, à destination des habitants du territoire (8 boxes). Cette action sera également déployée pour le public cyclo-touristique (34 boxes).

Cible(s)

Habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

Schéma des mobilités durables

Schéma directeur cyclable

Plan vélo des communes

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Programme CEE Alvéole+ (Financier) - Région AURA (Financier) - PNR des Baronnies Provençales (Financier)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 60412 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Abris-vélos sécurisés collectifs implantés sur le territoire (nombre)	0	8
Abris-vélos sécurisés individuels implantés sur le territoire (nombre)	0	0

A2-005.4

ENCOURAGER LES MOBILITÉS DOUCES DANS LES CENTRES-BOURGS

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

5. Promouvoir le développement des mobilités actives sur le territoire

Descriptif :

Piétonner les centre bourgs à certaines périodes clés

Nyons : Chaque été pendant la période touristique, le stationnement et la circulation dans la zone piétonne est interdite de 11h à 5h rue des Déportés et de 11h à 20h rue de la Résistance. Cet arrêté municipal dure le temps du marché provençal, de mi-mai à mi-septembre. Il a pour but de sécuriser les piétons et de faciliter leur circulation dans le centre historique.

Buis : Piétonisation du centre ancien l'été : signalisation / régulation horaires des voitures / rénovation des ruelles du centre ancien et des trottoirs du tour de ville. Aménagement à venir du cheminement piéton Ubrioux-Cost par phase en vue d'une dorsale piétonne le long de l'Ouvèze.

Cible(s)

Habitants et vacanciers

Articulation avec les démarches de planification locales

Schéma des mobilités durables

Schéma directeur cyclable

ACTEURS

Porteur de l'action Communes

Typologie de porteur Commune

Rôle de l'EPCI Incitateur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2026 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES -

Difficultés identifiées

Amélioration de la signalisation du stationnement pendant la piétonisation.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Trajets en voiture évités (milliers de voyageurs.km)	0	556

A2-005.5

MISE EN PLACE D'UNE AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

5. Promouvoir le développement des mobilités actives sur le territoire

Descriptif :

BONUS VELO CCBDP

Une aide financière d'un montant de 200€ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion ou 100€ pour un kit électrification (monté par un professionnel)

Cible(s)

Habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

Schéma des mobilités durables

Schéma directeur cyclable

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Financeur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2024 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 20000 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Vélos électriques acquis avec l'aide du Bonus Vélo (nombre)	50	100
Trajets en voiture évités (milliers de voyageurs.km)	0	278

A2-005.6

DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME SAVOIR ROULER À VÉLO SUR LE TERRITOIRE

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

5. Promouvoir le développement des mobilités actives sur le territoire

Descriptif :

Le programme "Savoir Rouler à Vélo" propose des formations et des ateliers dédiés à l'apprentissage et à la pratique sécurisée du vélo. Il joue un rôle crucial en rendant les enfants plus autonomes tout en les sensibilisant à des pratiques écologiques au quotidien en matière de mobilité. Sur le plan opérationnel, ce programme contribue à renforcer l'accessibilité et la sécurité des infrastructures cyclables en sensibilisant les collectivités aux besoins spécifiques des cyclistes.

Cible(s)

Enfants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

Schéma des mobilités durables

Schéma directeur cyclable

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique

Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CEE Génération vélo (Financier) - Communes (Technique) - Ecoles élémentaires (Technique) - Dromolib

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 300 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

Mise à disposition par la CCBDP de casques et de gilets

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Mise en place pour la rentrée scolaire 2024 / 2025.

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Elèves touchés (élèves)	0	200
Communes engagées (communes)	0	67
Etablissements scolaires engagés (nombre)	0	18

A2-005.7

AMÉNAGER DES ITINÉRAIRES CYCLABLES AU QUOTIDIEN ET EN CYCLOTOURISME

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action

Objectif Opérationnel :

5. Promouvoir le développement des mobilités actives sur le territoire

Descriptif :

On désigne Vélo Routes Voies Vertes (VVV) les axes structurants supra communautaires et Voies Douces les itinéraires courts, non structurants à l'échelle du réseau national AF3V, et typés VAE.

Il est important de noter que la CCBDP structure sa stratégie de développement cyclable autour de deux objectifs travaillés de concert : favoriser la mobilité quotidienne à vélo et développer le cyclotourisme. En pensant ces deux piliers ensemble, la CCBDP renforce son pouvoir d'agir et anticipe la mixité d'usage. Sur le territoire, sont en projet 2 VVV (Buis-les-Baronnies à Pierrelongue et Nyons à Venterol) et 3 Voies douces (Rémuzat – Cornillon/l'Oule ; Séderon – Villefranche le Château ; Montbrun-les-Bains). 1 VVV est déjà existante : Au fil de l'Eygues (40km) : des travaux de réaménagement sont prévus afin d'améliorer le tracé. Construction d'une passerelle himalayenne à La Penne sur L'Ouvèze.

Cible(s)

Habitants de l'intercommunalité et vacanciers

Articulation avec les démarches de planification locales

Schéma des mobilités durables

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission C : Activités et aménagements de Pleine Nature – Mobilité douce

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Région AURA (Financier) - Etat (Financier) - Communes (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 801248 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions
CD26 : 110000 € (Acquise)
DSIL-2019 : 80000 € (Acquise)
Région AURA : 250000 € (Acquise)

Moyens matériels

Total des subventions : 440 000 euros (HT)

Autofinancement CCBDP : 229811,44 euros

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Travaux d'aménagement : 2023 - 2024, inauguration en juin 2024.

Commentaire

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Voies cyclables créées (km de voies)	40	79
Fréquentation cyclistes Au Fil de l'Eygues à Nyons (passage)	26034	221000
Fréquentation cyclistes sur l'ensemble des VVV et VD (passagew)	0	485000
Trajets en voiture évités (milliers de voyageurs.km)	0	1953

A2-006.1

ELECTRIFIER LES FLOTTES DE VÉHICULES DES ORGANISMES DU TERRITOIRE

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action

Objectif Opérationnel :

6. Favoriser la transition des véhicules thermiques vers des véhicules électriques

Descriptif :

Décarbonation des déplacements professionnels par l'électrification des flottes de véhicule des entreprises et organismes publics.

Voir les indicateurs.

Cible(s)

Articulation avec les démarches de planification locales

Schéma des mobilités durables

ACTEURS

Porteur de l'action Organisations du territoire

Typologie de porteur Autre

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2020 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Réseaux énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Véhicules électriques supplémentaires (véhicules)	0	0
Véhicules électriques supplémentaires - PNR BP (véhicules)	0	0
Véhicules électriques supplémentaires - Ville de Nyons (véhicules)	0	0
Véhicules électriques supplémentaires - CCBDP (véhicules)	0	10

A2-006.2

INSTALLER DES BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 2 – SE DÉPLACER AUTREMENT ET TRANSPORTER MIEUX



Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

6. Favoriser la transition des véhicules thermiques vers des véhicules électriques

Descriptif :

Réseau E-borne, 4 bornes avec 8 places de rechargement à Nyons. Autres communes également (Buis, Vinsobres, Sahune, Saint Ferréol Trente Pas,...)

Le SDED proposera également un accompagnement technique et financier aux communes qui souhaitent installer des bornes de recharge en plus du réseau E-borne.

Cible(s)

Habitants et usagers du territoire

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action SDED

Typologie de porteur Acteur privé

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Communes

EVALUATION INITIALE

Année de début 2020 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Réseaux énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Bornes de recharge publiques rapides créées (bornes)	82	190

Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) liées à cet axe

Objectif	Action prévue	Critère environnemental concerné	Impact potentiel décelé
<p style="text-align: center;">Axe 2 : Se déplacer autrement et transporter mieux</p>	<p>2. Encourager le déploiement des mobilités partagées (covoiturage, autopartage, transport à la demande)</p> <p>3. Favoriser les opportunités d'intermodalité comme alternatives à l'autosolisme</p>	<p>Biodiversité, paysage</p>	<p>Destruction d'espaces naturels, semi-naturels ou agricoles pour la création de parkings et d'aires de covoiturage et d'autopartage</p> <p>Potentiel impact paysager selon le type d'aménagement et sa localisation</p>
	Mesures à prendre		
	<ul style="list-style-type: none"> • Evitement : Implanter les aménagements où les enjeux naturels sont les moins forts et/ou proposer des aménagements dans des espaces déjà au moins en partie artificialisés ; Ne pas rompre des haies ou autre continuité écologique identifiée ; Sélectionner les arbres à abattre en évitant les vieux arbres à cavités. • Réduction : Réaliser les travaux en dehors des périodes de reproduction des espèces ; Intégrer les espaces aménagés dans leur environnement naturel en les accompagnant de plantations. Il faudra utiliser des espèces indigènes et favoriser une diversité de formes (haies multi-strates) et d'espèces pour l'épanouissement de la biodiversité locale. • Compensation : Réhabilitation, restauration, création de milieux équivalent à ceux qui ont été détruits ou dégradés. • Mesures d'accompagnement : Intégrer les espaces aménagés dans leur environnement naturel en les accompagnant de plantations : utiliser des espèces indigènes et favoriser une diversité de formes (haies multi-strates) et d'espèces pour l'épanouissement de la biodiversité locale ; Utilisation de matériaux perméables pour les revêtements au sol ; 		

AXE III

Cultiver, élever et se nourrir de manière raisonnée



A3-001.1

MAINTENIR LES ESPACES AGRICOLES PAR L'IDENTIFICATION ET LA PRIORISATION FONCIÈRE

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 3 – CULTIVER, ÉLEVER ET SE NOURRIR DE MANIÈRE RAISONNÉE



Secteurs concernés Agriculture -

Descriptif de l'action

Objectif Opérationnel :

1. Mobiliser les volets réglementaires et administratifs pour valoriser et préserver l'agriculture

Descriptif :

Dans les enjeux de planification (SCOT, PLU...) : maintenir les espaces agricoles par l'identification foncière (connaissance des friches et du foncier potentiel agricole) et la priorisation foncière.

Cf travail mené par le PNR des Baronnies Provençales avec la Chambre d'Agriculture

Cible(s)

Agriculteurs

Articulation avec les démarches de planification locales

SCOT

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission D : Économie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et Programmes de développement

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

SAFER (Technique) - Confédération paysanne (Technique) - Syndicats agricoles (Technique) - Coopératives (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Séquestration carbone - Qualité de l'air - Adaptation -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 3000 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Friches identifiées (m ²)	1519082	0
Foncier agricole potentiel identifié (hectares)	0	0
Foncier agricole priorisé (hectares)	30	30
Foncier agricole irrigable potentiel identifié (hectares)	0	0

A3-001.2

ANIMER UN RÉSEAU DE VEILLE FONCIÈRE AGRICOLE LOCALE

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 3 – CULTIVER, ÉLEVER ET SE NOURRIR DE MANIÈRE RAISONNÉE



Secteurs concernés Agriculture -

Descriptif de l'action

Objectif Opérationnel :

1. Mobiliser les volets réglementaires et administratifs pour valoriser et préserver l'agriculture

Descriptif :

Afin de préserver une séquestration carbone et la ressource agricole, animer un réseau de veille foncière agricole locale constitué d'agriculteurs et de citoyens dans l'objectif d'anticiper les transmissions et de favoriser les installations (vidéos existantes de témoignages d'expériences par la CCBDP).

Mise en place de comités territoriaux à l'échelle des anciens EPCI.

Cible(s)

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission D : Économie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et Programmes de développement

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Fonds européens (Financier) - PNR des Baronniees Provençales (Financier) - MiiMOSA (Financier) - Chambre d'agriculture (Technique) - ADEAR (Technique) - Terre de liens (Technique) - PNR des Baronniees Provençales (Technique) - SAFER (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2027 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Séquestration carbone - Adaptation -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Public participant (personnes)	0	20

A3-002.1

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS LA DIVERSIFICATION DE LEURS CULTURES

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 3 – CULTIVER, ÉLEVER ET SE NOURRIR DE MANIÈRE RAISONNÉE



Secteurs concernés Agriculture -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Amorcer la transition écologique de l'agriculture par l'évolution des pratiques agricoles (diversification, bio) et de vente

Descriptif :

Diversifier les cultures et limiter la spécialisation, pallier le manque en maraîchage, créer de nouveaux points de vente et augmenter la consommation locale (à l'échelle du SCoT éventuellement) dans une logique de souveraineté territoriale, mettre en place un conservatoire de graines afin de favoriser une production locale et participative de graines (échanges), céder des terres au pâturage des bêtes et subventionner les éleveurs. Cette action permettra notamment de réduire les émissions de gaz à effet de serre qui sont d'origine non énergétiques (26%) émises par le secteur agricole, notamment par la réduction d'utilisation d'intrants chimiques (N2O).

Cible(s)

Agriculteurs, habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

Action en lien avec le PAT du PNR et la Convention CCBDP / CA

ACTEURS

Porteur de l'action Chambre d'agriculture, PNR BP

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique Commission D : Économie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et Programmes de développement

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Région AURA (Financier) - SAFER (Technique) - SCIC / SCOP / CAE (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Séquestration carbone - Qualité de l'air - Adaptation -

Difficultés identifiées

Capacité de production du territoire supérieure à sa capacité de consommation mais manque en maraîchage notifié. Problématique autour du partage des terres entre élevage et pâturage.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :
Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Points de vente locaux créés (nombre)	0	0
Cultures intermédiaires introduites en grandes cultures (ha SAU concerné)	0	0
Subventions accordées aux éleveurs (€)	0	0
Terres cédées aux éleveurs (hectares)	0	0

A3-002.2

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS AU CHANGEMENT DE MODÈLE AGRICOLE

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 3 – CULTIVER, ÉLEVER ET SE NOURRIR DE MANIÈRE RAISONNÉE



Secteurs concernés Agriculture -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Amorcer la transition écologique de l'agriculture par l'évolution des pratiques agricoles (diversification, bio) et de vente

Descriptif :

Trouver des nouveaux modèles d'agriculture (remplacement dans l'élevage, retour à une agriculture plus paysanne, notion de solidarité, mise en place de SCIC, SCOP, CAE), octroyer à l'EPCI un rôle d'accompagnement et de recensement des initiatives, renforcement des partenariats entre la CCBDP et la Chambre d'Agriculture.

Cette action permettra notamment de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'origine non énergétiques (26%) émises par le secteur agricole, notamment par la réduction d'utilisation d'intrants chimiques (N2O). C'est un enjeu très important du PCAET de la CCBDP. L'objectif est de réduire l'épandage d'engrais azotés minéraux et organiques.

Une attention particulière sera portée sur la promotion des usages agricoles de l'eau et d'une agriculture économe en eau.

Cible(s)

Agriculteurs, habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

Action en lien avec le PAT du PNR et la convention CCBDP / CA.

ACTEURS

Porteur de l'action Chambre d'agriculture

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique Commission D : Économie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et Programmes de développement

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Région AURA (Financier) - SAFER (Technique) - SCIC / SCOP / CAE (Technique) - PNR des Baronnies Provençales (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Séquestration carbone - Qualité de l'air - Adaptation -

Difficultés identifiées

Capacité de production du territoire supérieure à sa capacité de consommation mais manque en maraîchage notifié. Problématique autour du partage des terres entre élevage et pâturage.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :
Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Nombre d'agriculteurs sensibilisés aux pratiques plus vertueuses (nombre)	0	0
Surfaces agricoles converties (hectares)	0	0

A3-002.3

COORDONNER LA TRANSITION AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 3 - CULTIVER, ÉLEVER ET SE NOURRIR DE MANIÈRE RAISONNÉE



Secteurs concernés Agriculture -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Amorcer la transition écologique de l'agriculture par l'évolution des pratiques agricoles (diversification, bio) et de vente

Descriptif :

Suivre une transition vers une filière bio, actions de mise en réseau, groupements fonciers agricoles, objectifs de SAU (Surface Agricole Utile), mise en place d'espaces agricoles tests sur le territoire (accompagnement de la CCBDP).

Cette action permettra notamment de réduire les émissions de gaz à effet de serre qui sont d'origine non énergétiques (26%) émises par le secteur agricole, notamment par la réduction d'utilisation d'intrants chimiques (N2O).

Cible(s)

Agriculteurs

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action Chambre d'agriculture

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique Commission D : Économie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et Programmes de développement

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Région AURA (Financier) - PNR des Baronnie Provençales (Technique) - SAFER (Technique) - SCIC / SCOP / CAE (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2019 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Séquestration carbone - Qualité de l'air - Adaptation -

Difficultés identifiées

Contraintes du passage en bio : temps de conversion d'une terre pour obtenir la labellisation en bio, freins financiers, besoins en trésorerie, accompagnement financier et technique à mettre en œuvre

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :
Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Surfaces en conversion supplémentaires (hectares)	1051	0
Surfaces certifiées bio supplémentaires (hectares)	1525	0

A3-002.4

MONTER UN LIEU DE TRANSFORMATION COLLECTIF

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 3 – CULTIVER, ÉLEVER ET SE NOURRIR DE MANIÈRE RAISONNÉE



Secteurs concernés Agriculture -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Amorcer la transition écologique de l'agriculture par l'évolution des pratiques agricoles (diversification, bio) et de vente

Descriptif :

Projet accompagné par la CCBDP et le Parc. La chambre d'agriculture a joué un rôle de prestataire.

Ateliers de transformation végétale multi-produits, sous forme coopérative.

Projet qui prend forme sur la commune de Buis-les-Baronnies. L'objectif est de minimiser le transport des denrées produites dans les Baronnie hors du territoire pour leur transformation.

Activités et offres : Prestations de service de transformation artisanale. Séchoir de fruits - Fabrication de jus et nectar - Elaboration de compote, confiture et fruits au sirop - Cuisson de céréales - Fabrication de pâtes - Trituration d'olives et confection d'écrasée d'olives.

Ambition de se constituer en SCIC.

Cible(s)

Agriculteurs

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action Collectif Champ des A

Typologie de porteur Association/Groupement citoyen

Rôle de l'EPCI Autre

Commission thématique Commission D : Économie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et Programmes de développement

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CCBDP (Technique) - PNR des Baronnie Provençales (Technique) - Chambre d'agriculture (Technique) - autres (en cours) (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2022 Année d'échéance 2025 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Séquestration carbone - Qualité de l'air - Adaptation -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 500000 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

Achat bâtiment par EPORA pour installation atelier de transformation collectif multiproduit. CCBDP Garante du rachat du bâtiment par EPORA.

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :
Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Fruits transformés (tonnes)	0	0
Agriculteurs ayant des parts dans la SCIC (nombre)	0	0
Autres personnes physiques ou morales ayant des parts dans la SCIC (nombre)	0	0

A3-002.5

IMPULSER ET ACCOMPAGNER L'EXPÉRIMENTATION D'UN ESPACE DE MARAÎCHAGE À PROXIMITÉ DE LA STATION D'ÉPURATION DE NYONS

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 3 – CULTIVER, ÉLEVER ET SE NOURRIR DE MANIÈRE RAISONNÉE



Secteurs concernés Agriculture -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Amorcer la transition écologique de l'agriculture par l'évolution des pratiques agricoles (diversification, bio) et de vente

Descriptif :

STEP = 1200 m3 d'eau par jour

Cible(s)

Futurs maraîchers

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action Commune de Nyons

Typologie de porteur Commune

Rôle de l'EPCI Autre

Commission thématique Commission D : Économie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et Programmes de développement

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Chambre d'agriculture (Technique) - Véolia (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Séquestration carbone -

Difficultés identifiées

Possibilité ou non d'utilisation des eaux épurées pour le maraîchage et consommation de légumes crus.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Nouvelle installation maraîchère (nombre)	0	1

A3-002.6

METTRE EN RÉSEAU DES EXPLOITATIONS AGRICOLES QUI SOUHAITENT FAIRE ÉVOLUER LEURS PRATIQUES ET SORTIR DE L'ISOLEMENT

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 3 – CULTIVER, ÉLEVER ET SE NOURRIR DE MANIÈRE RAISONNÉE



Secteurs concernés Agriculture -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Amorcer la transition écologique de l'agriculture par l'évolution des pratiques agricoles (diversification, bio) et de vente

Descriptif :

Lien avec la convention avec la Chambre d'agriculture

Accompagnement de la CA des agriculteurs qui veulent changer leurs pratiques.

Une attention particulière sera portée sur la promotion des usages agricoles de l'eau et d'une agriculture économe en eau.

Cible(s)

Agriculteurs

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission D : Économie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et Programmes de développement

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Fonds européens (Financier) - Chambre d'agriculture (Technique) - PNR des Baronnie Provençales (Technique) - ADEAR (Technique) - Agribio Drôme (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2026 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Séquestration carbone - Qualité de l'air - Adaptation -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Exploitations agricoles intégrées au réseau (noms des exploitations)	0	0
Animation du réseau (nombre de rencontres)	0	0

A3-002.7

METTRE EN RÉSEAU AFIN DE FACILITER LES PRATIQUES APICOLES ET ENCOURAGER À L'ÉLEVAGE D'ABEILLES

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 3 – CULTIVER, ÉLEVER ET SE NOURRIR DE MANIÈRE RAISONNÉE



Secteurs concernés Agriculture -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Amorcer la transition écologique de l'agriculture par l'évolution des pratiques agricoles (diversification, bio) et de vente

Descriptif :

La Ruche de Noé propose :

- une mise en réseau afin de faciliter les pratiques apicoles et encourager à l'élevage d'abeilles
- l'animation d'un réseau local de quelques apiculteurs-trices amateur-e-s, permettant l'échange autour de nos pratiques, le prêt de matériel, et l'achat de fournitures ou d'équipements en commun (investissements souvent onéreux).
- l'équipement d'une miellerie partagée à la Maison des Possibles (Nyons), qui permettra de procéder à l'extraction du miel et sa maturation en fût.

Cible(s)

Apiculteurs amateurs et grand public

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action La Ruche de Noé

Typologie de porteur Association/Groupement citoyen

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission D : Économie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et Programmes de développement

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2025 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Objectif à
échéance

A3-003.1

COORDONNER ET ORGANISER LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE TERRITOIRE

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 3 – CULTIVER, ÉLEVER ET SE NOURRIR DE MANIÈRE RAISONNÉE



Secteurs concernés Agriculture -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

3. Préserver la ressource en eau pour l'agriculture

Descriptif :

Ensemble de solutions pour limiter la vulnérabilité des agriculteurs face à la raréfaction de la ressource en eau et limiter la pression du secteur agricole sur la ressource en eau.

Cible(s)

Agriculteurs

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le Projet de Territoire : Réflexion sur le partage de la compétence en eau : les élus soulignent l'importance de gérer cette ressource à l'échelle communale, mais l'échelle du bassin versant peut s'avérer être une autre échelle d'action adaptée.

ACTEURS

Porteur de l'action Chambre d'Agriculture - OUGC

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique Commission D : Économie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et Programmes de développement

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

PNR des Baronnies Provençales, Région AURA, Syndicats de rivière

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Difficultés identifiées

Ne pas cultiver dans le sens de la pente (risque de perte de l'humus vers les rivières et appauvrissement des terres)

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Volume d'eau récupéré annuellement (m3)	0	0
Consommations d'eau de l'agriculture (m3)	0	0

A3-004.1

SENSIBILISER LES ACTEURS, HABITANTS ET USAGERS DU TERRITOIRE SUR L'ALIMENTATION DURABLE

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 3 – CULTIVER, ÉLEVER ET SE NOURRIR DE MANIÈRE RAISONNÉE



Secteurs concernés Agriculture -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

4. Faire évoluer les pratiques en matière d'alimentation (scolaires, achat en circuit court)

Descriptif :

- Sensibiliser le grand public : Sensibiliser au juste prix, sur le local, les produits de saison et à la qualité des produits. Retours d'expérience du projet des fermes en transition (en en Ardèche),
- Sensibiliser les enfants : sensibilisation des enfants, visite des lieux de production, des jardins familiaux (Nyons), des jardins partagés et des marchés,
- Sensibiliser les professionnels : renforcer les démarches du CFPPA et autres centres de formation (posture innovante d'une agriculture en transition).

Participation active de la CCBDP.

Cible(s)

Habitants de l'intercommunalité, scolaire

Articulation avec les démarches de planification locales

PAT du PNR

ACTEURS

Porteur de l'action PNR des Baronnie Provençales

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission D : Économie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et Programmes de développement

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Région AURA (Financier) - Communes (Technique) - Carrefour des habitants (Technique) - CCBDP (Autre)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Public sensibilisé (personnes)	0	0
Elèves touchés (élèves)	0	0

A3-004.2

COMMUNIQUER AUTOUR DES DONNÉES ET DE L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE CANTINES ET DU PLAN D'ACTIONS MIS EN PLACE

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 3 - CULTIVER, ÉLEVER ET SE NOURRIR DE MANIÈRE RAISONNÉE



Secteurs concernés Agriculture -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

4. Faire évoluer les pratiques en matière d'alimentation (scolaires, achat en circuit court)

Descriptif :

Pousser l'expérimentation avec une sensibilisation des provenance des aliments, organisation "Atelier alimentation" (chambre d'agriculture).

Cible(s)

Scolaires

Articulation avec les démarches de planification locales

Action en lien avec le PAT du PNR des Baronnie Provençales

ACTEURS

Porteur de l'action PNR des Baronnie Provençales

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission D : Économie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et Programmes de développement

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CD26 (Financier) - Chambre d'agriculture (Technique) - Communes (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € é de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Elèves touchés (élèves)	0	0

A3-004.3

VALORISER LES CIRCUITS COURTS ET LES RENFORCER

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 3 – CULTIVER, ÉLEVER ET SE NOURRIR DE MANIÈRE RAISONNÉE



Secteurs concernés Agriculture -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

4. Faire évoluer les pratiques en matière d'alimentation (scolaires, achat en circuit court)

Descriptif :

Recenser les circuits existants sous formats papier et numérique, renforcer la communication sur les normes qui régissent le circuit-court, aider le montage de circuit-court avec de l'aide à la production de produits locaux qui peuvent s'adapter au climat des baronnies, mutualiser le transport de marchandises (expérimentation du PNR BP).

Cible(s)

Agriculteurs, habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

Action en lien avec le PAT du PNR des Baronnies en Drôme Provençale

ACTEURS

Porteur de l'action PNR des Baronnies Provençales

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission D : Économie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et Programmes de développement

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Chambre d'agriculture (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Qualité de l'air - Adaptation -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

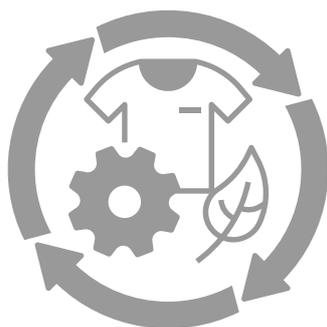
Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Nombre de projets identifiés (nombre)	0	0
Points de vente locaux créés (nombre)	0	0

Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) liées à cet axe

Objectif	Mesures à prendre
<p>Axe 3 : Cultiver, élever et se nourrir de manière raisonnée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures d'accompagnement : <p>Favoriser l'agroforesterie (planter des arbres sur les fermes) et l'agroécologie (cultiver en reproduisant un écosystème) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Végétaux de grande taille qui protègent du vent et du soleil, - Arbres fourragers pour l'alimentation animale et arbres calorifiques pour le bois de chauffe, - Protection des parcelles grâce aux haies (brise-vent, champêtres, mellifères ou cynégétiques), - Cultures étagées, - Plantes qui se ressèment seules, - Sol vivant (pratique du non-labour et paillage), - Récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage et envisager la création d'une mare ou d'un petit étang qui permettra également de stocker l'énergie solaire et de la restituer sous forme de chaleur l'hiver, - Déchets verts recyclés sur place, - Dans les vergers et certaines cultures : poules pour lutter contre les nuisibles voire apport de fertilisants par les fientes et désherbage par grattage ; fleurs attractives pour les insectes pollinisateurs et plantes aromatiques pour leur effet répulsif sur certains ravageurs, éventuellement sous forme de buttes ; - etc. <p>Analyser les coproduits agricoles peu ou mal valorisés pour faire émerger de nouvelles filières ;</p> <p>Préférer les serres mobiles (pour éviter les microclimats artificiels permanents qui modifient fortement l'écosystème du sol) et sans chauffage, et qui permettent un « tuilage des cultures » dans la planification : deux cultures qui se succéderaient dans une serre fixe sont présentes en même temps grâce à la serre mobile ;</p> <p>Réaliser le bilan environnemental et socio-économique du territoire d'une mutation des cultures à long terme : sorgho, chanvre, lentilles, pois chiche, pistaches, etc.</p>

AXE IV

Favoriser l'économie circulaire et traiter plus durablement nos déchets



A4-001.1

GÉRER LES 3 DÉCHÈTERIES ET AMÉLIORER LE SERVICE RENDU AUX HABITANTS

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 4 – FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET TRAITER PLUS DURABLEMENT NOS DÉCHETS



Secteurs concernés Gestion des déchets -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

1. Poursuivre la création et la gestion de structures dédiées à la valorisation et au tri des déchets

Descriptif :

La CCBDP est propriétaire de 3 déchèteries situées à Séderon, Buis-les-Baronnies et Nyons. 2 déchetteries en plus hors territoire sous convention (Rosans et La Motte-Chalencon). Il existe une déchèterie pour déchet vert à Condorcet régie par la commune.

- Amélioration et sécurisation des sites (gestion des flux des particuliers et intervention des prestataires)
- Meilleure identification des flux pour l'amélioration de la qualité du tri.
- Ajout de filières complémentaires > création de quais supplémentaires.
- Harmonisation des horaires de fonctionnement (amélioration de l'amplitude horaire de Buis)
- Création d'une nouvelle déchetterie de Séderon (dans la ZA de Séderon) afin d'améliorer la capacité de collecte.
- Réflexion sur le réemploi de la déchetterie actuelle de Séderon, prochainement détruite, en site de valorisation des déchets verts.
- Souhait de détourner les déchets verts des 3 déchetteries pour faire du broyat à réinjecter dans les composteurs collectifs et à distribuer dans les alvéoles compost et broyats au sein des déchetteries.

Subventions indiquées pour le réaménagement de la déchetterie de Buis les Baronnie.

Cible(s)

Habitants, communes, entreprises

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission G : Gestion et traitement des déchets ménagers – Aire d'accueil des gens du voyage

Partenaire(s) et leurs typologie(s)
SYPP (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2020 Année d'échéance 2026 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions DETR : 55408 € (Acquise)
CD26 - Environnement-Sport-Nature : 40444 € (Acquise)

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :
Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Capacité de collecte (tonnes)	0	0
Amélioration des conditions d'accueil et de tri des déchets (qualitatif)	0	0
Nouveaux quais créés (nombre)	0	0

A4-001.2

CRÉER UNE DÉCHÈTERIE POUR LES ENTREPRISES

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 4 – FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET TRAITER PLUS DURABLEMENT NOS DÉCHETS



Secteurs concernés Gestion des déchets -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

1. Poursuivre la création et la gestion de structures dédiées à la valorisation et au tri des déchets

Descriptif :

Optimiser les déchets comme matières premières vers une économie circulaire dans un réseau d'entreprise : dynamique d'économie circulaire sur le réemploi des matériaux, le démontage plus que la démolition, la valorisation du low-tech/low tech lab (fab-lab) ainsi que des formations liées.

Cible(s)

Entreprises, personnes en réinsertion

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission G : Gestion et traitement des déchets ménagers – Aire d'accueil des gens du voyage

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2026 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES -

Difficultés identifiées

Ces procédés de tech low (réutilisation de matériaux de chantier/détournement d'objets) ne sont pas forcément moins coûteux)

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Ateliers de travail inter-entreprises organisés sur les déchets comme matière première (nombre)	0	0
Entreprises engagées (entreprises)	0	0

A4-001.3

RÉALISER UNE ÉTUDE D'HARMONISATION ET D'OPTIMISATION DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 4 – FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET TRAITER PLUS DURABLEMENT NOS DÉCHETS



Secteurs concernés Gestion des déchets -

Descriptif de l'action

Objectif Opérationnel :

1. Poursuivre la création et la gestion de structures dédiées à la valorisation et au tri des déchets

Descriptif :

Réalisation d'une étude d'harmonisation d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets et présence de 2 ambassadeurs du tri sur la période estivale.

La CCBDP dispose statutairement de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

La compétence collecte comprend la collecte en régie des ordures ménagères, de la collecte sélective des emballages et des journaux et magazines réalisée ainsi que la collecte du verre réalisée par un prestataire (société Mineris). L'ensemble de ces collectes est réalisé en points d'apport volontaire (PAV). Les compétences traitement et transport ont été transférées au Syndicat des Portes de Provence (SYPP) le 01/01/2020.

Cible(s)

Habitants, communes, entreprises

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission G : Gestion et traitement des déchets ménagers – Aire d'accueil des gens du voyage

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

SYPP (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2021 Année d'échéance 2023 État Achevée

Thématique(s) concernée(s)

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Mise en oeuvre du plan d'actions de l'étude (%)	0	100

A4-002.1

GÉRER EN PROXIMITÉ LES BIODÉCHETS EN MASSIFIANT LA DIFFUSION ET LA MAÎTRISE DES COMPOSTEURS

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 4 – FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET TRAITER PLUS DURABLEMENT NOS DÉCHETS



Secteurs concernés Gestion des déchets -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Cadrer et encourager la valorisation des biodéchets et déchets verts, auprès des professionnels comme des particuliers

Descriptif :

Une étude doit d'abord permettre de fixer les dispositifs de gestion de proximité des biodéchets qui seront déployés pour permettre à la collectivité de répondre à l'obligation réglementaire en la matière. Seront pris en compte les spécificités et contraintes locales pour proposer des solutions adaptées à chaque zone d'habitat et à chaque typologie de clients ou usagers, et ce d'un point de vue technique, économique et organisationnel.

Les subventions indiquées correspondent à l'étude préalable à la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets.

Action en lien avec le dispositif du SYPP.

- accompagner la mise en place avec une prise en charge partielle de la CCBDP des composteurs individuels (30€ à la charge de l'administré ; entre 50 et 70€ pris en charge CCBDP)
- installer des composteurs résidentiels ou de quartier (placettes de compostage collectifs).

SYPP à l'initiative de la distribution des composteurs individuels et a participer à l'installation de 6 placettes témoins. La CCBDP a ensuite repris ensuite ces action à son compte.

Cible(s)

Habitants, communes

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission G : Gestion et traitement des déchets ménagers – Aire d'accueil des gens du voyage

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Communes (Technique) - SYPP (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2021 Année d'échéance 2026 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions
Fond Vert - ADEME : 29430 € (Acquise)
VTA-Etat : 20000 € (Acquise)

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

2022-2024 : étude.

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :
Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Placettes de composteurs collectifs installés (nombre)	5	112
Personnes formées à la maîtrise des composteurs (nombre)	30	120
Composteurs individuels distribués (nombre)	796	5000
Communes engagées (communes)	3	204
Emissions de GES évitées (kteqCO2/an)	0,028	0,253
Public touché (personnes)	1942	17840

A4-002.2

DISTRIBUER GRATUITEMENT BIANNUELLEMENT DU COMPOST AUPRÈS DES PARTICULIERS DU TERRITOIRE

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 4 – FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET TRAITER PLUS DURABLEMENT NOS DÉCHETS



Secteurs concernés Gestion des déchets -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Cadrer et encourager la valorisation des biodéchets et déchets verts, auprès des professionnels comme des particuliers

Descriptif :

Opération se déroulant au printemps et à l'automne dans les déchetteries de Buis et de Nyons

Cible(s)

Habitants

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission G : Gestion et traitement des déchets ménagers – Aire d'accueil des gens du voyage

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

SYPP (Technique) - Alycon (Technique) - Société NIEL (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2026 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

Contribution au SYPP

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Quantité de compost distribuée (kg)	0	0

A4-002.3

CADRER ET ENCOURAGER LE BROYAGE ET LE RÉEMPLOI DES DÉCHETS VERTS IN SITU

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 4 – FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET TRAITER PLUS DURABLEMENT NOS DÉCHETS



Secteurs concernés Gestion des déchets -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Cadrer et encourager la valorisation des biodéchets et déchets verts, auprès des professionnels comme des particuliers

Descriptif :

Mutualisation de broyeurs pour du paillage pour les particuliers et les maraichers.

La commune de Condorcet lance le broyage de ses déchets verts sur place pour éviter le transport de ceux-ci.

Cible(s)

Agriculteurs, habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission G : Gestion et traitement des déchets ménagers – Aire d'accueil des gens du voyage

Partenaire(s) et leurs typologie(s)
Communes (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Quantité de déchets verts réemployés in situ (kg)	0	0

A4-002.4

FACILITER LE TRI ET LE COMPOSTAGE DES BIODÉCHETS DES ÉCOLES ET STRUCTURES PETITE-ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 4 – FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET TRAITER PLUS DURABLEMENT NOS DÉCHETS



Secteurs concernés Gestion des déchets -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Cadrer et encourager la valorisation des biodéchets et déchets verts, auprès des professionnels comme des particuliers

Descriptif :

CCBDP :

Mise à disposition gratuite de composteurs par la CCBDP aux écoles qui le demandent ;

Passage pour de la sensibilisation des médiateurs du tri dans les écoles qui en font la demande ou après proposition (si possible) ;

Intégration des composteurs dans la construction de la nouvelle crèche intercommunale (Buis) ;

Autres actions si sollicitation des crèches/centres de loisirs et autres.

Commune de Nyons :

Souhaite s'impliquer davantage dans la facilitation du tri des déchets et du compostage dans les écoles de la commune.

Cible(s)

Enfants du territoire

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP + communes

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique Commission G : Gestion et traitement des déchets ménagers – Aire d'accueil des gens du voyage

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Service Enfance - Jeunesse CCBDP (Interne) - CCBDP (Technique) - Communes (Technique) - Ecoles élémentaires (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2026 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

Moyens humains partagés sur l'ensemble des actions biodéchets

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Placettes de compostage installées dans les écoles ou structures jeunesse (nombre)	0	0

A4-002.5

FACILITER LE TRI ET LE COMPOSTAGE DES BIODÉCHETS DES PROFESSIONNELS

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 4 – FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET TRAITER PLUS DURABLEMENT NOS DÉCHETS



Secteurs concernés Gestion des déchets -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Cadrer et encourager la valorisation des biodéchets et déchets verts, auprès des professionnels comme des particuliers

Descriptif :

Réflexion sur la redevance spéciale pour les gros producteurs et les commerçants.

Cible(s)

Professionnels, commerçants

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique Commission G : Gestion et traitement des déchets ménagers – Aire d'accueil des gens du voyage

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Commune de Nyons (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2026 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Séquestration carbone -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
COFIL et COTECH réalisés (nombre)	0	0

A4-003.1

ETENDRE LES PROJETS DE RESSOURCERIE (NOTAMMENT À PROXIMITÉ DES DÉCHETTERIES)

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 4 – FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET TRAITER PLUS DURABLEMENT NOS DÉCHETS



Secteurs concernés Gestion des déchets -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

3. Structurer l'économie circulaire par la limitation de la production de déchets et développement du réemploi

Descriptif :

Projet de créer une ressourcerie à Buis-les-Baronnies.

Multiplier les outils professionnels et le personnel formé pour répondre aux besoins formulés. Réfléchir à la mise en place d'une recyclerie tournante avec enlèvement à domicile soumise à une organisation des rendez-vous pour rentabiliser les déplacements. Organiser des événements (Gratifieria) de type vide-greniers mais gratuit, les invendus étant déposés en recyclerie, accueillir en déchetterie un lieu de stockage avec une formation pour les agents concernant ce stockage matériel et une zone gratuite de réparation, organiser des événements sur l'économie circulaire, incitation au dispositif de tri avec la gestion et collecte des déchets. Ressourcerie existante à Nyons. Réflexion d'une ressourcerie à Buis les Baronnies

Cible(s)

Habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission G : Gestion et traitement des déchets ménagers – Aire d'accueil des gens du voyage

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ADEME (Financier) - Commune de Nyons (Technique) - Commune de Buis-les-Baronnies (Technique) - Carrefour des habitants (Technique) - ANCRE (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES -

Difficultés identifiées

Manque d'outils professionnels et de personnel formé dans les ressourceries pour répondre aux besoins formulés.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Quantité de déchets déposés en ressourcerie/recyclerie (tonnes)	0	0
Ressourceries créées (nombre)	0	0

A4-003.2

FAVORISER LES DÉMARCHES ZÉRO DÉCHET

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 4 – FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET TRAITER PLUS DURABLEMENT NOS DÉCHETS



Secteurs concernés : Gestion des déchets -

Descriptif de l'action

Objectif Opérationnel :

3. Structurer l'économie circulaire par la limitation de la production de déchets et développement du réemploi

Descriptif :

Mettre en place une dynamique d'actions sur les démarches "Zéro Déchet" pour sensibiliser à des gestes simples. Organiser des campagnes avec des ateliers présentant les comportements auto-responsables, la notion de durabilité et la réduction des déchets : éduquer à réduire ses propres déchets au-delà de recycler, donner les résultats sur les efforts faits, évaluer les gains et rendre des comptes sur ces derniers, communiquer sur ce qui existe avec des rappels des normes nécessaires, une comparaison des coûts et les économies réalisées à moyen et long terme. Cibler le public de la parentalité : mettre en place un appel à candidature pour accompagner une famille vers le Zéro déchet

Cible(s)

Habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le Projet de Territoire :

Nécessité de sensibiliser la population sur les comportements individuels qui altèrent la qualité des milieux (consommation en eau des piscines, dépôts des déchets dans la nature, forte consommation énergétique). De plus, éduquer sur les bons comportements à adopter dans les écoles, et dissuader des comportements non "écologiques" par le biais des caméras de surveillance et/ou des facturations à la consommation.

ACTEURS

Porteur de l'action : CEDER

Typologie de porteur : Association/Groupement citoyen

Rôle de l'EPCI : Relais de communication

Commission thématique : Commission G : Gestion et traitement des déchets ménagers – Aire d'accueil des gens du voyage

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ADEME ? (Financier) - CCBDP (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Familles "Zéro Déchet" accompagnées (nombre)	0	0
Quantité de déchets évités (tonnes)	0	0

A4-003.3

RÉDUIRE LES EMBALLAGES ET CONTENANTS JETABLES POUR LES PORTAGES DE REPAS

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 4 – FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET TRAITER PLUS DURABLEMENT NOS DÉCHETS



Secteurs concernés Gestion des déchets -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

3. Structurer l'économie circulaire par la limitation de la production de déchets et développement du réemploi

Descriptif :

Pour les portages des repas, réflexions en cours pour l'utilisation de contenants consignés. L'action va devenir réglementaire en janvier 2024.

Cible(s)

Séniors

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission G : Gestion et traitement des déchets ménagers – Aire d'accueil des gens du voyage

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ADMR (Technique) - Hopital (Technique) - ORSAC/ATRIR (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Quantité de déchets évités (tonnes)	0	0

A4-003.4

FAVORISER LE RECYCLAGE DES DISPOSITIFS NUMÉRIQUES

dernière modification au

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 4 – FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET TRAITER PLUS DURABLEMENT NOS DÉCHETS



Secteurs concernés Gestion des déchets -

Descriptif de l'action

"Objectif opérationnel :

3. Structurer l'économie circulaire par la limitation de la production de déchets et développement du réemploi

Descriptif :

Mettre en place des initiatives locales pour la collecte, le reconditionnement et le recyclage des équipements numériques, contribuant ainsi à la réduction de l'empreinte environnementale du numérique sur le territoire.

Cible(s)

Particuliers, entreprises

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action ASOFT

Typologie de porteur Association/Groupement citoyen

Rôle de l'EPCI Incitateur

Commission thématique Commission G : Gestion et traitement des déchets ménagers – Aire d'accueil des gens du voyage

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2025 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur

Réalisé Objectif à
échéance

A4-003.5

RÉCUPÉRER ET RECONDITIONNER DES RUCHES EN BOIS

dernière modification au

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 4 – FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET TRAITER PLUS DURABLEMENT NOS DÉCHETS



Secteurs concernés Gestion des déchets -

Descriptif de l'action

"Objectif opérationnel :

3. Structurer l'économie circulaire par la limitation de la production de déchets et développement du réemploi

Descriptif :

Par la Ruche de Noé, dans un espace partagé menuiserie et apiculture, équipé de machines et d'outils, financé grâce au budget participatif du Conseil Départemental. Reconditionnement de ruches en bois donnés pour les remettre en service à moindre coût.

Cible(s)

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action La Ruche de Noé

Typologie de porteur Association/Groupement citoyen

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission G : Gestion et traitement des déchets ménagers – Aire d'accueil des gens du voyage

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Objectif à
échéance

Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) liées à cet axe

Objectif	Mesures à prendre
<p>Axe 4 : Favoriser l'économie circulaire et traiter plus durablement nos déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures d'accompagnement : Faire appel au Fonds Économie Circulaire ORMAT (Objectif Recyclage MATières) qui soutient financièrement le tri et la préparation de déchets en vue de leur recyclage, la production de matières premières de recyclage (MPR) et leur incorporation dans les produits, ainsi que le reconditionnement / remanufacturing de batteries ; Développer le concept de déchèterie inversée permettant aux usagers de venir déposer les objets dont ils n'ont plus besoin et à d'autres de venir les prendre selon le principe : « donnez – prenez – recyclez » ; Favoriser l'économie circulaire des filières bois et biosourcés en favorisant le réemploi et l'usage matière (lien avec les filières REP Eléments d'ameublement, Produits et matériaux de construction en bois, Emballages industriels et commerciaux, Textile) ; Cultiver une culture des « opportunités à saisir » : <ul style="list-style-type: none"> - Coproduits peu ou mal valorisés (les déchets des uns sont les ressources des autres) ; - Chaleur fatale ; <p>Analyser les flux d'eaux (industrielle, potable, usée, de pluie, hydrosystème) à l'échelle globale du territoire voire des territoires alentours ;</p>

AXE V

Accompagner les acteurs du secteur touristique et économique dans leur transition



A5-001.1

SOUTENIR L'ÉLABORATION DE PLANS MOBILITÉ EMPLOYEUR

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 5 - ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU SECTEUR TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DANS LEUR TRANSITION



Secteurs concernés Industrie - Transports routiers - Autres transports - Tertiaire -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

1. Soutenir et valoriser la transition écologique des entreprises pour l'attractivité économique du territoire

Descriptif :

Plan de mobilité interne à la CCBDP réalisé

Lancement d'un AAP pluriannuel pour financer des plan de mobilité. Développer un forfait de mobilité durable et covoiturage, permettre aux entreprises de se renseigner sur la possibilité de mettre des panneaux solaires sur leurs toits afin de recharger les véhicules électriques (type centrale villageoise), continuité du challenge mobilité à plus grande échelle afin de rallier les entreprises.

Cible(s)

Entreprises de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

Schéma des mobilités durables

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission D : Économie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et Programmes de développement

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Entreprises (Financier) - Dromolib (Technique) - PNR des Baronnie Provençales (Technique) - SDED (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Entreprises engagées (entreprises)	0	4

A5-001.2

ACCOMPAGNER AU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTOCONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET À LA BAISSÉ DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

dernière modification au 2024-12-03

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 5 - ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU SECTEUR TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DANS LEUR TRANSITION



Secteurs concernés Industrie - Tertiaire - EnR&R -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

1. Soutenir et valoriser la transition écologique des entreprises pour l'attractivité économique du territoire

Descriptif :

Installation de Panneaux Photovoltaïques en autoconsommation collective et/ou individuelle.

Travail sur le thermique pour les besoins d'eau chaude et de chauffage.

Travailler avec des économes de flux pour limiter les consommations liées à de mauvaises habitudes, à revoir l'usage des bâtiments, les process de production, les défauts d'isolations...

Cible(s)

Entreprises de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission D : Économie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et Programmes de développement

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ACOPREV (Technique) - Communes (Technique) - SDED (Technique) - Centrales Villageoises (Technique) - CMA (Technique) - CCI (Technique) - ADEME (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Émissions de GES -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Energie en autoconsommation dans chaque structure (kWh)	0	0
Entreprises engagées (entreprises)	0	30
Production d'électricité renouvelable supplémentaire (GWh/an)	0	0
Production photovoltaïque supplémentaire (GWh/an)	0	0
Installation solaires photovoltaïques (individuelles) (installations)	0	700

A5-001.3

CRÉER UNE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE POUR LES ENTREPRISES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 5 - ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU SECTEUR TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DANS LEUR TRANSITION



Secteurs concernés Industrie - Tertiaire -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

1. Soutenir et valoriser la transition écologique des entreprises pour l'attractivité économique du territoire

Descriptif :

Au sein des entreprises et des administrations, valoriser l'implication personnelle de chacun, montrer en quoi cette transition est attractive, faire connaître les initiatives existantes tels que les diagnostics environnementaux (impact écologique d'une journée au travail), les démarches RSE, les systèmes EnR, les efforts en termes de mobilité active, de réseau, etc...

Cette action permet de valoriser des démarches entrepreneuriales du territoire en faveur de la transition écologique en soutenant des projets innovants tel que la mise en récit d'entreprise pour rassembler et essaimer des bonnes pratiques.

Cible(s)

Entreprises de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

Action en lien avec la démarche du Département, « Drôme c'est ma Nature »

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission D : Économie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et Programmes de développement

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CD26 (Technique) - ANCT (Technique) - CCI / CMA (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2025 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Entreprises valorisées sur le territoire (noms)	0	20

A5-002.1

DÉVELOPPER UNE OFFRE DE TOURISME DURABLE

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 5 - ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU SECTEUR TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DANS LEUR TRANSITION



Secteurs concernés Industrie - Tertiaire -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Développer une démarche territoriale partagée de tourisme durable et de proximité

Descriptif :

Développement d'un tourisme par petits groupes, ou de niches de qualité type naturalistes, anticiper la massification du tourisme, diluer le tourisme sur l'ensemble de l'année et des saisons en menant des actions de communication sur les autres saisons, structurer un réseau, une instance et un coordonnateur de ces questions, favoriser la consommation durable, l'instauration d'une forme de reconnaissance des professionnels du tourisme durable sur le territoire (travaux en cours). Ex : labellisation de la Fontaine d'Hannibal

Tourisme à l'année et mieux étaler les flux touristique dans le temps et sur le territoire

Cible(s)

Touristes

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action Office de Tourisme

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Incitateur

Commission thématique Commission E : Développement touristique – Drôme Provençale – Equipement touristique et sportif d'intérêt communautaire – ADN

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CCBDP (Technique) - Communes (Technique) - Commune de Nyons (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Séquestration carbone - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Nuitées par mois en avril (nombre)	0	0
Nuitées par mois en juin (nombre)	0	0
Nuitées par mois en mai (nombre)	0	0
Nuitées par mois en septembre (nombre)	0	0
Nuitées par mois en novembre (nombre)	0	0

A5-002.2

MAINTENIR LA QUALITÉ DE L'AIR DU TERRITOIRE DANS UNE DÉMARCHE D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ET RÉSIDENTIELLE

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 5 - ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU SECTEUR TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DANS LEUR TRANSITION



Secteurs concernés Industrie - Tertiaire -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Développer une démarche territoriale partagée de tourisme durable et de proximité

Descriptif :

Mesurer les émissions de polluants atmosphériques (NH₃, COVNM, NO_x) sur le territoire, en particulier l'ozone.

La qualité de l'air extérieur étant plutôt bonne, argument à développer pour le développement des activités de pleine nature et la filière du bien-être.

Cible(s)

Tourisme, pratiquant de sport en pleine nature (escalade, rando, trail, VTT...)

Articulation avec les démarches de planification locales

Action en lien avec la démarche POPSU : "Réciprocité : être en santé dans les Baronnies provençales" (lien avec le CLS)

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP + OT

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission E : Développement touristique – Drôme Provençale – Equipement touristique et sportif d'intérêt communautaire – ADN

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ARS (Technique) - Office de tourisme (Technique) - PNR des Baronnies Provençales (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2025 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Emissions de COVNM évitées (t/an évité)	0	0
Emissions de NH3 évitées (t/an évité)	0	0
Emissions de NOX évitées (t/an évité)	0	0

A5-002.3

FAIRE ÉMERGER DES ACTIONS POUR LIMITER L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE TOURISME

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 5 - ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU SECTEUR TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DANS LEUR TRANSITION



Secteurs concernés Industrie - Tertiaire -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Développer une démarche territoriale partagée de tourisme durable et de proximité

Descriptif :

Par les ateliers TACCT.

Cible(s)

Socio-professionnels du tourisme, élus

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission E : Développement touristique – Drôme Provençale – Equipement touristique et sportif d'intérêt communautaire – ADN

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ADEME (Technique) - ACTERRA (Technique) - Office de tourisme (Technique) - PNR des Baronnies Provençales (Technique) - Socioprofessionnels du tourisme (Autre)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2023 État Achevée

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Atelier à Nyons : 06/11/2023

Atelier à Buis-les-Baronnies : 23/11/2023

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Socio-professionnels impliqués (nombre de structures)	21	20

A5-002.4

SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC PAR DES ACTIONS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT, POUR UNE ANIMATION TERRITORIALE DESTINÉE AUX TOURISTES

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 5 - ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU SECTEUR TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DANS LEUR TRANSITION



Secteurs concernés Industrie - Tertiaire -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Développer une démarche territoriale partagée de tourisme durable et de proximité

Descriptif :

Mobiliser les acteurs du tourisme sur des événements de sensibilisation nationaux, notamment organisés par les programmes de sciences participatives (nuit des étoiles, nuit de chauves-souris...) afin de faire rencontrer des habitants et professionnels.

Présence de 4 écoc guides.

Cible(s)

Touristes, habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action PNR des Baronnies Provençales

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission E : Développement touristique – Drôme Provençale – Equipement touristique et sportif d'intérêt communautaire – ADN

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Office de Tourisme (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Public sensibilisé (personnes)	0	0

A5-002.5

ENCOURAGER LES PRATIQUES TOURISTIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES SITES NATURELS

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 5 - ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU SECTEUR TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DANS LEUR TRANSITION



Secteurs concernés Industrie - Tertiaire -

Descriptif de l'action

Objectif Opérationnel :

2. Développer une démarche territoriale partagée de tourisme durable et de proximité

Descriptif :

Parc : Réaliser un guide sur les bons gestes de l'écotourisme et sensibiliser les commerçants à cette démarche, Ex : Guide de bonnes pratiques pour de l'évènementiel en site naturel. (Parc)

CCBDP :

Envoi de guides de tri aux gros hébergeurs et passage des ambassadeurs du tri.

Communication en faveur de la préservation de la biodiversité dans les supports de communication APN.

Cible(s)

Touristes, habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action PNR des Baronnies Provençales + CCBDP

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission E : Développement touristique – Drôme Provençale – Equipement touristique et sportif d'intérêt communautaire – ADN

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Office de Tourisme (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Séquestration carbone - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Public touché (personnes)	0	0

A5-002.6

DÉVELOPPER DES STRATÉGIES POUR OFFRIR DES ALTERNATIVES À LA VOITURE POUR LES TOURISTES

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 5 - ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU SECTEUR TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DANS LEUR TRANSITION



Secteurs concernés Industrie - Transports routiers - Tertiaire -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Développer une démarche territoriale partagée de tourisme durable et de proximité

Descriptif :

En lien avec le Schéma des Mobilités et le programme Espace Valléen.

Permettre aux touristes de moins utiliser la voiture (ou sur recharge électrique) et de se tourner davantage vers les transports en commun (ferroviaires en amont), travailler les connexions entre les gares et les bourgs-centres du territoire, accompagner les touristes vers un retour à la nature, à la sobriété énergétique, via le vélo.

Cible(s)

Touristes

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission E : Développement touristique – Drôme Provençale – Equipement touristique et sportif d'intérêt communautaire – ADN

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Service mobilité CCBDP (Interne) - Service APN CCBDP (Interne) - Région AURA (Financier) - Office de tourisme (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Labelisés Accueil Vélo supplémentaires (nombre/an)	23	43
Places de stationnement vélo sécurisés avec borne de recharge (nombre)	0	34

A5-002.7

ELABORER UN PLAN DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR LES SITES HYPER-FRÉQUENTÉS ET FRAGILES

dernière modification au

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 5 - ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU SECTEUR TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DANS LEUR TRANSITION



Secteurs concernés Industrie - Transports routiers - Tertiaire -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Développer une démarche territoriale partagée de tourisme durable et de proximité

Descriptif :

Utilisation d'une application qui pourrait indiquer des périodes de flux sur certains sites et rediriger le touriste vers d'autres points, identifier les écosystèmes locaux et les pôles les plus générateurs de flux, penser au développement de nouveau point de rafraîchissement, en lien notamment avec des logiques d'adaptation au changement climatique, développer les activités nocturnes autour des activités de découverte de la faune nocturne, de découverte des étoiles, etc.

De son côté, la CCBDP, en 2025/2026, travaillera à l'aménagement des départ de sites afin que leur usage responsable soit facilités (poubelles, panneaux d'information, etc.). De plus, elle n'indique pas sur les topos guides les sites fragiles afin de les préserver.

Cible(s)

Touristes

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action PNR des Baronnie Provençales

Typologie de porteur

Rôle de l'EPCI Incitateur

Commission thématique Commission E : Développement touristique – Drôme Provençale – Equipement touristique et sportif d'intérêt communautaire – ADN

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CCBDP, Office de Tourisme (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

Il y a une problématique de sur-fréquentation de points ponctuels, notamment certains cours d'eau en période de fortes chaleurs

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :
Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Objectif à
échéance

A5-003.1

CONSTRUIRE DES PARCOURS DE FORMATION AUTOUR DES MÉTIERS DU VIVANT

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 5 – ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU SECTEUR TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DANS LEUR TRANSITION



Secteurs concernés Tertiaire -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

3. Développer une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins du territoire et en faveur de la transition écologique

Descriptif :

Cette action a pour but de développer des formations professionnelles axées sur les divers métiers liés à la production agricole, l'environnement et la biodiversité, en adéquation avec les besoins actuels et futurs du territoire.

Dans le cadre de Deffinov.

Cible(s)

Particuliers, professionnel, jeunes

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action Consortium

Typologie de porteur Association/Groupement citoyen

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique Commission D : Économie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et Programmes de développement

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CCBDP (Autre)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2025 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air - Adaptation -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Objectif à
échéance

A5-003.2

CRÉER UNE ÉCOLE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR LES JEUNES DU TERRITOIRE

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 5 – ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU SECTEUR TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DANS LEUR TRANSITION



Secteurs concernés Tertiaire -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

3 . Développer une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins du territoire et en faveur de la transition écologique

Descriptif :

Cette action vise à établir une structure de formation dédiée aux métiers de la transition écologique, à destination des jeunes « ni aux études ni en emploi » du territoire.

Cible(s)

Jeunes

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action Consortium

Typologie de porteur Association/Groupement citoyen

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique Commission D : Économie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et Programmes de développement

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2025 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air - Adaptation -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Objectif à
échéance

A5-003.3

CRÉER À NYONS ET À BUIS-LES-BARONNIES DES "CAMPUS NUMÉRIQUES" BASÉS SUR LES COURS EN LIGNE (MOOC)

dernière modification au 2024-12-10

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 5 - ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU SECTEUR TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DANS LEUR TRANSITION



Secteurs concernés Tertiaire -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

3 . Développer une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins du territoire et en faveur de la transition écologique

Descriptif :

Cette initiative vise à mettre en place une structure d'accompagnement pour permettre aux étudiants et aux actifs de suivre collectivement des cours en ligne de niveau universitaire, réduisant ainsi les déplacements et l'empreinte carbone associée à la formation professionnelle.

Cible(s)

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action ASOFT

Typologie de porteur Association/Groupement citoyen

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique Commission D : Économie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et Programmes de développement

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

#PROPAGATION!

EVALUATION INITIALE

Année de début 2025 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

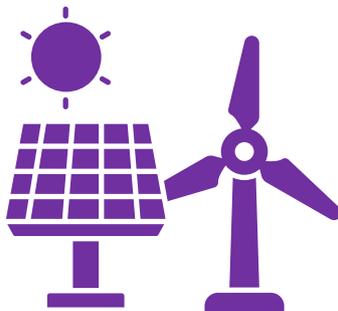
Objectif à
échéance

Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) liées à cet axe

Objectif	Mesures à prendre
<p>Axe 5 : Accompagner les acteurs du secteur touristique et économique dans leur transition</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures d'accompagnement : <p>Favoriser les activités « fraîches » actuelles et développer de nouvelles activités : patrimoine historique (habitats troglodytes, châteaux, moulins etc.), patrimoine religieux (églises, monastères, abbayes, etc.), patrimoine naturel (grottes, randonnées à l'ombre, observations nocturnes, accrobranche si l'état des forêts le permet, eaux vives si l'état des cours d'eau le permet, etc.), patrimoine gastronomique (caves agricoles type champignonnières, caves viticoles, caves de dégustation, etc.), patrimoine industriel (aménagements hydroélectriques, usines, mines, etc.), etc. ;</p> <p>Favoriser les « colos apprenantes » (label délivré par l'État) : formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable ;</p> <p>Favoriser les toilettes sèches ;</p> <p>Favoriser la réutilisation des eaux grises (eaux usées domestiques faiblement polluées issues d'évacuations d'une douche, d'un lavabo, d'un lave-linge et d'un lave-vaisselle) ;</p> <p>Généraliser l'utilisation de bâche pour piscine pour éviter la déperdition d'énergie la nuit ;</p> <p>Améliorer la mobilité du premier et du dernier kilomètre en lien avec les acteurs du secteur touristique.</p>

AXE VI

Développer les énergies renouvelables et tendre vers la sobriété énergétique



A6-001.1

ELABORER UN PLAN DE PAYSAGE ET RÉSILIENCE

dernière modification au 2024-12-03

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 6 – DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Secteurs concernés EnR&R -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

1. Viser l'exemplarité en matière de consommation d'énergie et de production d'EnR

Descriptif :

Cette démarche prolonge à la fois la réalisation d'un plan climat air énergie territorial (PCAET), le suivi des zones d'accélération des ENR et la valorisation des paysages avec la réalisation d'un cahier de préconisation pour accueillir les installations d'ENR à l'échelle des paysages des Baronnies. Action réalisée dans le contexte de l'AMI Avenir Montagne Ingénierie. La thématique énergétique sera approfondie dans la suite du référentiel énergie et paysage.

Cible(s)

Communes du PNR

Articulation avec les démarches de planification locales

Charte du PNR, SCoT, PLU.

ACTEURS

Porteur de l'action PNR des Baronnies Provençales

Typologie de porteur Autre

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

DREAL (Financier) - ANCT (Financier) - CCBDP (Technique) - ADS - CAUE

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Energies renouvelables -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Lancement de la démarche en 2023 pour préparer la réponse à l'AAP Plan de paysage de la DREAL

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Réunions de concertation pour l'élaboration du plan de paysage (nombre)	0	0
Fiches d'actions du plan de paysage (nombre)	0	0

A6-001.2

DÉVELOPPER DES PROJETS DE CENTRALES VILLAGEOISES

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 6 – DÉVELOPPER ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Secteurs concernés EnR&R -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

1. Viser l'exemplarité en matière de consommation d'énergie et de production d'EnR

Descriptif :

Les centrales villageoises sont pilotes sur le développement des projets citoyens et dans l'accompagnement des communes dans le déploiement de villages à énergie positive. Ces projets doivent être en lien avec les propositions de Zones d'Accélération des communes.

Plusieurs Centrales couvrent le territoire de la CCBDP :

- Centrales Villageoises Sud Baronnies - convention de partenariat avec la commune de Buis-les-Baronnies (sociétaire de la SCIC à hauteur de 10 000€).
- Centrales Villageoises Eygues Energies
- Centrales Villageoises Rosanaises

Les CV du territoire proposent d'établir un partenariat avec les communes tout en développant les cadastres solaires.

Piste proposée par les CVEE : développer l'autoconsommation collective solidaire sur le modèle des CV du Trièves.

Cible(s)

Habitants de l'intercommunalité et communes

Articulation avec les démarches de planification locales

PLU, SCoT RPB, Charte du PNR

ACTEURS

Porteur de l'action Centrales Villageoises

Typologie de porteur Association/Groupement citoyen

Rôle de l'EPCI Incitateur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

PNR des Baronnies Provençales (Technique) - SDED (Technique) - CEDER (Technique) - Communes (Technique) - CCBDP (Technique) - Centrales Villageoises (Technique) - AURA EE (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Energies renouvelables -

Difficultés identifiées

Difficultés liées au réseau basse tension.

ZAN - projets seulement sur les territoires et terrains déjà artificialisés (ombrières sur parkings)

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec la démarche TACCT (adaptation/atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Capacité de production d'électricité renouvelable (kWc)	203	327
Sociétaire des centrales (nombre)	0	0
Production photovoltaïque supplémentaire (GWh/an)	1,47	4,77
Production d'électricité renouvelable supplémentaire (GWh/an)	1,47	4,77
Installation solaires photovoltaïques (individuelles) (installations)	19	113
Collectivités sociétaires (nombre)	0	0

A6-001.3

ELABORER UNE MAITRISE D'USAGE POUR AMÉLIORER LE SUIVI D'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX

dernière modification au 2024-12-03

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 6 : DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Secteurs concernés EnR&R -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

1. Viser l'exemplarité en matière de consommation d'énergie et de production d'ENR.

Descriptif :

L'action comprend des ateliers thématiques de co-construction avec les usagers (audit, rapport d'étonnement, guide de l'utilisateur, etc.). La démarche revêt une importance particulière qui permettra de mieux utiliser les potentialités du bâtiment afin de répondre de façon la plus efficace possible aux besoins des différents usagers : enfants, parents, associations et professionnels tout en leur donnant les moyens de solutionner par eux-mêmes les modalités de la future gestion. Etablissements visés : crèches, centres de loisirs, gymnases, etc.

Cible(s)

Agents intercommunaux, usagers des équipements

Articulation avec les démarches de planification locales

Action en lien avec le SDIE.

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

AURA-EE

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Émissions de GES -

Difficultés identifiées

Démarche innovante pour le territoire

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Public participant (personnes)	0	0
Ateliers mis en œuvre (nombre)	0	0
Ateliers mis en œuvre par équipements (nombre)	0	0
Consommation d'énergie non détaillée économisée (GWh/an)	0	0

A6-001.4

INSTALLER DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES POUR UNE AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE PUBLIC/PRIVÉ

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 6 – DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Secteurs concernés EnR&R -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

1. Viser l'exemplarité en matière de consommation d'énergie et de production d'EnR

Descriptif :

En lien avec les propositions des communes pour les Zones d'accélération des ENR.

Nyons : Panneaux photovoltaïque pour autoconsommation collective du groupe scolaire de la Sauve à Nyons. Redirection prévue de la production énergétique du groupe scolaire de la Sauve l'été vers le centre ludique aquatique de Nyons. D'autres sites sont ciblés pour équilibrer les consommations de la commune. D'autres communes pourront s'engager sur cette action.

Buis : volonté d'expérimenter sur un bâtiment municipal avant la fin du mandat, éventuellement avec les Centrales Villageoise.

Mise en place d'incitations pour les entreprises.

Une attention particulière devra être apportée à la préservation de la qualité architecturale.

CVEE : lancement de 4 centrales solaires en 2025.

Cible(s)

Entreprises privées, associations, communes, CCBDP, particuliers.

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP + communes

Typologie de porteur Commune

Rôle de l'EPCI Incitateur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ADEME (Financier) - Région (Financier)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Energies renouvelables -

Difficultés identifiées

Faire connaître la possibilité de production en autoconsommation collective pour éviter un raccordement coûteux et un blocage dû au réseau basse tension défectueux.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Puissance d'électricité renouvelable supplémentaire (MW)	0	0
Production d'électricité renouvelable supplémentaire (GWh/an)	3	787
Production photovoltaïque supplémentaire (GWh/an)	0	787
Installation solaires photovoltaïques (individuelles) (installations)	0	2900
Boucles d'autoconsommation collective créées (nombre)	0	0
Abonnés au service d'autoconsommation collectif (nombre)	0	0

A6-001.5

CRÉER UN RÉFÉRENTIEL ÉNERGIE ET PAYSAGE

dernière modification au 2024-12-03

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 6 – DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Secteurs concernés EnR&R - Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

1. Viser l'exemplarité en matière de consommation d'énergie et de production d'EnR

Descriptif :

Dans le cadre de l'AMI Avenir Montagne Ingénierie.

Cible(s)

Communes, EPCI, organismes privés

Articulation avec les démarches de planification locales

Lien avec la loi APER. Charte du PNR (plan de paysage)

ACTEURS

Porteur de l'action PNR des Baronnies Provençales

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ANCT (Financier)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2025 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Energies renouvelables -

Difficultés identifiées

Seulement pour les communes adhérentes au parc

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

2025 : reste à communiquer et rendre accessible.

Commentaire

Articulation avec la démarche TACCT (adaptation/atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Objectif à
échéance

A6-002.1

ELABORER UNE STRATÉGIE FORESTIÈRE À L'ÉCHELLE DU PNR DES BARONNIES PROVENÇALES

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 6 - DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Secteurs concernés EnR&R -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Réfléchir la production d'énergie renouvelable en lien avec le bois et la méthanisation

Descriptif :

Sur la gestion du bois, mettre en place un groupe de travail et une enquête sur les besoins des communes des Baronniees, organiser l'exploitation du bois sur le territoire, créer une Unité de production itinérante concernant le granulé bois, réaliser une enquête auprès des habitants via les communes. Regrouper le foncier entre plusieurs propriétaires pour mettre en place des expérimentations sur la gestion de la forêt. Achat de parcelle boisée par CC et réflexion sur la création d'une filière bois à l'échelle des Baronniees provençales.

Nécessité d'évaluer les impacts en chaîne de l'augmentation des prélèvements sur la forêt des Baronniees, ainsi que de manière indirect sur les modes de gestion qui pourraient avoir tendance à privilégier des plantations rapides pour répondre à la demande.

Cible(s)

Habitants et entreprises de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

SCoT, PLU, charte du PNR

ACTEURS

Porteur de l'action PNR des Baronniees Provençales

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Incitateur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

FIBOIS - ONF - CRPF - AURA EE

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Energies renouvelables - Émissions de GES - Adaptation -

Difficultés identifiées

La filière professionnelle de gestion forestière n'est pas très développée : filière de production non locale et manque de compétences dans la maintenance des poêles à granules.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :
Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Production de biomasse énergie supplémentaire (chaleur) (GWh/an)	3	205
Production de biomasse énergie supplémentaire (électricité) (GWh/an)	0	0
Production d'énergie renouvelable non détaillée supplémentaire (GWh/an)	3	10,5
Consommation de bois énergie supplémentaire (GWh/an)	0	11
Chaudières collectives (nombre)	0	0
Réseaux de chaleur développés (nombre)	0	0
Producteurs de bois granulé/décheté sur le territoire (nombre)	0	0

A6-002.2

RÉFLÉCHIR À UNE GESTION COMMUNALE DU PATRIMOINE FORESTIER POUR LE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 6 – DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Secteurs concernés Tertiaire - EnR&R - Branche Energie - Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Réfléchir la production d'énergie renouvelable en lien avec le bois et la méthanisation

Descriptif :

Avec l'augmentation continue des coûts énergétiques, la commune de Buis-les-Baronnies souhaite analyser la faisabilité et la pertinence d'utiliser le patrimoine forestier communal pour alimenter le chauffage des bâtiments publics sur son territoire.

Le projet s'organise autour de 3 axes principaux d'intervention :

1. Sobriété énergétique / chauffage bois – En complément des actions de maintenance préventive, de mises aux normes réglementaires et de rénovation énergétiques des bâtiments municipaux, ce projet vise à renforcer l'usage de modalités de « chauffage bois » dans les bâtiments publics du territoire.
2. Filière bois locale – La commune souhaite vérifier la pertinence et la faisabilité de « se couper du marché énergétique » en exploitant de manière durable (maintien du couvert végétal) les ressources forestières communales pour le chauffage des bâtiments publics de son territoire.
3. Valorisation et protection des forêts communales - La commune souhaite vérifier la pertinence et la faisabilité de compléter la gestion des deux parcelles communales principales par un aménagement de ces sites qui permettent des actions de valorisation, de prévention et de luttes contre les incendies, et d'agro-sylvo-pastoralisme.

Cible(s)

Communes

Articulation avec les démarches de planification locales

programme « Petites Villes de Demain » et étude SDIE-F (Schéma Directeur immobilier et Énergétique – Foncier) de Buis-les-Baronnies

ACTEURS

Porteur de l'action Commune de Buis-les-Baronnies

Typologie de porteur Commune

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Energies renouvelables - Émissions de GES - Adaptation -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

En attente des résultats d'une étude de faisabilité pour estimer les coûts.

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Cibles de réalisation :

- 1^{ere} phase d'audit énergétique mise en œuvre avant fin 2024
- Avant-projet « filière bois / chauffage » formalisé avant fin 2024
- 1^e phase de travaux de rénovation énergétique finalisée avant fin 2025
- 2^e phase d'audit énergétique mise en œuvre avant fin 2025
- Projet de gestion forestière lancé avant fin 2025

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Production de biomasse énergie supplémentaire (chaleur) (GWh/an)	0	0
Production d'électricité renouvelable supplémentaire (GWh/an)	0	0

A6-002.3

ELABORER UNE RÉFLEXION AUTOUR DU POTENTIEL DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS AGRICOLES

dernière modification au 2024-12-06

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 6 – DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Secteurs concernés EnR&R -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Réfléchir la production d'énergie renouvelable en lien avec le bois et la méthanisation

Descriptif :

Cette fiche action vise à mener une réflexion autour du potentiel de la méthanisation et des autres modes de valorisation énergétique des déchets agricoles.

Cible(s)

Habitants et entreprises de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

PLU, SCoT, SRADDET

ACTEURS

Porteur de l'action Acteurs privés (agriculteurs et entreprises)

Typologie de porteur Acteur privé

Rôle de l'EPCI Autre

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Région (Financier) - SDED (Technique) - GRDF (Technique) - AURA Energie Environnement (Technique) - PNR des Baronnies Provençales (Technique) - Chambre d'agriculture (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Energies renouvelables -

Difficultés identifiées

Tensions riveraines sur la possible installation d'un méthaniseur qui a ralenti l'émergence du projet.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Déchets comme intrants (T/an)	0	0
Production d'électricité renouvelable supplémentaire (GWh/an)	0	43
Production de méthanisation supplémentaire (électricité) (GWh/an)	0	43
Production d'énergie renouvelable non détaillée supplémentaire (GWh/an)	0	43
Unités de méthanisation créées (unités)	0	3

A6-003.1

ELABORER UN SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 6 – DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Secteurs concernés EnR&R -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

3. Capitaliser de manière ambitieuse et raisonnée sur le potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire

Descriptif :

Il s'agit d'une démarche volontaire d'une collectivité territoriale « au croisement des exercices de stratégie énergétique, de planification territoriale et de programmation opérationnelle ». L'action vise à réaliser une étude sur les potentiels en PV et solaire thermique (en lien avec une rénovation de toiture par exemple), d'adapter les capacités du réseau et d'observer finement le potentiel exact par commune.

Expérimentation sur l'adaptation des réseaux.

Certaines communes pourront réaliser des cadastres solaires en partenariat avec les Centrales Villageoises.

Cible(s)

Habitants et entreprises de l'intercommunalité, communes

Articulation avec les démarches de planification locales

Charte du PNR et Plan de paysage, SCoT, PLU, Zones d'accélération des ENR, Schéma directeur des réseaux

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Région AURA et ADEME, CCBDP (Financier) - PNR des Baronnie Provençales, SDED, Centrales villageoises (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2026 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Energies renouvelables - Émissions de GES -

Difficultés identifiées

Engagement possible seulement avec le prochain mandat car difficulté pour investir encore sur des études suite au PCAET.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Réunions réalisées (nombre)	0	0
Partenaires associés (nombre)	0	0

A6-003.2

DÉSAMIANTER ET OPTIMISER LES ENR DE TOITURES BIEN EXPOSÉES

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 6 – DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Secteurs concernés EnR&R -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

3. Capitaliser de manière ambitieuse et raisonnée sur le potentiel de production d'énergies renouvelables

Descriptif :

Selon appels à projet en cours.

Les Centrales Villageoises peuvent être partenaires de cette action.

Cible(s)

Habitants propriétaires, communes, entreprises

Articulation avec les démarches de planification locales

Charte du PNR, PLU.

ACTEURS

Porteur de l'action Acteurs privés ou publics

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Région AURA (Financier), CCBDP - Centrales Villageoises - PNR BP

EVALUATION INITIALE

Année de début 2022 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Energies renouvelables - Émissions de GES - Adaptation -

Difficultés identifiées

Démarche qui fonctionne essentiellement avec des subventions. En attente d'une nouvelle édition de l'aide de la Région.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :
Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Installation solaires photovoltaïques (individuelles) (installations)	0	2100
Installation solaires photovoltaïques (grandes toitures) (installations)	0	0
Surface de toitures désamiantées (m ²)	0	0

A6-003.3

AMÉLIORER LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES POUR L'AUTOCONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 6 – DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Secteurs concernés EnR&R - Branche Energie -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

3. Capitaliser de manière ambitieuse et raisonnée sur le potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire

Descriptif :

Afin de pouvoir tendre vers une production d'électricité sur le territoire, le développement des ENR est nécessaire via la création d'un poste source à Buis-les-Baronnies et le renforcement de celui de Nyons. Les réseaux en basse tension gérés par ENEDIS étant trop faible, la CCBDP est donc dans l'attente de la part d'ENEDIS qu'il améliore les réseaux basse tension, à la suite de l'inscription par RTE de la création du poste source de Buis-les-Baronnies comme projet potentiel.

Cible(s)

Habitants et entreprises de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

S3ENR, SCoT RPB, SRADDET, Charte du PNR, Projet de territoire, Schéma Directeur Réseaux par l'AODE, Loi ADEP

ACTEURS

Porteur de l'action ENEDIS

Typologie de porteur Autre

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

PNR des Baronnies Provençales (Technique) - DDT 26 (Technique) - RTE (Technique) - CCBDP - Centrales Villageoises - Porteurs de projets

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2026 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Réseaux énergétiques -

Difficultés identifiées

La création d'un nouveau post source sera nécessaire mais couteux dans l'investissement par RTE.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Communes engagées (communes)	0	0
Poste source créés (nombre)	0	1
Réseaux améliorés (km)	0	0
Communes raccordés (nombre)	0	0

A6-003.4

INSTALLER DES OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR CERTAINS PARKINGS

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 6 – DÉVELOPPER LES ÉNERGIES ET TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Secteurs concernés EnR&R -

Descriptif de l'action

Objectif Opérationnel :

3. Capitaliser de manière ambitieuse et raisonnée sur le potentiel de production d'EnR

Descriptif :

La commune de Nyons souhaite installer des ombrières photovoltaïques sur certaines parkings.

D'autres communes pourront s'engager sur cette action.

Une attention particulière est à avoir sur une potentielle concurrence entre végétalisation et ombrières. Les arbres sur les stationnements apportent d'autres bénéfices que les ombrières n'apportent pas. Il sera alors possible de penser des modèles hybrides.

Une piste proposée par les CVSB est de mettre des prises de recharge de voitures et vélo sous les ombrières pour favoriser la mobilité décarbonée.

Cible(s)

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action Commune de Nyons

Typologie de porteur Commune

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2025 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Energies renouvelables - Émissions de GES - Adaptation -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Installation solaires photovoltaïques (individuelles) (installations)	0	90
Puissance d'électricité renouvelable supplémentaire (MW)	0	0
Surface de parking couverte par des ombrières (m ²)	0	0
Puissance installée (MWc)	0	0
Surfaces de parking non concernées par les obligations réglementaires (m ²)	0	0

A6-003.5

DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ENR SOLAIRE THERMIQUE

dernière modification au 2024-12-05

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 6 – DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Secteurs concernés EnR&R -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

3. Capitaliser de manière ambitieuse et raisonnée sur le sur le potentiel de production d'énergies renouvelables

Cible(s)

Habitants, entreprises, communes, copropriétés, hébergements touristiques

Articulation avec les démarches de planification locales

Loi APER et zones d'accélération d'ENR

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Incitateur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Communes - SDED - PNR BP

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Energies renouvelables -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Production d'énergie renouvelable non détaillée supplémentaire (GWh/an)	3	21
Chauffe-eau solaire collectif supplémentaire (installations)	0	260
Chauffe-eau solaire individuel supplémentaire (installations)	0	26
Production solaire thermique supplémentaire (GWh/an)	3	21

A6-003.6

ENCOURAGER L'AUTOCONSOMMATION DES PARTICULIERS

dernière modification au 2024-12-10

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 7 - DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Secteurs concernés EnR&R -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

3 . Capitaliser de manière ambitieuse et raisonnée sur le potentiel de production d'énergies renouvelables.

Descriptif :

Encourager, sur le territoire, l'installation de systèmes de production d'ENR par des particuliers pour de l'autoconsommation.

Pistes en réflexion : contractualiser avec SOLARCOOP, vente de kits par les centrales villageoises.

Cible(s)

Particuliers

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action Centrales Villageoises

Typologie de porteur Association/Groupement citoyen

Rôle de l'EPCI Incitateur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

PNR BP - SOLARCOOP - CEDER - CCBDP

EVALUATION INITIALE

Année de début 2025 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Energies renouvelables -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Objectif à
échéance

A6-003.7

SUIVRE LES PROJETS DIFFUS OU DE PETITE TAILLE DE PRODUCTION D'ENR

dernière modification au

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 6 - DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Secteurs concernés EnR&R -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

3 . Capitaliser de manière ambitieuse et raisonnée sur le potentiel de production d'énergies renouvelables.

Descriptif :

Suivi des projets afin de garder une connaissance actualisée des projets en cours, et émergents sur le territoire.

Cible(s)

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action PNR des Baronnies Provençales + CCBDP

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

DDT - SDED - Communes

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Energies renouvelables -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Objectif à
échéance

A6-004.1

TENDRE VERS UNE BAISSÉ DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES COMMUNES LIÉ À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

dernière modification au 2024-12-05

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 6 – DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Secteurs concernés EnR&R -

Descriptif de l'action

Objectif Opérationnel :

4. Tendre vers la sobriété énergétique

Descriptif :

Agir sur une diversité de leviers (éclairage led, extinction de l'éclairage public, etc.).

Châteauneuf de Bordette : éclairage public 100% solaire et led

Les Pilles et Sahune : éclairage public 100% led

Buis-les-Baronnies : Rénovation des sites prioritaires d'éclairage publics, maintien et renforcement des actions de sobriété de l'hiver 2022/2023

Nyons : extinction de l'éclairage public, passage des éclairages du stade en LED.

Dans ce sens, en 2024, le PNR a édité un guide de préconisations de l'éclairage public et privés qui a été envoyé à toutes les communes adhérentes du parc.

Point de vigilance : Le passage en LED diminue les consommations mais il est important de regarder plus en détail le type de LED utilisées pour répondre à la réglementation en vigueur et diminuer les nuisances pour la biodiversité et les êtres humains. Dans le cadre de la démarche engagée par le Parc d'obtenir le label Réserve Internationale de Ciel Etoilé, il est d'autant plus important de ne pas se focaliser seulement sur le passage en LED.

Cible(s)

Communes

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action Communes

Typologie de porteur Commune

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

SDED (Technique) - CEDER (Technique) - PNR des Baronnies Provençales (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2028 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Réseaux énergétiques - Précarité énergétique -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Consommation énergétique totale (kWh/an)	0	0
Villes et villages étoilés supplémentaires (nombre)	7	17
Consommation d'électricité économisée (GWh/an)	0	0
Consommation d'énergie non détaillée économisée (GWh/an)	0	4,2
Communes engagées (communes)	0	0

A6-004.2

RÉORGANISER LES USAGES ET RÉNOVER DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 6 – DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Secteurs concernés Tertiaire - EnR&R -

Descriptif de l'action

Objectif Opérationnel :

4. Tendre vers la sobriété énergétique

Descriptif :

Buis-les-Baronnies : réorganisation des usages & aménagements éventuels, ajustement des modalités de gestion, rénovation des bâtiments prioritaires dans le cadre d'un SDIE Foncier.

D'autres communes pourront s'engager dans cette action.

Mérindol les Oliviers : accompagnement du CAUE (convention).

Cible(s)

Communes

Articulation avec les démarches de planification locales

PLU

ACTEURS

Porteur de l'action Communes

Typologie de porteur Commune

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CD26 (Financier) - CAUE (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Émissions de GES - Adaptation -

Difficultés identifiées

Coût des travaux malgré les aides.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :
Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Consommation d'énergie non détaillée économisée (GWh/an)	0	0

A6-004.3

ANIMER LA CELLULE DE TRAVAIL "ÉCONOMIE D'ÉNERGIE" À NYONS

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 6 – DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Secteurs concernés EnR&R -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

4. Tendre vers la sobriété énergétique

Descriptif :

Cellule mise en place par la Commune de Nyons, composée d'élus et d'agents de la commune afin d'optimiser les consommations de la commune de Nyons.

Cible(s)

Commune

Articulation avec les démarches de planification locales

PLU

ACTEURS

Porteur de l'action Commune de Nyons

Typologie de porteur Commune

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2022 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Émissions de GES -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Consommation d'électricité économisée (GWh/an)	0	0
Consommation d'énergie non détaillée économisée (GWh/an)	0	0

A6-004.4

ORGANISER L'INFORMATION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC SUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

dernière modification au 2024-12-05

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 6 – DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Secteurs concernés EnR&R -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

4. Tendre vers la sobriété énergétique

Descriptif :

Une réunion publique a été réalisée en 2022 et une est à venir en 2024 par la Ville de Nyons. Nyons-info : plusieurs numéros abordent la sobriété énergétique.

D'autres communes pourrons s'engager dans cette action.

Cible(s)

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP + communes

Typologie de porteur Commune

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CEDER - Centrales Villageoises

EVALUATION INITIALE

Année de début 2022 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Émissions de GES -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Public touché (personnes)	0	0
Consommation d'énergie non détaillée économisée (GWh/an)	0	22

Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) liées à cet axe

Objectif	Action prévue	Critère environnemental concerné	Impact potentiel décelé
<p style="text-align: center;">Axe 6 : Développer les énergies renouvelables et tendre vers la sobriété énergétique</p>	<p>1. Viser l'exemplarité en matière de consommation d'énergie et de production d'EnR</p> <p>2. Réfléchir la production d'énergie renouvelable en lien avec le bois et la méthanisation</p> <p>3. Capitaliser de manière ambitieuse et raisonnée sur le potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire</p>	<p>Biodiversité, sols, eau</p>	<p>Destruction d'espaces naturels, modification des conditions physiques du site d'implantation, impact paysager, impact sur la qualité de l'eau et des sols, risques technologiques</p>
	Mesures à prendre		
	<ul style="list-style-type: none"> • Evitement : Préférer l'implantation de projets solaires, et de méthanisation dans des sites à faible valeur écologique ; Localiser les installations EnR en fonction des potentiels et des contraintes paysagères, en évitant l'implantation dans les unités paysagères sensibles ; Eloigner au maximum les installations des habitations afin qu'elles ne subissent pas les désagréments ; Sélectionner les arbres à abattre en évitant les vieux arbres à cavités. • Réduction : Prendre en compte les contraintes paysagères et patrimoniales du territoire pour les installations, maintien dans la mesure du possible des haies ou arbres ; Créer des masques visuels (haies) ; Respecter les distances règlementaires aux haies et aux routes, voire être plus généreux ; Gestion durable des forêts : <ul style="list-style-type: none"> - laisser le feuillage au sol pour limiter l'appauvrissement des sols, - espacer les récoltes des menus bois (branches d'un diamètre inférieur à 7cm) de 15 ans ou à défaut laisser 10 à 30% de cette ressource sur place, - prélèvements de bois en dehors des périodes de reproduction des espèces, - préserver les refuges pour la faune locale (vieux arbres à cavité, chandelles, chablis isolés, gros bois morts au sol...), - éviter la circulation des engins sur toute la parcelle et protéger les voies de passage avec du menu bois pour limiter le tassement des sols ; Méthaniser à 50°C ou appliquer une heure de chauffe à plus de 70 °C (Irstea, 2018) ; Maintenance régulière des installations pour limiter les risques. • Compensation : Réhabilitation, restauration, création de milieux équivalents à ceux qui ont été détruits ou dégradés. • Mesures d'accompagnement : Travailler en partenariat avec des architectes pour la bonne intégration des installations ; Réaliser des campagnes de communication sur les bonnes pratiques du chauffage au bois : bois de qualité (sec : < 23 % d'humidité, feuillus durs, résineux et petit bois, ni traités, ni peints, ni souillés), choix d'un appareil performant labellisé « Flamme verte », allumage inversé (par le haut), ramonage des conduits et de préférence non chimique, etc. 		

AXE VII

Aménager le territoire plus durablement



A7-001.1

CONSTRUIRE UNE CHARTE INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DURABLE ET RÉSILIENTE

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 7 – AMÉNAGER LE TERRITOIRE PLUS DURABLEMENT



Secteurs concernés Résidentiel - Tertiaire - Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

1. Adapter la stratégie territoriale en matière d'aménagement et d'urbanisme aux contextes futurs

Descriptif :

Dans un contexte de planification supra-communautaire, et sur la base d'études déjà réalisée à l'échelle locale (travail d'étudiant pour la commune d'Aubres) avec un cahier de préconisations pour la réalisation d'actions, il s'agit d'intégrer ces réflexions liées aux spécificités du territoire au sein de l'élaboration du SCoT. Le paysage est un prisme pour parler d'aménagement durable, dans la prise en compte dans les docs d'urbanisme par les communes et territoires concernés (PLUi à venir, SCoT pour une logique globale, sobriété foncière pour tendre vers la Zéro Artificialisation Nette). En complément, des formations auprès des prescripteurs en matière d'aménagements (changement de certaines pratiques...) pourraient permettre une montée en compétences des acteurs locaux.

Viser dans le changement de certaines pratiques : une gestion durable des eaux pluviales (aménagement des espèces verts, infiltration à la parcelle...)

Cible(s)

Habitants de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

SCoT, PLUi à venir, PLU, PLH, Charte du PNR, Plan de paysage et résilience (PNR)

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CD26 (Technique) - PNR des Baronnies Provençales (Technique) - CAUE (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2026 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Séquestration carbone - Adaptation -

Difficultés identifiées

Sans PLUI, difficulté à rendre opérationnelle des actions stratégiques transversales.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :
Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur

Réalisé Objectif à
échéance

A7-001.2

DÉSIMPÉRMÉABILISER ET VÉGÉTALISER LES CENTRES BOURGS ET LES ÉCOLES

dernière modification au 2024-12-05

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 7 – AMÉNAGER LE TERRITOIRE PLUS DURABLEMENT



Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

1. Adapter la stratégie territoriale en matière d'aménagement et d'urbanisme aux contextes futurs

Descriptif :

Cette action se mène dans une démarche d'urbanisme favorable à la santé.

La commune de Buis-les-Baronnies est motrice sur ce sujet (PVD). La commune de Nyons est également engagée dans cette action. Les cours d'école de Nyons (Sauve), Aubres et Venterol sont ou seront prochainement végétalisés. D'autres communes pourront s'engager dans cette action.

Cible(s)

Communes

Articulation avec les démarches de planification locales

PLUi à venir, SCOT (axe de travail dans la commission santé), PLU, CLS, Plan de paysage et résilience (PNR)

ACTEURS

Porteur de l'action Communes

Typologie de porteur Commune

Rôle de l'EPCI Incitateur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

PNR des Baronnie Provençales (Technique) - ARS (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Qualité de l'air - Adaptation -

Difficultés identifiées

Démarche à comptabiliser afin de tendre vers le ZAN en 2050.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Projet existant à l'école d'Aubres.

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Surfaces supplémentaires désimperméabilisées et/ou végétalisées (m ²)	0	0
Ecoles avec une cours désimperméabilisées et/ou végétalisées (nombre)	0	18

A7-001.3

ACCOMPAGNER LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DURABLE (ZAC, ETC.)

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 7 – AMÉNAGER LE TERRITOIRE PLUS DURABLEMENT



Secteurs concernés Industrie - Tertiaire - EnR&R -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

1. Adapter la stratégie territoriale en matière d'aménagement et d'urbanisme aux contextes futurs

Descriptif :

Démarche AMU visant à accompagner les projets d'aménagement dans les ZA et les ZAC pour une intégration de la notion de durabilité en énergie (sobriété et passivité des bâtiments), en lien avec la question des usages (mobilités, services), avec une dimension sociale (mixité intergénérationnelle, habitat partagé, hybridation des usages...).

Projet en émergence, d'un lieu hybride sur la ZAE du Grand Tilleul entre Sanisphère et Bivouak (lot ZA) par délibération 017 2020.

Projet de ZAC des Terrasses de Salerand sur la commune de Nyons.

Intégrer dans la conception des bâtiments des systèmes de consommation économes en eau, de la récupération des eaux de pluie...

Cible(s)

Elus locaux, agents territoriaux

Articulation avec les démarches de planification locales

PLU + SCoT, Plan de paysage et résilience (PNR)

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP et Communes

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission D : Économie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et Programmes de développement

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CCBDP, bailleurs sociaux, élus, communauté citoyenne, CAUE (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2026 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Adaptation -

Difficultés identifiées

Projets multi partenariaux complexes et longs dans l'émergence puis le suivi.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Délibération du 13/02/2024

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Projets de d'aménagement accompagnés (nombre)	0	0
Projets d'aménagement soutenus (nombre)	0	0

A7-002.1

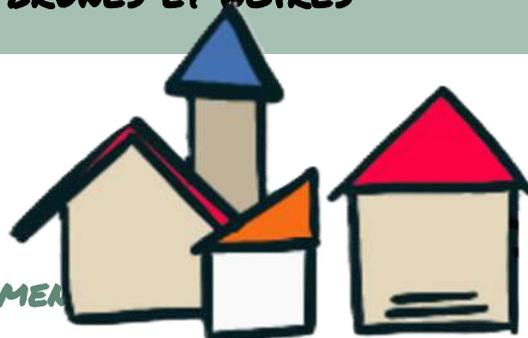
RENFORCER LA PRÉSENCE DE RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ AINSI QUE LES TRAMES VERTES, BLEUES, BRUNES ET NOIRES

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 7 – AMÉNAGER LE TERRITOIRE PLUS DURABLEMENT



Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Placer la préservation de la biodiversité comme enjeu prioritaire dans les réflexions sur l'aménagement du territoire

Descriptif :

Intégrer la trame noire dans l'aménagement et l'appréhension du territoire afin de préserver la vie nocturne. Préserver les différents habitats naturels du territoire (identification, zonage...).

Préserver les espèces menacées et remarquables du territoire (médiation, mise en place de niveaux de protection...).

Préserver et restaurer les ripisylves et l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau (intégration dans les documents d'urbanisme) en lien avec les dispositions du SAGE du Lez D4 (Préserver et restaurer la ripisylve au sein du corridor fluvial) et E2 (transposer dans les documents d'urbanisme l'espace de bon fonctionnement concerté des cours d'eau pour les préserver).

Un ABC intercommunal est en réflexion.

Dans le cadre de la mission Natura 2000 du Parc.

La CCBDP n'indique pas sur les topos guides les sites fragiles afin de les préserver.

Intervention de la CCBDP dans les dispositifs réglementaires

Cible(s)

Articulation avec les démarches de planification locales

PLUi à venir, PLU, Charte du PNR, SCOT, Plan de paysage et résilience (PNR), PPGV et PPTR des syndicats de rivière, Natura 2000

ACTEURS

Porteur de l'action PNR des Baronnie Provençales

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission C : Activités et aménagements de Pleine Nature – Mobilité douce

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CCBDP (Technique) - Syndicats de rivière (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Séquestration carbone -

Difficultés identifiées

Suivi des démarches de planification réglementaire pour qualifier les zones à préserver et suivi d'une animation territoriale auprès de la population.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :
Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Surfaces protégées (hectares)	0	0
Communes engagées (communes)	0	0

A7-002.2

PRÉSERVER ET RESTAURER LES RIPISYLVES AU SEIN DES CORRIDORS FLUVIAUX

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 7 – AMÉNAGER LE TERRITOIRE PLUS DURABLEMENT



Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Placer la préservation de la biodiversité comme enjeu prioritaire dans les réflexions sur l'aménagement du territoire

Descriptif :

Existence du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et élaboration des SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, compatibilité avec PLU) dans la compétence GEMAPI. Le SAGE Lez dans sa disposition D4 prévoit ainsi que les autorités compétences en matière d'urbanisme veillent à ce que les périmètres d'APPHN (Arrêté de Protection des Habitats Naturels) sur la ripisylve et d'APPB (Arrêté de Protection du Biotope) soient intégrés dans les documents d'urbanisme et qu'ils soient assortis d'un zonage compatible avec l'objectif de préservation et de restauration des ripisylves.

Cible(s)

Articulation avec les démarches de planification locales

SDAGE, SAGE, PLU, PLUi et PTGE (à venir), Plan de paysage et résilience (PNR), PAPI, PPGV et PPTR (syndicats de rivière), Natura 2000

ACTEURS

Porteur de l'action	Syndicats de rivière
Typologie de porteur	Etablissement public
Rôle de l'EPCI	Coordinateur
Commission thématique	Commission I : Coordination et gestion GEMAPI (SMEA, SMOP, SMIGIBA, SMBVL) – Irrigation

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CCBDP (Interne) - PNR des Baronnie Provençales (Technique) - SMOP (Technique) - SMBVL (Technique) - SMEA (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Séquestration carbone - Adaptation -

Difficultés identifiées

Coordination globale et transversale entre les acteurs de l'eau pour une compatibilité entre les documents de planification et les actions opérationnelles.

Accès à l'eau en propriété privé.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Elaboration du SAGE sur les bassins versants de la CCBDP (nombre de SAGE)	1	5

A7-002.3

ÉVITER TOUTE NOUVELLE DÉGRADATION DES ZONES HUMIDES

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 7 – AMÉNAGER LE TERRITOIRE PLUS DURABLEMENT



Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Placer la préservation de la biodiversité comme enjeu prioritaire dans les réflexions sur l'aménagement du territoire

Descriptif :

Mention des zonage dans les documents d'urbanisme.

Anticipation sur les risques d'inondation (rôle de zone tampon).

Participation de la CCBDP aux COTECH Aires protégées.

A noter que le SAGE Lez prévoit dans sa disposition D8 que les zones humides soient transposées dans les documents d'urbanisme pour les préserver. Il est également demandé aux autorités compétentes en urbanisme de réaliser des inventaires de zones humides complémentaires dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision de documents d'urbanisme concernant les zones à urbaniser. La règle 4 du SAGE vise, de plus, à interdire toute nouvelle dégradation de zones humides quelle que soit sa surface hors cas particuliers énoncés dans la règle. Les porteurs d'aménagement dès la phase de conception, doivent s'assurer du caractère humide ou non des terrains envisagés pour l'implantation du projet, au sens de la loi sur l'eau, pour identifier si le projet aurait un impact sur une zone humide potentielle, quelle que soit sa surface.

Cible(s)

Articulation avec les démarches de planification locales

PLU, PLUi, SCoT, PTGE, Plan de paysage et résilience (PNR), PAPI, SAGE, PPTR, Natura 2000

ACTEURS

Porteur de l'action DDT

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Incitateur

Commission thématique Commission C : Activités et aménagements de Pleine Nature – Mobilité douce

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CCBDP (Interne)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Séquestration carbone - Adaptation -

Difficultés identifiées

Moyens limités de la police de l'environnement et de la police de l'eau.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :
Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Zones humides renaturées (m ²)	0	0
Actes de police en cas de dégradation par an (décharges sauvage) (Nombre)	0	0

A7-002.4

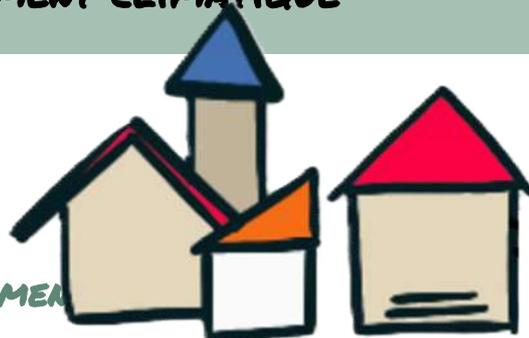
PROPOSER UNE FORMATION AUX ÉLUS SUR LE RÔLE DE LA BIODIVERSITÉ EN LIEN AVEC LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 7 – AMÉNAGER LE TERRITOIRE PLUS DURABLEMENT



Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Placer la préservation de la biodiversité comme enjeu prioritaire dans les réflexions sur l'aménagement du territoire

Descriptif :

Apporter de la connaissance et une approche par milieu concernant la Trame Verte et Bleue, travailler sur l'identification des corridors écologiques sur la présence de zones protégées (ZNIEFF, Natura 2000, etc.), sur l'identification des fonctionnalités écologiques.

Notion d'espace de bon fonctionnement des cours d'eau et rôle des zones humides.

Cible(s)

Elus communautaires et municipaux

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action PNR des Baronnie Provençales

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Service transition écologique CCBDP (Interne) - Service mutualisation CCBDP (Interne)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Séquestration carbone - Adaptation -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Public participant (personnes)	0	0

A7-002.5

FAVORISER UNE GESTION DURABLE DES ESPACES VERTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 7 – AMÉNAGER LE TERRITOIRE PLUS DURABLEMENT



Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Placer la préservation de la biodiversité comme enjeu prioritaire dans les réflexions sur l'aménagement du territoire

Descriptif :

Favoriser le désherbage des espaces publics sans pesticide. Mutualisation d'achat de désherbeurs thermiques. Gestion différenciée des espaces verts. Adhésion Plantes&Cités. Implication et formation des services techniques.

L'association La Ruche de Noé se tient à disposition des collectivités pour fournir des conseils concernant le choix de plantes mellifères à floraison décalée favorables aux insectes pollinisateurs.

Une piste d'amélioration pourrait être pour les communes de solliciter le label APLcité® (un outil parmi d'autres). La Ruche de Noé se tient à disposition des communes pour un accompagnement vers la labélisation.

Cible(s)

Communes

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action Communes

Typologie de porteur Commune

Rôle de l'EPCI Incitateur

Commission thématique Commission F : Mutualisation – Administration Générale – RH et Formation Présidente CHSCT

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Service mutualisation CCBDP (Interne) - Services techniques CCBDP (Interne) - PNR des Baronnie Provençales (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Qualité de l'air -

Difficultés identifiées

Coût du matériel sans possibilité de subvention à ce jour.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Fourniture de désherbants thermique acheté en mutualisation sur l'EPCI (nombre de kit de matériel)	0	4
Communes utilisant un désherbeur thermique à la place de pesticides (nombre)	0	67
Espaces verts en gestion différenciée (hectares)	0	0
Formations dispensées au services techniques (nombre)	0	0

A7-002.6

AIDER LES POLLINISATEURS À FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À MAINTENIR LEUR POPULATION

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 7 – AMÉNAGER LE TERRITOIRE PLUS DURABLEMENT



Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Placer la préservation de la biodiversité comme enjeu prioritaire dans les réflexions sur l'aménagement du territoire

Descriptif :

La Ruche de Noé :

- en cours : vente automnale d'arbres et d'arbustes mellifères présentant un intérêt particulier pour les pollinisateurs, face au dérèglement climatique qui affecte la ressource florale ; c'est-à-dire résistant aux conditions extrêmes (sécheresse, canicule, gel, sols pollués) ou complétant la flore endémique avec des essences à floraison décalée (fin d'été jusqu'à fin d'hiver), et non invasives.
- piste : fabrication de ruches de biodiversité dans son atelier de menuiserie apicole, puis à leur installation dans des zones naturelles propices à une vie autonome et sereine des abeilles. Les zones non cultivées (en tous cas sans pesticides) et les moins habitées sont nombreuses sur un territoire rural aussi peu peuplé que celui des Baronnie ! Il conviendrait avec le concours du PNR, de l'OFB, de l'ONF, de communes concernées, etc... d'identifier les zones à préserver de l'activité humaine - qu'elles soient de nature agricole ou touristique - et d'y installer un réservoir de biodiversité accueillant (entre autres espèces menacées) des abeilles. Toutefois, il sera important de veiller à ne perturber l'équilibre des pollinisateurs déjà présents sur le territoire (notamment en massifiant la présence de certaines espèces qui pourraient devenir prédatrices par rapport à d'autres).

Cible(s)

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action La Ruche de Noé

Typologie de porteur Association/Groupement citoyen

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Objectif à
échéance

A7-002.7

RÉALISATION D'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNAUX (ABC), VOIRE INTERCOMMUNAL

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 7 – AMÉNAGER LE TERRITOIRE PLUS DURABLEMENT



Secteurs concernés Agriculture - Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Placer la préservation de la biodiversité comme enjeu prioritaire dans les réflexions sur l'aménagement du territoire

Descriptif :

L'association des Coquelicots du Ventoux porte un projet d'ABC du Menon, avec les communes du Poët-en-Percip, de la Roche-sur-le-Buis et de Buis-les-Baronnies.

D'autres ABC pourraient voir le jour sur le territoire, ainsi qu'un ABC intercommunal.

Un Atlas de la biodiversité communale est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises,...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire et d'établir un plan d'actions pluriannuel pour préserver la biodiversité. Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Cible(s)

Articulation avec les démarches de planification locales

Plan de paysage et résilience (PNR)

ACTEURS

Porteur de l'action Communes, associations et CCBDP

Typologie de porteur Commune

Rôle de l'EPCI Incitateur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2025 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Objectif à
échéance

A7-003.1

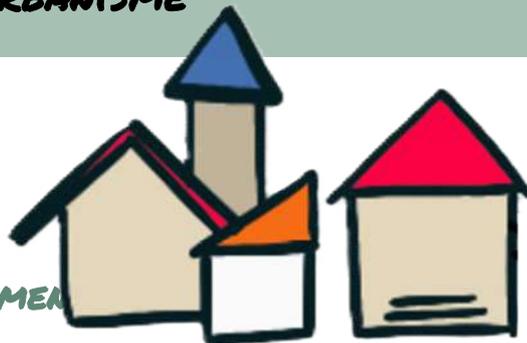
FAIRE ÉMERGER DES ACTIONS POUR LIMITER L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR L'URBANISME

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 7 – AMÉNAGER LE TERRITOIRE PLUS DURABLEMENT



Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

3. Mettre en œuvre une stratégie pour limiter l'impact du changement climatique sur l'urbanisme

Descriptif :

Dans le cadre de la démarche TACCT proposée par l'ADEME.

La démarche TACCT s'appuie sur 3 modules articulant diagnostic, stratégie et suivi-évaluation. Son intention est bien d'offrir un cadre commun aux collectivités territoriales françaises et de faciliter l'adoption d'une politique d'ACC suffisamment ambitieuse pour :

- Se préparer dès aujourd'hui, en initiant les premiers pas mais aussi ;
- Anticiper vraiment les impacts futurs, en inscrivant dès aujourd'hui la stratégie d'adaptation dans le moyen-long terme tout en préservant une certaine flexibilité, via notamment les trajectoires d'adaptation.

Les actions mises en place dans le cadre du programme TACCT sont en cours de réalisation et feront l'objet d'un document à part entière qui appuiera la mise en œuvre du PCAET.

Cible(s)

Elus, aménageurs.

Articulation avec les démarches de planification locales

SCOT, PLUi, PLU

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ADEME (Technique) - ACTERRA (Technique) - DDT26 (Technique) - Communes (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Adaptation -

Difficultés identifiées

Mobilisation des acteurs locaux sur des démarches de co-construction.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
INDICATEURS TACCT (voir TACCT)	0	0

A7-004.1

RÉALISER UNE EXPOSITION PUBLIQUE POUR LA FINALISATION DU PCAET

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 7 – AMÉNAGER LE TERRITOIRE PLUS DURABLEMENT

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

4. Sensibiliser, communiquer et accompagner les acteurs locaux et le grand public dans la mise en œuvre du PCAET

Descriptif :

Exposition publique de présentation sur la démarche engagée pour l'adaptation et l'atténuation au changement climatique puis suivi de la mise en œuvre, "le PCAET, 1 an après".

Impliquer les citoyens dans les projets d'environnement dans les Baronnies, notamment par l'information, au travers d'expositions publiques auprès de la population pour des retours d'expérience

Cible(s)

Habitants et entreprises de l'intercommunalité, élus locaux.

Articulation avec les démarches de planification locales

Projets de territoire , PAT.

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2025 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES -

Difficultés identifiées

Vulgarisation d'une démarche technocrate.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 3500 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

2 semestre 2024

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Expositions réalisées (nombre)	0	0

A7-004.2

SOUTENIR, DÉVELOPPER ET ANIMER DES RÉSEAUX D'ACTEURS FAVORISENT L'ACCULTURATION SUR LES ENJEUX D'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 7 – AMÉNAGER LE TERRITOIRE PLUS DURABLEMENT



Secteurs concernés Tertiaire -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

4. Sensibiliser, communiquer et accompagner les acteurs locaux et le grand public dans la mise en œuvre du PCAET

Descriptif :

Réalisation et consolidation de réseau d'acteurs locaux en fonction des axes stratégiques (Habitat, mobilité, transition énergétique, tourisme durable) en lien avec la démarche d'attractivité auprès des entreprises du territoire.

Ex : organisation d'un after-work pour les entreprises des ZAE de Nyons pour diffuser des infos sur la mobilité en entreprise.

Cible(s)

Habitants et entreprises de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES -

Difficultés identifiées

Test de différents outils pour créer une émulation porteuse de coopération.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

26 avril 2024 : 1er after-work

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Acteurs intégrés au réseau (nombre)	0	0
Réunions organisées dans le cadre du réseau (nombre)	0	0
Thématiques engagées lors des rencontres (petits dejeuners, after work, événements...) (Nombre)	1	5
Lectures des newsletters envoyées (nombre)	0	0
Newsletters envoyées (nombre)	0	21

A7-004.3

ORGANISER L'ÉVÈNEMENT PLURIANNUEL DE LA FOIRE ÉCO-BIO DE NYONS

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 7 - AMÉNAGER LE TERRITOIRE PLUS DURABLEMENT

Secteurs concernés Résidentiel - Transports routiers - Tertiaire - Agriculture - EnR&R - Gestion des déchets

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

4. Sensibiliser, communiquer et accompagner les acteurs locaux et le grand public dans la mise en œuvre du PCAET

Descriptif :

La foire éco biologique "Naturellement !", événement incontournable de la Drôme, réunit depuis plus de 31 ans à Nyons, installateurs, artisans, associations, visiteurs autour de l'agriculture biologique, les énergies renouvelables, l'habitat sain, l'assainissement écologique, les transports alternatifs, l'hygiène et le bien-être, l'artisanat, la solidarité internationale, nationale et locale et la presse spécialisée en environnement...

Cible(s)

Habitants et entreprises de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CEDER

Typologie de porteur Association/Groupement citoyen

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique

Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Services techniques CCBDP (Interne) - CCBDP (Financier)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Adaptation -

Difficultés identifiées

Maintenir chaque année l'édition de cet évènement avec un nombre suffisant de bénévoles.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions CCBDP 2024 : 2300 € (Acquise)

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Sur 2 jours, mi-mai, tout les ans.

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :
Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Public participant (personnes)	0	0
Exposants sur la foire (nombre)	0	0
Animations sur la foire (nombre)	36	245

A7-004.4

CRÉER ET ANIMER UN COLLECTIF CITOYENS ET ÉLUS AUTOUR DES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ("LES RENDEZ-VOUS DE LA TRANSITION")

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 7 - AMÉNAGER LE TERRITOIRE PLUS DURABLEMENT



Secteurs concernés Résidentiel - Transports routiers - Tertiaire - Agriculture - EnR&R - Gestion des déchets

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

4. Sensibiliser, communiquer et accompagner les acteurs locaux et le grand public dans la mise en œuvre du PCAET

Descriptif :

Une nouvelle initiative citoyenne a vu le jour, à laquelle s'est associée la mairie de Nyons dans le cadre de son action transversale dédiée à la transition écologique : « les Rendez-Vous de la Transition » (RDVs de la Transition).

Cette initiative engagée au niveau de la commune, mais pouvant concerner l'ensemble du territoire des Baronnies provençales, propose des rendez-vous événementiels réguliers au cours de l'année, des espaces de rencontre ouverts à tous et toutes, conviant associations, entreprises, citoyens, jeunes et moins jeunes, élus, organisations.

Elles sont un vecteur de sensibilisation du grand public à la réalité concrète du territoire et aux enjeux globaux de notre époque auxquels doit faire face l'humanité, entraînant dans le sillon de ses choix d'existence, la totalité du vivant.

Cible(s)

Citoyens

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action Commune de Nyons

Typologie de porteur Commune

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Carrefour des habitants (Technique) - PNR des Baronnies Provençales (Technique) - Mairie de Nyons (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Adaptation -

Difficultés identifiées

Maintenir une mobilisation large et ouverte au nombre croissant.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

Salle de la maison de pays de Nyons (Ville de Nyons)

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Événements organisés (nombre)	0	0
Public participant (personnes)	0	0

A7-004.5

SOUTENIR L'ENGAGEMENT ET LES INITIATIVES DES JEUNES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 7 - AMÉNAGER LE TERRITOIRE PLUS DURABLEMENT



Secteurs concernés Résidentiel - Industrie - Transports routiers - Tertiaire - Agriculture - EnR&R - Gestion d

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

4. Sensibiliser, communiquer et accompagner les acteurs locaux et le grand public dans la mise en œuvre du PCAET

Descriptif :

Plusieurs collectifs de jeunes du territoire se mobilisent pour la transition écologique en organisant des événements responsables écologiquement (qu'ils aient ou non la l'écologie comme thème) ou bien se mobilisent par d'autres formes d'engagement (éco délégués par exemple). La communauté de commune souhaite s'engager en soutenant leurs initiatives (techniquement et/ou financièrement).

Cible(s)

Jeunes du territoire

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission L : Enfance Jeunesse – Prévention Spécialisée – Contrat Local de Santé

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Service transition écologique CCBDP (Interne) - Service Enfance - Jeunesse CCBDP (Interne) - Service Animation territoriale CCBDP (Interne) - Service Jeunesse Nyons (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Réseaux énergétiques - Précarité énergétique -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Projets réalisés (projets)	0	0
Eco-délégués (nombre)	0	0

A7-004.6

SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

dernière modification au

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 7 - AMÉNAGER LE TERRITOIRE PLUS DURABLEMENT



Secteurs concernés Résidentiel - Transports routiers - Autres transports - Tertiaire - Agriculture - EnR&R - C

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

4. Sensibiliser, communiquer et accompagner les acteurs locaux et le grand public dans la mise en œuvre du PCAET

Descriptif :

Différentes actions et projets sont menés sur le territoire par des associations, à destination du grand public, afin de sensibiliser aux enjeux de la préservation de la biodiversité et de la transition écologique.

Les associations actives sur le territoire sont la Ruche de Noé, le Carrefour des Habitants, l'AFB, l'AASHN, les Coquelicots du Ventoux, le CEDER, ...

Cible(s)

Grand public

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action Associations diverses

Typologie de porteur Association/Groupement citoyen

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Émissions de GES - Séquestration carbone -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Objectif à
échéance

Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) liées à cet axe

Objectif	Mesures à prendre
Axe 7 : Aménager le territoire plus durablement	<ul style="list-style-type: none">• Mesures d'accompagnement : Favoriser les formes urbaines bioclimatiques ; Mise en place de fontaines, brumisateurs et jets d'eau ; Mise en place de structures d'ombrage : pergolas en bois végétalisées et/ou toilées, voiles d'ombrage, ombrières gonflables mobiles ; Revêtements à albédo élevé ; Revêtements drainants ; Revêtements à base de matériaux à changement de phase MCP (matériaux capables de changer d'état physique : les MCP fondent et absorbent la chaleur lorsque la température extérieure dépasse leur température de fusion ; ils se solidifient en restituant l'énergie accumulée lorsque la température redescend ; l'énergie est par conséquent stockée dans le matériau) ; Envisager des conversions d'usage des sols pour favoriser la séquestration du carbone (dans les 30 premiers centimètres du sol, des vignes stockent environ 35 tC/ha, contre 50 pour des vergers et cultures, et 80 pour des prairies ou des forêts).

AXE VIII

Se protéger face au changement climatique



A8-001.1

CRÉER ET DIFFUSER UN CARNET DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES BARONNIES PROVENÇALES

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 8 - SE PROTÉGER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Secteurs concernés Résidentiel - Industrie - Transports routiers - Autres transports - Tertiaire - Agriculture

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

1. Sensibiliser la population aux problématiques d'adaptation au changement climatique et aux risques naturels

Descriptif :

Animation territoriale avec un premier atelier le 02 juin 2023, en lien avec l'évaluation à mi-parcours de la charte du parc naturel régional

Cible(s)

Habitants, entreprises, élus de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

PLU

ACTEURS

Porteur de l'action PNR des Baronnies Provençales

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

GREC SUD (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Exemplaires diffusés/téléchargés (nombre)	0	200

A8-001.2

FAIRE ÉMERGER UNE CULTURE COMMUNE DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

dernière modification au 2024-12-05

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 8 - SE PROTÉGER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

1. Sensibiliser la population aux problématiques d'adaptation au changement climatique et aux risques naturels

Descriptif :

Animation de sessions d'animation ClimaSTORY® en partenariat avec le Carrefour des Habitants.

Adaptation du support ludique au territoire de la CCBDP avec AURA-EE dans le cadre du projet Interreg "ADAPTNOW" et en partenariat avec Le Carrefour des Habitants.

Projet de Observatoire photo des paysages et du changement climatique du PNR BP.

Cible(s)

Habitants, entreprises, élus de l'intercommunalité

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Europe (Programme Interreg ADAPTNOW) (Financier) - Carrefour des habitants (Technique) - AURA Energie Environnement (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Ateliers ClimaSTORY® organisés (nombre)	2	26
Public participant (personnes)	20	60
Personnes participantes au groupe de travail de construction du jeu (nombre)	0	8
Photos de l'observatoire (nombre)	0	0

A8-002.1

FORMER LES ÉLUS ET LES SECRÉTAIRES DE MAIRIE SUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 8 – SE PROTÉGER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Mettre en place une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique

Descriptif :

Accompagner et sensibiliser les maires face aux changements climatiques, proposer des exercices de simulation habitants : se préparer aux risques, se préparer à de nouveaux chocs (ex: COVID, feux de forêt), identifier les plus vulnérables et anticiper des chaînes de solidarité

= Appui sur des initiatives autour de la gestion du COVID avec bilans et retour d'expérience.

Logique de travail qui sensibilise aux risques climatiques.

Projet de construire un PICS (plan intercommunal de sauvegarde).

Cible(s)

Elus communautaires et municipaux

Articulation avec les démarches de planification locales

PAPI

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP (service mutualisation), DIF

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission F : Mutualisation – Administration Générale – RH et Formation Présidente CHSCT

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Commune d'Aubres (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

Formations

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Formations organisées (nombre)	0	3
Elus formés (nombre d'élus)	0	22
Secrétaires de mairies formé(e)s (nombre)	0	15

A8-002.2

METTRE EN PLACE UN PLAN DE MASSIF DFCI PAR UN GROUPEMENT DE COMMUNES

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 8 - SE PROTÉGER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif Opérationnel :

2. Mettre en place une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique

Descriptif :

Plusieurs communes élaborent, grâce au PNR des Baronnies Provençales, un plan de massif DFCI (Aubres, Venterol, Châteauneuf-de-Bordette, Les Pilles, Sahune, etc.).

Cible(s)

Communes

Articulation avec les démarches de planification locales

PLU, PLUi, SCoT, PCS, PICS

ACTEURS

Porteur de l'action Communes

Typologie de porteur Commune

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique

Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Fond Vert (Financier) - PNR des Baronnies Provençales (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Séquestration carbone - Adaptation -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Communes engagées (communes)	0	0
Superficie d'espaces boisés en gestion (hectares)	0	0

A8-002.3

COCONSTRUIRE UN PLAN D'ACTION D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 8 - SE PROTÉGER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif Opérationnel :

2. Mettre en place une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique

Descriptif :

L'ADEME a développé, de manière itérative, la démarche TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) qui s'appuie sur 3 modules articulant diagnostic, stratégie et suivi-évaluation. L'implication de la collectivité dans ce programme est issue de la montée en importance du sujet de l'adaptation sur le territoire suite aux aléas climatiques très marquant des dernières années, particulièrement en 2022, et d'une volonté politique d'aller au-delà de l'obligation réglementaire face à cet enjeu. Ainsi, en janvier 2022, la CCBDP débute son travail grâce à l'accompagnement gratuit du bureau d'études Acterra, mis à disposition par l'ADEME pour 2 ans. Le diagnostic est rendu à l'ADEME en juin 2023 et s'engage alors la co-construction de la stratégie et du plan d'action, encore en cours en 2024.

Cible(s)

Elus communautaires et municipaux

Articulation avec les démarches de planification locales

SAGE, SDAGE, PTGE

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ADEME (Financier) - PNR des Baronnies Provençales (Technique) - Office de tourisme (Technique) - Porteurs de PTGE - Syndicats de rivière

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Séquestration carbone - Adaptation -

Difficultés identifiées

Une gouvernance difficile à mettre en place pour être en cohérence avec le PCAET et le Projet de Territoire.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Objectif à
échéance

A8-002.4

INSTALLER DES POSTES DE RELEVAGE POUR DES GROUPES ÉLECTROGÈNES

dernière modification au

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 8 - SE PROTÉGER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif Opérationnel :

2. Mettre en place une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique

Descriptif :

La commune d'Aubres équipe sa mairie de postes de relevage pour alimentation électrique pour groupe électrogène. D'autres communes pourront s'engager sur cette action.

Cible(s)

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action Communes

Typologie de porteur Commune

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2025 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Séquestration carbone - Adaptation -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Objectif à
échéance

A8-002.5

COCONSTRUIRE UN PLAN D'ACTION D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 8 – SE PROTÉGER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif Opérationnel :

2. Mettre en place une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique

Descriptif :

Mener une démarche de co-construction d'un plan d'action transversale des actions d'adaptation au changement climatique, s'intégrant dans le PCAET, sur différents enjeux. Appui sur la méthodologie TACCT de l'ADEME.

Cible(s)

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ADEME, ACTERRA (Technique)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Public participant (personnes)	76	150

A8-002.6

IMPLANTER ET DÉPLACER DES ÉQUIPEMENTS ET AUTRES CONSTRUCTIONS HORS DES ZONES À RISQUES

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 8 - SE PROTÉGER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Mettre en place une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique

Descriptif :

A ce jour, la commune d'Aubres a déplacé son garage communal en dehors de la zone inondable. La commune de Séderon a déplacé le SPAR (commerce de proximité) suite aux inondations de 2023.

Cible(s)

Communes

Articulation avec les démarches de planification locales

PLUi (à venir), PLU, Carte communale PPRI, PCS et PICS (à venir), PAPI, GEMAPI

ACTEURS

Porteur de l'action Communes

Typologie de porteur Commune

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Commission thématique Commission A : Scot – PLUi – PCAET – Transition écologique – Transport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Communes (Technique) - CCBDP (Technique) - PNR des Baronnies Provençales (Technique) - Syndicats de rivière

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Difficultés identifiées

Anticiper des risques à l'échelle locale dans la planification des documents d'urbanisme.

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

1 atelier TACCT sur les risques incendies en novembre 2023.

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Public sensibilisé (personnes)	0	0
Communes ayant un PCS révisé (- de 5 ans) (nombre)	68	0
Equipements déplacés (nombre)	0	0

A8-002.7

ELABORER UN PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 8 - SE PROTÉGER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Secteurs concernés Tertiaire -

Descriptif de l'action

Objectif opérationnel :

2. Mettre en place une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique

Descriptif :

Le PICS est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Il concourt à la solidarité entre communes membres d'une même intercommunalité face aux risques, en favorisant l'expertise, l'appui, l'accompagnement ou la coordination au profit de ces communes en matière de planification ou lors des crises. Le PICS organise la solidarité et prépare la réponse intercommunales au profit des communes membres face aux situations de crise. Il prévoit en particulier : la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes ; la mutualisation des capacités communales ; la continuité et le rétablissement des compétences ou des intérêts communautaires. Il est un document obligatoire pour tous les EPCI de la Drôme du fait du risque sismique reconnu (< 2026).

La CCBDP se lancera dans l'élaboration du PICS en 2024.

Cible(s)

Communes

Articulation avec les démarches de planification locales

PCS des communes, DICRIM, PPI, PAPI.

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Porteur

Commission thématique Commission F : Mutualisation – Administration Générale – RH et Formation Présidente CHSCT

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Communes (Technique) - SOIS (Technique) - Syndicats de rivière

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 3000 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

2024-2025

Commentaire

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Objectif à
échéance

A8-003.1

ELABORER ET METTRE EN OEUVRE UN PTGE (PROJET TERRITORIAL DE GESTION DE L'EAU)

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 8 - SE PROTÉGER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif Opérationnel :

3. Préserver et encadrer l'utilisation de la ressource en eau sur le long terme

Descriptif :

Bénéficier d'un bilan précis de la ressource en eau et mettre en place un programme d'actions.

La CCBDP prendra nécessairement part au co-pilotage d'un PTGE (Projet de territoire pour la Gestion de l'Eau).

Le PTGE a pour objet la réalisation d'un état des lieux initial et prospectif - dans la continuité de l'étude d'estimation des volumes prélevables (EVP / 2014) et du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE / 2019) - et de proposer un programme d'actions.

Cible(s)

Articulation avec les démarches de planification locales

PTGE, SAGE, SDAGE

ACTEURS

Porteur de l'action Syndicats de rivière

Typologie de porteur Etablissement public

Rôle de l'EPCI Autre

Commission thématique Commission J : Spanc – Assainissement – Pluvial – Eau – Contrat ZRR – Agence de l'Eau

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CCBDP - CD26 - Agence de l'eau - Communes - SCOT - Département - SDAGE - Syndicats d'eau et d'assainissement - Chambres consulaires

EVALUATION INITIALE

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Adaptation -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Consommation totale d'eau (m3)	0	0
Volume d'eau récupéré annuellement (m3)	0	0
Mise en place et suivi d'une gouvernance (1 = oui)	0	1
Mise en place d'une planification (1 = oui)	0	1
Mise en œuvre et suivi d'un plan d'action (1 = oui)	0	5

A8-003.2

SENSIBILISER LES HABITANTS DU TERRITOIRE À LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 8 - SE PROTÉGER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif Opérationnel :

3. Préserver et encadrer l'utilisation de la ressource en eau sur le long terme

Descriptif :

Diffuser de l'information sur la sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau. La commune de Nyons organise des réunions publiques à ce propos. La prochaine aura lieu en avril 2024. D'autres communes pourront s'engager dans cette action.

Sensibiliser à la mise en place de systèmes de récupération des eaux pluviales chez les particuliers.

Distribution de supports de communication via les médiateurs du tri.

Cible(s)

Agriculteurs, habitants de l'intercommunalité, touristes

Articulation avec les démarches de planification locales

PTGE, SAGE, SDAGE

ACTEURS

Porteur de l'action CCBDP + communes

Typologie de porteur Intercommunalité

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique Commission I : Coordination et gestion GEMAPI (SMEA, SMOP, SMIGIBA, SMBVL) – Irrigation

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CD26 (Technique) - Communes (Technique) - Les Coquelicots du Ventoux (Technique) - Syndicats de rivière

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Public sensibilisé (personnes)	0	8000

A8-003.3

SOUTENIR LES COMMUNES FACE AUX USAGES ILLÉGAUX DE L'EAU EN PÉRIODE DE RESTRICTION D'EAU

dernière modification au 2024-12-09

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 8 – SE PROTÉGER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif Opérationnel :

3. Préserver et encadrer l'utilisation de la ressource en eau sur le long terme

Descriptif :

Apporter un soutien aux communes afin d'aider ces dernières à lutter contre les usages illégaux de l'eau en période de restriction d'eau (piscine, arrosage, lavage voiture) en anticipant sur les restrictions d'eau (arrêté préfectorale).

Création de flyer et distribution par les ambassadeurs du tri / relais de communication sur les bonnes pratiques

Préventions et communication (OT, sièges CCBDP, affichages lumineux).

Cible(s)

Elus municipaux

Articulation avec les démarches de planification locales

PTGE, SDAGE, SAGE

ACTEURS

Porteur de l'action Communes

Typologie de porteur Commune

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique Commission I : Coordination et gestion GEMAPI (SMEA, SMOP, SMIGIBA, SMBVL) – Irrigation

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CCBDP - Syndicats de rivière

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Public sensibilisé (personnes)	0	0

A8-003.4

AMÉLIORER LA GESTION DE L'EAU AU SEIN DES COMMUNES (INFRASTRUCTURES, GESTION INDIVIDUELLE)

dernière modification au 2024-12-02

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Axe stratégique du PCAET

AXE 8 – SE PROTÉGER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Objectif Opérationnel :

3. Préserver et encadrer l'utilisation de la ressource en eau sur le long terme

Descriptif :

Réaliser les travaux nécessaires, au sein des communes, à la réduction des fuites d'eau. Assurer la pérennité des canaux d'irrigation. Promouvoir les réserves d'eau individuelles auprès des particuliers. Mettre en relation avec les exigences de l'État et la capacité d'action du territoire.

30 communes sont engagées dans le ZRR (schéma directeurs de l'eau, voir travaux de remplacement de réseaux) => Accompagnement de la CCBPD et mutualisation de moyens dans actions de réduction de fuites d'eau des communes.

Cible(s)

Communes

Articulation avec les démarches de planification locales

ACTEURS

Porteur de l'action Communes

Typologie de porteur Commune

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Commission thématique Commission I : Coordination et gestion GEMAPI (SMEA, SMOP, SMIGIBA, SMBVL) – Irrigation

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Agence de l'Eau (Financier)

EVALUATION INITIALE

Année de début 2023 Année d'échéance 2025 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Adaptation -

Difficultés identifiées

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements 0 € Frais de fonctionnement 0 €/an

Subventions

Moyens matériels

CALENDRIERS ET COMMENTAIRES

Calendrier

Commentaire

Articulation avec le programme TACCT (adaptation et/ou atténuation) :

Adaptation et atténuation

INDICATEUR(S) DE SUIVI (10 MAX)

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Communes engagées dans le ZRR (nombre)	30	30
Taux de rendement des installations des communes (m3)	0	0

Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) liées à cet axe

Objectif	Mesures à prendre
Axe 8 : Se protéger face au changement climatique	<ul style="list-style-type: none">• Mesures d'accompagnement : Mise en place d'ouvrages paysagers de gestion des eaux pluviales réfléchis comme une réelle valeur ajoutée aux espaces publics (bassins de rétention d'eau végétalisés p. ex. traitement des bassins en gradins végétalisés, cheminement piéton qui enjambe une zone de temporisation en partie inondable, etc.) ; Arrosage de l'espace urbain en période de canicule ; Communiquer sur les adaptations individuelles aux fortes chaleurs : fermer les volets pendant la journée, réduire l'utilisation des appareils électriques, humidifier les plantes vertes intérieures, faire sécher son linge à l'intérieur, accrocher un drap humide devant les fenêtres, humidifier les sols, placer des glaçons ou un linge humide devant le ventilateur, investir dans des films anti-chaleur sur les vitres, etc.

RENDRE POSSIBLE
LA TRANSFORMATION
DE NOTRE SOCIÉTÉ POUR
PRÉSERVER LA PLANÈTE